



Nations Unies

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5C (A/61/5/Add.3)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5C (A/61/5/Add.3)

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	1
A. Introduction	1
B. Objectifs stratégiques de l'UNRWA	1
C. Cadre de planification stratégique	2
D. Partenariats avec d'autres organismes et organisations	2
E. Facteurs externes	3
F. Comptabilité sociale, gestion des risques, évaluation des résultats, plan antisinistre et contrôles internes	5
G. Résultats financiers de l'exercice biennal	7
H. Structure comptable à l'échelle de l'Office	9
I. Activités de l'Office	10
J. Programme d'éducation	10
K. Programme de santé	12
L. Programme de secours et de services sociaux	14
M. Services opérationnels et techniques	17
N. Services communs	17
O. Plan après-retrait de Gaza	19
P. Appels d'urgence	19
Q. Projets postérieurs à 1999	20
R. Autres projets	20
S. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	20
T. Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional	21
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	22
A. Introduction	25
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	26
2. Principales recommandations	26
B. Constatations et recommandations détaillées	28
1. Aperçu de la situation financière	28

2.	Normes comptables du système des Nations Unies	29
3.	Présentation et teneur des états financiers	29
4.	Terrains et bâtiments	30
5.	Prestations dues à la cessation de service	32
6.	Passation par profits et pertes des pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens	32
7.	Versements à titre gracieux	33
8.	Gestion des contrats et des marchés	33
9.	Gestion des ressources humaines	35
10.	Gestion axée sur les résultats	39
11.	Gestion des programmes et des projets	42
12.	Gestion de la trésorerie et des liquidités	44
13.	Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	44
14.	Caisse de prévoyance du personnel local	48
15.	Technologies de l'information et des communications	49
16.	Cas de fraude et de fraude présumée	57
C.	Remerciements	58
	Annexe	
	État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	59
III.	Opinion des commissaires aux comptes	61
IV.	Certificat attestant l'exactitude des états financiers	62
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	63
A.	États financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : exercice biennal clos le 31 décembre 2005	63
	Comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) : exercice biennal 2004-2005	64
État 1.	Recettes et dépenses et variation du fonds de roulement et des soldes des fonds	65
État 2.	Actif et passif au 31 décembre 2005	67
État 3.	Flux de trésorerie	69
État 4.	Budget et dépenses	70
État 5.	Fonds de roulement et soldes des fonds	72
État 6.	Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : recettes, dépenses et variation du solde des fonds	74

État 7. Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : actif et passif	75
Notes relatives aux états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.	76
B. Appendices et annexes aux états financiers	92
Appendice 1. Dépenses imputées au budget ordinaire	92
Appendice 2. Ventilation des dépenses	96
Appendice 3. Recettes, dépenses et soldes des fonds, par projet.	97
Appendice 4. Contributions des donateurs	130
Annexe	
Fonds général : recettes des unités de production et des cantines.	137
C. États financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	138
État A. Bilan	138
État B. Activités de fonctionnement	139
État C. Variation de l'actif net	140
État D. Flux de trésorerie	141
Notes relatives aux états financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.	142
D. Rapport financier de la Caisse de prévoyance du personnel local.	162
E. États financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local	166
État 1. État des recettes et des dépenses de 2005.	166
État 2. Bilan au 31 décembre 2005	167
État 3. Évolution des montants inscrits au compte des participants et des recettes en 2005	168
État 4. Tableau des flux de trésorerie de 2005	169
Notes afférentes aux états financiers de la Caisse de prévoyance.	170

Chapitre premier

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

A. Introduction

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1949, en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies, et il est devenu opérationnel le 1^{er} mai 1950. Son mandat a depuis été reconduit régulièrement, la dernière reconduction, qui porte sur la période allant jusqu'au 30 juin 2008, procédant de la résolution 59/117 de l'Assemblée, en date du 10 décembre 2004.

2. L'UNRWA rend compte directement à l'Assemblée générale, à laquelle le Commissaire général soumet un rapport annuel. Une commission consultative de 10 membres, qui comprend des représentants des donateurs et des autorités hôtes, examine chaque année l'ensemble des programmes et activités de l'UNRWA. La Commission consultative entretient des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine.

B. Objectifs stratégiques de l'UNRWA

3. L'Office a pour mission de promouvoir le développement de la communauté des réfugiés de Palestine et de la rendre économiquement plus autonome.

4. Pour autant qu'on puisse prévoir, il continuera de fournir des services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et de l'assistance sociale à plus de 4 millions de réfugiés de Palestine immatriculés vivant en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

5. L'Office compte mettre au point, pour l'aménagement des camps, une démarche englobante, qui consistera à intégrer les interventions en matière de logement et d'infrastructure aux services de santé, à l'éducation, aux programmes de microfinancement et de crédit aux microentreprises ainsi qu'aux services communautaires, dans un cadre de développement humain.

6. Le programme d'éducation offrira aux enfants et aux jeunes réfugiés de Palestine, des possibilités d'apprentissage, des connaissances, des compétences et une expérience conformes, du point de vue de la qualité et des normes, à celles offertes par les autorités hôtes dans le cadre général des principes des Nations Unies.

7. Le programme de santé restera axé sur la promotion de normes de service quantitatives et qualitatives conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'ONU, ainsi qu'aux normes du secteur public, et sur l'amélioration des conditions de vie dans les camps, l'accent étant mis tout particulièrement sur les soins préventifs de santé primaire.

8. Le programme de secours et de services sociaux privilégiera la fourniture de l'assistance nécessaire pour satisfaire les besoins minimums des réfugiés les plus vulnérables.

9. Le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises sera essentiellement financé par les recettes des opérations de crédit du programme, mais aussi par les contributions des donateurs. Il visera avant tout à favoriser l'action à l'échelon local, l'élaboration de nouveaux produits et le renforcement des capacités grâce à l'octroi de prêts aux entreprises, ainsi que de prêts à la consommation et au logement, qui amélioreront la situation des entreprises et des ménages de même que les conditions de logement des réfugiés de Palestine et d'autres groupes de pauvres vivant à proximité dans quatre des cinq zones d'activité de l'Office.

10. L'Office continuera d'apporter une assistance d'urgence aux réfugiés de Palestine en situation de grave détresse.

11. Les travaux d'amélioration et de transformation et les dépenses renouvelables connexes concernent les installations de l'Office et l'infrastructure des camps, ainsi que tous les autres travaux importants, y compris le projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine, continueront d'être financés dans le cadre du budget des projets.

12. L'Office continuera de créer des possibilités de perfectionnement à l'intention de son personnel et d'améliorer celles qui existent déjà, en mettant en place les moyens nécessaires dans les domaines du développement des compétences, de l'exercice de fonctions, de direction et de la gestion, l'objectif étant de pouvoir fournir et gérer des services de qualité, à la fois novateurs et bien adaptés.

13. L'Office continuera de promouvoir l'égalité des sexes et de veiller à l'autonomisation des femmes dans le cadre de tous ses programmes.

C. Cadre de planification stratégique

14. Agissant dans les limites de son mandat, l'UNRWA a élaboré son propre plan stratégique : le plan à moyen terme pour la période 2005-2009. Ce plan traduit le souhait de l'Office de tirer parti des progrès technologiques dans tous les secteurs, de consolider ses acquis et de mieux servir les intérêts à long terme des réfugiés de Palestine. Cette réorientation de son action est nécessaire pour aider à préparer les réfugiés de Palestine à contribuer à toute évolution positive qui pourrait se produire dans la région au cours des années à venir et à en tirer le meilleur parti. Le cadre de planification vise à faire en sorte que tous les Palestiniens profitent au maximum des fruits de l'action de l'Office, notamment en favorisant la poursuite des efforts accomplis en matière de développement humain dynamique engendrée par les activités de l'Office dès ses premières années d'existence.

D. Partenariats avec d'autres organismes et organisations

15. L'UNRWA entretient d'étroits liens de coopération et a établi depuis longtemps des partenariats avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire

mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé. Il participe activement à des mécanismes de coordination de l'aide multilatérale en faveur du territoire palestinien occupé et collabore avec la Ligue des États arabes. Les stratégies de partenariat de l'Office s'étant révélées très fructueuses, les départements chargés des programmes ont maintenu et renforcé les pratiques existantes en matière de partenariat aux fins de la planification, tout en recherchant activement d'autres occasions de mettre en place de nouveaux partenariats. Afin de promouvoir l'action de la société civile, priorité est donnée à la possibilité de mettre en place des partenariats avec des organisations non gouvernementales insérées dans le tissu local. Pour limiter autant que possible les doubles emplois, des efforts particuliers sont déployés pour conclure des accords de coopération avec des prestataires de services complémentaires en tenant compte des avantages comparatifs des uns et des autres.

16. L'évolution de la situation dans le domaine de la gouvernance et des relations avec les parties prenantes a des répercussions sur le soutien apporté par les donateurs et les pays hôtes et, partant, influe considérablement sur la réalisation des objectifs de l'Office. Comme cela a été souligné lors de la conférence tenue à Genève, une tâche prioritaire consiste à établir un cadre tripartite (hôte/donateur/UNRWA) en tant que moyen d'accroître les contributions des donateurs et de créer des effets de synergie bénéfiques avec d'autres prestataires de services, qui contribueront à démontrer aux donateurs que l'Office est capable de conjuguer ses atouts avec ceux d'autres acteurs compétents pour atteindre un niveau d'efficacité maximum et fournir les meilleurs services possibles aux bénéficiaires.

17. L'Office reconnaît que ses processus de gouvernance ne sont pas encore exploités au maximum en tant que mécanismes propices à l'échange d'informations, à la définition de grandes orientations pour les questions de fond et à la responsabilisation réciproque de l'UNRWA et des parties prenantes. Il a décidé pour commencer de définir un modèle de réforme qui permette de tenir un débat de fond sur les problèmes concrets de gouvernance tout en respectant les impératifs du mandat de l'UNRWA. Pour faciliter l'exécution du programme de travail, des échanges de vues suivis, à différents niveaux avec tous les partenaires et toutes les parties prenantes sont prévus.

E. Facteurs externes

18. Les incertitudes qui entourent le processus de paix au Moyen-Orient compliquent le travail de planification de l'Office. Si les pourparlers de paix progressent, il pourrait être appelé à assumer temporairement de nouvelles fonctions dans le cadre de la mise en place d'un accord de paix. En revanche, si le conflit se prolonge, les opérations militaires, les problèmes de sécurité, la détérioration de la situation économique des réfugiés et certaines entraves à la libre circulation des biens, des services et des personnes continueront d'avoir des répercussions sur son action.

19. L'Office mène ses activités dans une région troublée, ébranlée par le conflit arabo-israélien, les épisodes de violence qui en découlent et la dégradation de la situation socioéconomique. Face à des situations d'urgence, en particulier dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, il doit fonctionner à la limite de ses moyens opérationnels et financiers, ce qui risque de compromettre la qualité et la durabilité

de ses prestations et l'oblige à lancer des appels d'urgence, lesquels peuvent nuire au succès des opérations de collecte de fonds destinés au financement du budget ordinaire.

20. Les incidences économiques du plan de désengagement israélien de la bande de Gaza et de certains secteurs de la Cisjordanie sont incertaines. Dans la perspective du désengagement, il faut, par précaution, constituer des stocks de vivres et autres produits qui seront distribués à la population en cas de besoin et se préparer à faire face aux situations d'urgence médicale qui pourraient se produire pendant le processus. En collaboration étroite avec l'Autorité palestinienne, l'Office prépare d'importants projets dans les domaines de l'éducation et des infrastructures, qui seront exécutés une fois achevé le désengagement et après obtention des fonds supplémentaires requis.

21. En Cisjordanie, les besoins de la population affectée par la barrière de séparation ne cessent d'augmenter car les services de base sont de plus en plus limités. L'UNRWA a adapté ses prestations pour répondre à ces besoins. La barrière qui entoure Jérusalem entrave considérablement ses activités puisque même ses agents éprouvent de sérieuses difficultés à se rendre sur leur lieu de travail. Le conflit qui touche la bande de Gaza et la Cisjordanie a également affecté la capacité de l'Office de fournir les services nécessaires, de même que la sûreté et la sécurité de son personnel et sa situation financière puisqu'il a dû engager des dépenses supplémentaires importantes pour pouvoir poursuivre son action en dépit des obstacles dressés par les autorités israéliennes.

22. En outre, les agents de l'UNRWA qui vivent et travaillent sous tension extrême dans la bande de Gaza et en Cisjordanie souffrent fréquemment d'épuisement et de découragement; de ce fait, il est de plus en plus difficile de produire des résultats de qualité.

23. Parmi les entraves aux opérations de l'UNRWA, on mentionnera les fermetures de frontière et les restrictions imposées à l'acheminement des secours humanitaires vers la Cisjordanie et la bande de Gaza, où l'Office dépense environ 48 % de son budget ordinaire. Pendant la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, l'Office a dû payer 4,5 millions de dollars supplémentaires de frais de stockage, de pénalités de retard et de frais de transport imputables à la nécessité d'acheminer par le point de passage de Karni les conteneurs à destination et en provenance de la bande de Gaza.

24. Le budget de l'UNRWA est financé presque entièrement par des contributions volontaires (en espèces et en nature) dont ni le montant, ni les dates de versement ne peuvent être prévus avec certitude. Il est difficile dans ces conditions de planifier et d'exécuter les programmes et projets. Alors que l'Office règle la majeure partie de ses dépenses en dollars des États-Unis, 63 % des contributions constituant ses recettes sont libellées dans d'autres devises, ce qui l'expose aux risques de change.

25. La détérioration de la situation socioéconomique et la montée du chômage dans certaines zones d'activité de l'UNRWA entraînent notamment un accroissement du taux d'abandon scolaire et une hausse des besoins en soins médicaux, compromettent la participation de la population aux activités de l'Office et remettent en cause les arrangements de cofinancement.

F. Comptabilité sociale, gestion des risques, évaluation des résultats, plan antisinistre et contrôles internes

Comptabilité sociale

26. La comptabilité sociale joue un rôle important dans la définition des objectifs de l'UNRWA et intervient de plus en plus dans ses relations avec la société et l'environnement dans lequel il exerce ses activités. Les responsabilités de l'Office sont constatées dans sa comptabilité sociale, où figurent également les services rendus aux parties prenantes, à savoir les réfugiés bénéficiant de ses prestations, ses employés, la communauté des donateurs et les autorités qui administrent ses zones d'activité. Les politiques que l'Office a délibérément mises en œuvre visent à démontrer l'importance des responsabilités sociales et éthiques associées à sa mission et aux objectifs correspondants. L'UNRWA s'acquitte de ses responsabilités sociales en constatant les besoins, en prenant soin de son environnement opérationnel et en veillant à ce que son action soit conviviale et culturellement acceptable pour la population locale et le gouvernement du pays hôte. Par ailleurs, l'office, conscient de ce que ses agents, dans leur grande majorité, appartiennent à la catégorie du personnel recruté sur le plan régional, répond à leurs besoins dans toute la mesure du possible pendant et après leur période de service à l'Office. Il convient de mentionner en particulier les programmes et activités qu'il a expressément mis en place pour s'acquitter de diverses responsabilités sociales, les principaux objectifs étant les suivants :

- a) Accomplir un travail d'information et de sensibilisation en ce qui concerne les droits de l'homme, le règlement des conflits et la tolérance;
- b) Contribuer à la mise en place, dans le cadre de stratégies adoptées à l'échelle du système, de programmes relatifs à la prise en compte systématique du souci de la parité des sexes, aux enfants handicapés, à la santé psychosociale et à l'intégration des compétences pratiques dans les programmes d'enseignement;
- c) Rendre les soins de santé de base plus accessibles aux réfugiés en faisant en sorte que l'hospitalisation soit abordable et équitable, en rééquilibrant la répartition des moyens financiers entre les différents secteurs et en rationalisant le système d'orientation médicale en vue de mieux rentabiliser les services;
- d) Améliorer la salubrité des camps de réfugiés;
- e) Améliorer de façon générale le bien-être social des réfugiés en leur proposant divers services sociaux, notamment un soutien psychologique et des activités sportives, en complément des prestations susmentionnées.

Gestion des risques

27. L'UNRWA fait face à un large éventail de risques liés à son existence même et à son action, qui sont essentiellement d'ordre environnemental et financier. La gestion de ces risques vise à réduire la vulnérabilité de l'Office à diverses formes de préjudice, en particulier, ce qui est capital, l'incapacité éventuelle de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et de l'assistance sociale.

28. Les risques opérationnels ont essentiellement trait à l'incapacité d'assurer les services dont la fourniture est, selon le mandat de l'Office, la raison d'être de ce dernier. Ces risques sont gérés grâce à des activités de planification, de contrôle et

d'évaluation des résultats menées dans les principaux domaines d'intervention de l'Office (éducation, santé, secours et assistance sociale).

29. Les risques environnementaux sont les risques inhérents à la nature instable de l'environnement dans lequel l'UNRWA exerce ses activités. La gestion de ces risques suppose d'avoir conscience des dangers potentiels, des troubles politiques et des problèmes de sécurité résultant des conflits qui touchent l'ensemble du Moyen-Orient, notamment les zones où l'Office est présent : Jordanie, République arabe syrienne, Liban, Cisjordanie et bande de Gaza. Des niveaux d'alerte appropriés ont été établis et tous les mécanismes susceptibles d'atténuer les risques sont en place et suivis en permanence.

30. L'UNRWA est exposé à des risques financiers de natures diverses, le plus important étant l'insuffisance des moyens financiers affectés à la réalisation des objectifs fixés et des activités prévues. La communauté des donateurs est la principale source de financement de l'action que mène l'Office pour atteindre ses objectifs et répondre aux besoins des réfugiés. Les incertitudes quant aux dates de versement et au montant effectif des contributions volontaires posent également un risque financier pour ce qui est de la planification. L'Office gère ce risque du mieux qu'il peut en analysant les informations à sa disposition et en gérant les apports de fonds avec la plus grande prudence. Les risques financiers comprennent aussi les risques de change, étant donné qu'une bonne partie des contributions sont libellées dans des devises autres que la monnaie de compte de l'Office, en l'occurrence le dollar des États-Unis.

Évaluation des résultats

31. Le cadre de planification stratégique est le premier élément du processus d'évaluation des résultats. Il vise principalement à :

- a) Harmoniser les services de l'UNRWA avec ceux des autorités hôtes et les normes internationales;
- b) Répondre aux besoins non encore satisfaits et à ceux des réfugiés les plus vulnérables;
- c) Développer au maximum le potentiel économique des réfugiés;
- d) Renforcer les capacités de l'UNRWA.

Ces quatre objectifs correspondent aux grandes lignes dont s'inspire l'Office pour améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine et favoriser leur autonomisation et leur développement sur le plan humain. Des indicateurs de résultats sont nécessaires pour suivre la gestion des moyens qu'utilise l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et de l'assistance sociale. Ces indicateurs sont définis en se référant aux normes internationales, aux services fournis par les autorités hôtes et au degré de satisfaction des bénéficiaires ainsi qu'à leur opinion quant à la qualité des prestations de l'UNRWA.

Plan antisinistre

32. Le plan antisinistre décrit la procédure à suivre en cas de sinistre, c'est-à-dire si un événement imprévu venait à interrompre le cours normal des opérations de l'Office. Doit figurer dans ce plan un ensemble de précautions à prendre pour que les effets d'un éventuel sinistre soient réduits au minimum et que l'Office puisse

poursuivre ou reprendre rapidement l'exécution de ses fonctions essentielles. Le plan antisinistre de l'Office est en cours d'achèvement, tous les objectifs préliminaires ayant été atteints en matière de planification et de logistique. Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre du plan, l'Office a prévu dans son budget pour l'exercice 2006-2007 des crédits destinés à financer la mise en place, à son bureau du Caire, d'un centre de données informatiques qui deviendra pleinement opérationnel en tant que centre antisinistre au cours de l'exercice.

Contrôles internes

33. L'Office dispose d'un système de contrôles internes destiné à protéger les actifs, garantir le respect des règles et procédures de gestion et prévenir la fraude. Ces contrôles sont effectués par le Comité de l'audit et des inspections, qui examine et approuve les plans d'audit élaborés à l'intention des services d'audit interne après analyse des risques dans divers domaines d'activité. En outre, un plan a été élaboré et mis en application afin de mieux faire connaître et de prévenir les problèmes de fraude. Pour améliorer la transparence, renforcer les contrôles et veiller à ce que personne n'ait seul compétence pour arrêter définitivement les choix, la plupart des responsabilités et décisions administratives de haut niveau relèvent de différents comités : le Comité des ressources humaines, le Comité des marchés du Siège, qui s'occupe des achats et de l'attribution des marchés, et le Comité de contrôle du matériel, qui prend les décisions relatives à la cession des actifs. L'Office a établi des consignes et des procédures détaillées visant à garantir l'efficacité de la gestion financière et le respect du principe d'économie.

34. Le système de contrôles internes de l'UNRWA permet de passer en revue les opérations financières pour veiller à la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi des ressources de l'Office, ainsi qu'à la conformité des dépenses avec les dispositions du Règlement financier, et déceler toute utilisation des ressources de l'Office contrevenant au principe d'économie. Par ailleurs, des directives d'organisation régissent le fonctionnement quotidien de l'Office et garantissent le respect des contrôles internes.

G. Résultats financiers de l'exercice biennal

35. L'excédent enregistré par l'Office au cours de l'exercice biennal se décompose de la façon suivante :

- a) 6,4 millions de dollars au titre des contributions en espèces au budget ordinaire;
- b) 499 000 dollars au titre des contributions en nature;
- c) 19,9 millions de dollars inscrits au budget ordinaire pour financer l'exécution d'activités consécutives au désengagement de Gaza;
- d) 36,2 millions de dollars au titre des fonds extrabudgétaires;
- e) 490 000 dollars de pertes, au titre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

36. Les montants susmentionnés figurent dans l'état financier 1, où sont également présentés les soldes du fonds de roulement et des autres fonds de l'Office. Pour ces derniers, les soldes sont affectés à des fins particulières. Des précisions concernant

la part de l'excédent imputable aux ressources du budget ordinaire pour les activités consécutives au désengagement de Gaza sont données dans les notes accompagnant les états financiers. Le fonds de roulement constitué pour l'exécution du budget ordinaire de l'Office n'est pas une réserve statutaire, et son solde représente simplement la différence entre l'actif et le passif. Le fonds de roulement remplit trois fonctions : a) combler des déficits momentanés de trésorerie; b) couvrir des dépenses imprévues; c) faire face, s'il était décidé de réduire les activités de l'Office, aux dépenses exceptionnelles de liquidation.

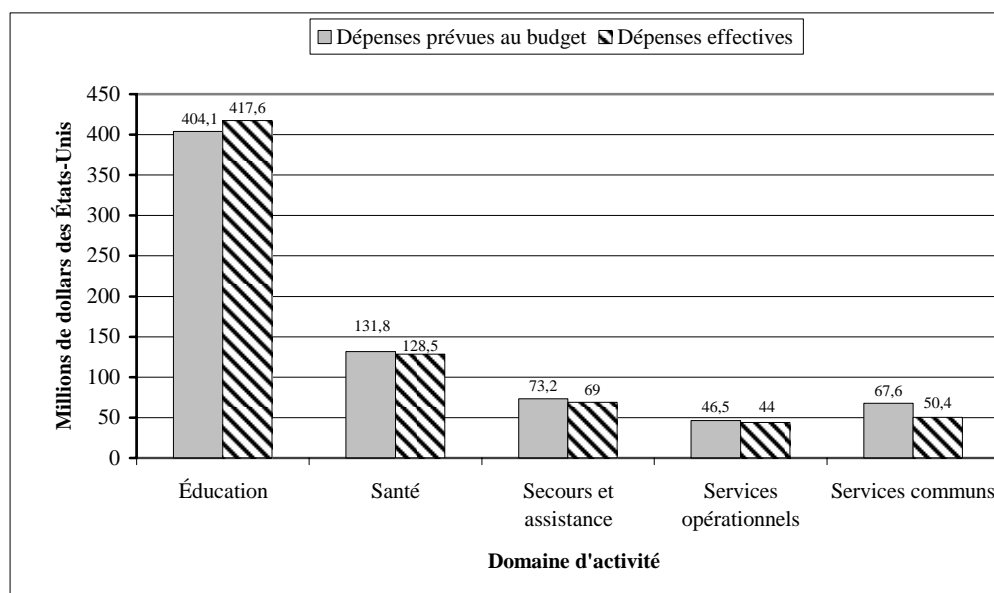
37. Le solde du fonds de roulement comprend un montant de 23,1 millions de dollars correspondant à des contributions acquises à recouvrer.

38. Pour rationaliser sa trésorerie, l'Office a centralisé la gestion de tous les fonds qu'il reçoit, qu'ils soient destinés au budget ordinaire ou au financement des dépenses extrabudgétaires. L'état financier 3 illustre l'évolution de la situation de trésorerie de l'Office et indique que l'excédent global de trésorerie se chiffrait à 176,3 millions de dollars à la clôture de l'exercice biennal.

39. L'état financier 4 rapproche les dépenses effectives des dépenses qui avaient été prévues pour l'exercice biennal. Alors que les prévisions de dépenses totalisaient 1 149 200 000 dollars, l'Office a dépensé, pour l'ensemble de ses activités, 987,5 millions de dollars. Les dépenses imputées sur le seul budget ordinaire de l'Office se sont chiffrées à 709,4 millions de dollars, alors que les dépenses prévues totalisaient 747,3 millions de dollars. Il était prévu 393,4 millions de dollars de dépenses à imputer sur les fonds extrabudgétaires, mais ces dépenses ont été en fait de 271,5 millions de dollars.

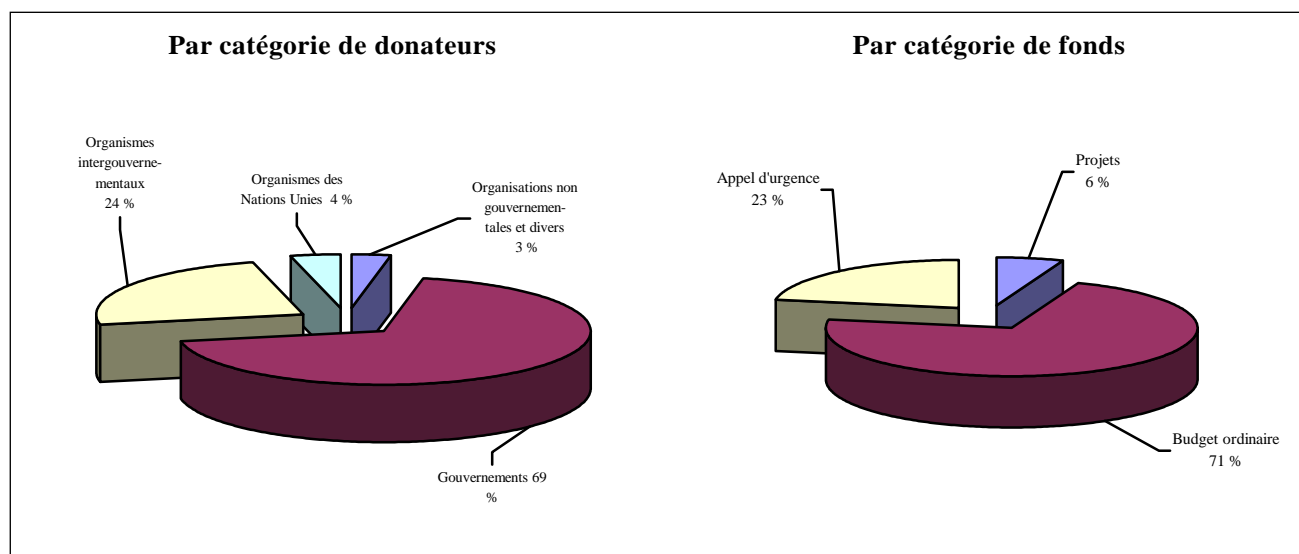
40. La figure ci-après permet de comparer les dépenses effectives aux dépenses qui étaient prévues au budget ordinaire de l'Office.

Dépenses prévues au budget et dépenses effectives



Sources de financement

41. L'UNRWA ne reçoit pas de contributions obligatoires, le financement de son budget reposant presque entièrement sur les contributions volontaires, en espèces et en nature, qu'il reçoit de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. La figure ci-après indique la répartition des sources de financement par catégorie de donateurs et par catégorie de fonds.



H. Structure comptable à l'échelle de l'Office

42. L'Office utilise un système de comptabilité par fonds : il tient des comptes distincts pour le budget ordinaire et pour les fonds extrabudgétaires. Le système de comptabilité par fonds appliqué par l'Office permet de classer toutes les recettes et les dépenses par projet et d'isoler complètement l'actif et le passif de chacun des fonds. Les contributions et les affectations y afférentes (y compris pour le budget ordinaire) reçoivent un code correspondant à un projet, chaque projet étant une entité financière et comptable séparée.

43. La structure des états financiers de l'UNRWA est dictée par le caractère récurrent ou non des activités prévues et leur mode de financement. Les états montrent également comment l'Office a utilisé les fonds provenant des différentes sources de financement. Les états financiers comprennent deux grandes parties :

a) Le budget ordinaire, où sont prévues les dépenses récurrentes de personnel et les autres dépenses récurrentes, qui est subdivisé en un budget en espèces et un budget en nature. Les dépenses en espèces sont financées par les contributions versées au Fonds général. Les dépenses inscrites au budget en nature sont financées par la contre-valeur des dons en nature que l'Office compte recevoir, dont la valeur estimative est calculée sur la base des accords conclus avec les donateurs ou de données d'expérience (dans le cas, par exemple, de l'aide alimentaire);

b) Le budget des projets, qui comprend essentiellement les dépenses non renouvelables prévues pour les projets financés par des contributions spéciales. Les activités relevant des projets ne sont entreprises que si leur financement par les donateurs est assuré. Pour la plupart, les dépenses d'équipement de l'Office figurent dans cette partie du budget car les contributions au Fonds général ne sont pas suffisantes pour couvrir la totalité des dépenses qui devraient normalement être financées par le Fonds.

44. Le budget ordinaire et le budget des projets comprennent la totalité des dépenses prévues pour l'exercice budgétaire. Le descriptif ci-après distingue les activités programmées qui seront financées par le Fonds général de celles qui relèvent du budget des projets.

I. Activités de l'Office

45. L'UNRWA offre des services d'éducation et de santé, des secours et des services sociaux à quelque 4,3 millions de réfugiés de Palestine qui vivent en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les bureaux du siège de l'Office se trouvent à Gaza et à Amman. Depuis 56 ans qu'il offre des services en matière d'aide humanitaire et de développement humain dans la région relevant de son mandat, l'UNRWA a montré qu'il savait s'adapter et renforcer ses programmes en fonction des exigences de la situation dans la région; il continuera de le faire pour remplir sa mission conformément aux directives de l'Assemblée générale.

46. Les troubles qui ont éclaté en septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé ont placé l'Office face à un certain nombre de défis. La persistance de ces troubles a entraîné une grave détérioration de la situation économique des réfugiés et, du fait des restrictions imposées à la circulation des biens, aux déplacements de la main-d'œuvre et à la prestation des services, l'Office a dû renforcer considérablement ses opérations humanitaires dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

J. Programme d'éducation

47. Le programme d'éducation a pour but d'offrir aux enfants et aux jeunes réfugiés de Palestine la possibilité d'acquérir des connaissances, des compétences pratiques et de l'expérience et de leur inculquer certaines valeurs, en partenariat avec les autorités hôtes, les collectivités locales et d'autres organismes des Nations Unies, compte tenu du caractère multiculturel de la société et en accordant une attention particulière au respect de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, à la tolérance, au règlement des conflits et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Les objectifs du programme d'éducation sont les suivants :

a) Offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'instruire et de suivre un enseignement de qualité, conforme à celui que dispensent les autorités hôtes, au niveau du primaire et, au Liban, du secondaire;

b) Dispenser un enseignement professionnel et technique aux jeunes réfugiés afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi et de devenir financièrement autonomes, optimiser cet enseignement et en améliorer la qualité;

c) Dispenser un enseignement pédagogique pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés susceptibles d'être recrutés par l'Office, optimiser cet enseignement et en améliorer la qualité;

d) Renforcer les capacités du personnel technique et administratif, à tous les niveaux, dans la ligne du projet intitulé « L'école en tant qu'agent du développement », compte tenu des principes établis en matière de gestion du programme et de contrôle de la qualité;

e) Assurer aux enfants qui ont besoin d'un enseignement spécial un traitement équitable et des chances égales du point de vue de l'accès à un enseignement de qualité;

f) Accomplir, auprès des enseignants et des élèves et étudiants, un travail d'information et de sensibilisation en ce qui concerne les droits de l'homme, le règlement des conflits et la tolérance;

g) Contribuer à la mise en place, dans le cadre de stratégies adoptées à l'échelle du système, de programmes relatifs à la prise en compte systématique du souci de la parité des sexes, aux enfants handicapés, à la santé psychosociale et à l'intégration de compétences pratiques dans les programmes d'enseignement.

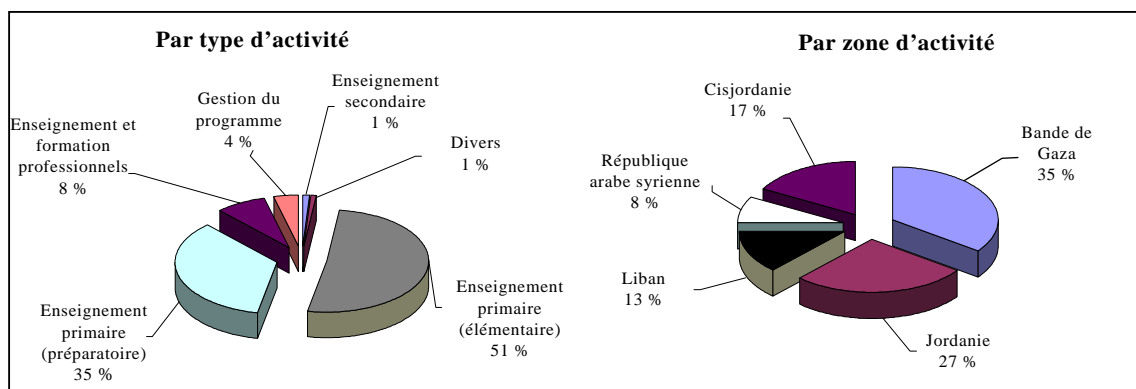
Résultats du programme d'éducation

48. Durant l'exercice biennal, le nombre des élèves inscrits dans les 663 écoles primaires, préparatoires et (au Liban seulement) secondaires de l'Office, qui comptaient 16 161 enseignants, était de 485 471 pour l'année scolaire 2005/06. De plus, 299 973 enfants de réfugiés ont fréquenté des établissements d'enseignement primaire, préparatoire et secondaire, publics ou privés sans aide financière de l'UNRWA. Le nombre total des élèves et étudiants inscrits dans les huit centres de formation professionnelle, technique et pédagogique de l'Office et dans ses trois instituts des sciences de l'éducation était de 6 631 pour l'année 2005/06.

49. Ces centres de formation ont employé environ 581 enseignants durant l'année. Le nombre des enseignants qui ont suivi les stages de perfectionnement pédagogique organisés par l'Institut pédagogique rattaché au siège de l'UNRWA, à Amman, dans les cinq centres de perfectionnement de la zone d'activité de l'Office, a été de 995 pour l'année scolaire 2005/06. Dans le cadre de son programme de bourses, entièrement financé par des contributions spécialement versées à cette fin par les donateurs, l'Office a accordé 322 bourses d'études supérieures pour l'année universitaire 2004/05.

50. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, l'Office a consacré au total 417,6 millions de dollars à ce programme, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé des dépenses totales de 404,1 millions de dollars. Les dépenses au titre de ce programme ont représenté 59 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'UNRWA.

51. Les graphiques ci-après indiquent la répartition, par type et zone d'activité, des dépenses consacrées aux services d'éducation :



K. Programme de santé

52. Le programme de santé de l'Office vise à protéger, préserver et promouvoir la santé des réfugiés de Palestine immatriculés, dans les cinq zones d'intervention de l'Office, et à répondre à leurs besoins fondamentaux en la matière, dans la limite des moyens disponibles et conformément à la politique humanitaire de l'ONU et aux principes, règles et approches stratégiques de l'Organisation mondiale de la santé. Les objectifs du programme de santé sont les suivants :

a) Préserver durablement ce qui a été acquis grâce aux investissements consacrés à la santé des femmes et des enfants et faire de nouveaux progrès dans la réduction de la mortalité maternelle, infantile et postinfantile au moyen d'une approche intégrée des soins de santé primaires qui soit conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux normes fixées dans la Convention relative aux droits de l'enfant;

b) Faire face aux lourdes incidences de l'épidémie naissante de maladies non transmissibles, en particulier le diabète sucré et les maladies cardiovasculaires, causes de nombreux décès et incapacités, tout en luttant contre les grandes infections qui se sont maintenues au-delà du XX^e siècle, comme la tuberculose;

c) Améliorer l'accès aux soins de santé des réfugiés désavantagés et mal desservis et, à cette fin, remettre en état, moderniser et développer les installations et services de soins de santé primaires, après avoir procédé à un inventaire des services fournis par d'autres sources;

d) Faire face à l'accroissement des problèmes psychologiques et mentaux parmi la population réfugiée et à leurs incidences en mettant au point des programmes communautaires multidisciplinaires axés sur la prévention et visant plus particulièrement les groupes à risque;

e) Rendre les soins hospitaliers de base plus accessibles à la population réfugiée en faisant en sorte que l'hospitalisation soit abordable et équitable, en rééquilibrant la répartition des moyens financiers entre les différents secteurs et en rationalisant le système d'aiguillage médical en vue de mieux rentabiliser les services;

f) Améliorer la salubrité des camps de réfugiés en entreprenant des travaux d'amélioration des infrastructures de distribution de l'eau, d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées et de gestion des déchets solides et en intégrant ces infrastructures aux réseaux municipaux et régionaux des autorités hôtes;

g) Doter le système de soins de santé de moyens accrus en matière de planification et d'évaluation en améliorant les méthodes de collecte et d'analyse de données et en formant le personnel de santé à l'exploitation des données factuelles, en particulier en développant l'outil informatique, afin d'assurer une meilleure gestion et de mieux répondre aux besoins;

h) Contribuer à la mise en place de programmes à l'échelle du système dans les domaines suivants : prise en compte systématique du souci de la parité des sexes, enfants handicapés, santé psychosociale et intégration de compétences pratiques dans les programmes d'enseignement;

i) Éviter que les situations de crise n'entraînent l'interruption des services ou n'en compromettent la qualité et, pour ce faire, rechercher des solutions aux nouveaux problèmes de santé tout en veillant à la viabilité des stratégies d'intervention à long terme.

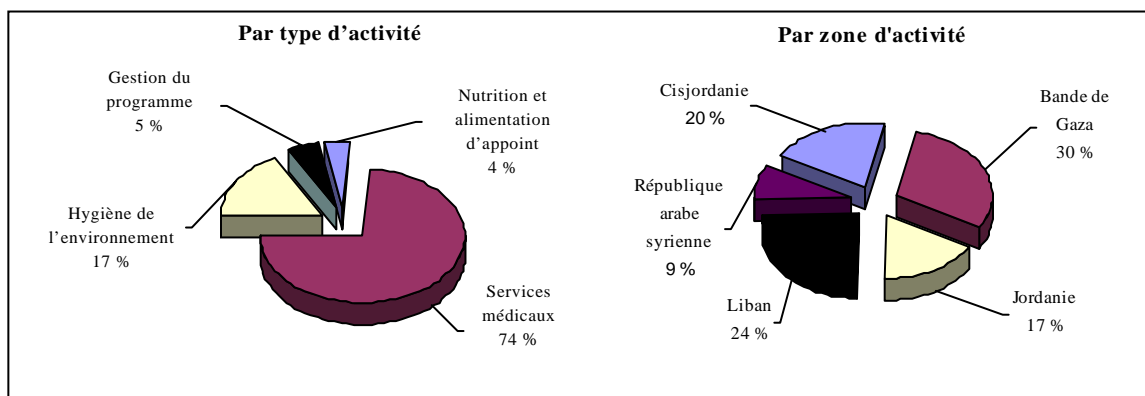
Résultats du programme de santé

53. L'Office offre aux réfugiés de Palestine, dans ses cinq zones d'activité, des services complets de soins de santé primaires comprenant des services de prévention des maladies et de lutte contre la morbidité et des services de santé maternelle et infantile, y compris des services de planification familiale. Ces services sont offerts dans 125 centres de soins primaires. Durant l'exercice biennal 2004-2005, ces centres ont enregistré au total 8 830 869 visites, pour des consultations médicales ou dentaires et d'autres prestations telles qu'injections et pansements.

54. En cas d'hospitalisation, les services sont dispensés par des établissements conventionnés, où les patients bénéficient d'un remboursement partiel. L'Office gère en outre un petit hôpital à Qalqiliya, en Cisjordanie, ainsi que six maternités rattachées aux principaux centres de soins de la bande de Gaza. Durant l'exercice biennal 2004-2005, le nombre des journées d'hospitalisation de réfugiés à l'hôpital et dans les maternités gérés par l'Office ainsi que dans les hôpitaux conventionnés a été de 140 207. Les services d'hygiène de l'environnement font aussi partie du programme de santé, de même que le programme d'alimentation d'appoint, qui s'adresse aux femmes enceintes et aux mères allaitantes.

55. Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Office a consacré 128,5 millions de dollars au programme de santé, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé des dépenses totalisant 131,8 millions de dollars. Les dépenses au titre de ce programme ont représenté 18,1 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'Office.

56. Les graphiques ci-après indiquent la répartition, par type et zone d'activité, des dépenses consacrées aux services de santé :



L. Programme de secours et de services sociaux

57. Le Programme de secours et de services sociaux a pour but d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés de Palestine les plus défavorisés et d'œuvrer pour que les plus vulnérables d'entre eux, les femmes, les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées, en particulier, deviennent plus autonomes. Les objectifs du programme sont les suivants :

a) Réduire la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus vulnérables en articulant aide à court terme et besoins de développement à long terme, au moyen d'une approche qui permette de répondre aux besoins effectifs tout en mettant l'accent sur l'égalité des chances et le droit de jouir des éléments fondamentaux du développement humain;

b) Atténuer les difficultés immédiates des familles de réfugiés particulièrement démunies en accordant une aide à celles qui remplissent les conditions requises et combler progressivement le fossé entre l'aide sociale dispensée par les autorités hôtes et celle offerte par l'Office;

c) Promouvoir et faciliter l'action communautaire par le biais d'organisations communautaires afin d'ouvrir des possibilités dans les domaines social, culturel et économique et dans le domaine de l'enseignement et de dispenser des services à l'intention des femmes, des personnes âgées, des enfants, des jeunes et des personnes handicapées ainsi que de leur famille;

d) Aider les organisations communautaires, au moyen de services de formation et d'une assistance technique, à se doter des structures voulues afin que les réfugiés soient mieux à même de participer à la formulation et à la gestion de services sociaux à l'intention des plus vulnérables d'entre eux;

e) Améliorer l'efficacité et l'efficience des services destinés aux familles bénéficiant d'une aide aux personnes en détresse par les moyens suivants : réduction du nombre de dossiers traités par chaque travailleur social, formation en cours d'emploi systématique et amélioration générale des conditions de travail;

f) Améliorer le programme d'aide aux organismes de microfinancement et favoriser l'intégration économique au moyen de services de formation et de facilités d'accès à un choix plus diversifié d'instruments de prêt;

g) Reloger les familles qui ont perdu leur logement ou qui sont particulièrement mal logées du fait d'une pauvreté chronique, sur la base d'une évaluation effectuée par chaque bureau;

h) Apporter une aide financière, en fonction de leurs besoins effectifs, aux familles qui traversent une période de difficultés, d'ordre pécuniaire ou humanitaire, afin de répondre à leurs besoins les plus pressants;

i) Informatiser les dossiers de 4,8 millions de réfugiés immatriculés, au moyen de nouvelles bases de données accessibles par l'Internet, et créer des dossiers intégrés rassemblant les données de tous les programmes de l'Office.

Résultats du programme de secours et de services sociaux

58. Pendant l'exercice biennal qui s'est achevé le 31 décembre 2005, 62 606 familles, soit 255 980 réfugiés (les familles se composant en moyenne de quatre personnes), ont bénéficié du programme spécial d'aide aux personnes en détresse, ce qui représente environ 5,9 % du total des réfugiés immatriculés pendant cette période. Le sous-programme d'aide alimentaire, qui offre aux familles en détresse une allocation en espèces et une allocation de vivres tous les trimestres, a été financé grâce à des dons en espèces et en nature émanant de divers donateurs, et les prestations ont été octroyées selon des critères et des procédures précis. En 2005, l'Office a continué de verser à certaines familles en détresse des secours en espèces, et pendant l'exercice biennal, 3,7 millions de dollars au total ont été distribués à 18 294 familles bénéficiant ou non du Programme spécial, toutes zones d'activité confondues. Six cent quatre-vingt-huit personnes issues de familles en détresse ont suivi des cours dans les centres de formation professionnelle et les instituts des sciences de l'éducation administrés par le Département de l'éducation de l'Office, dans le but d'acquérir des compétences pratiques et de permettre à leur famille d'échapper à la pauvreté.

59. Pendant la période à l'examen, la remise en état d'abris a été entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Ainsi, 645 abris ont pu être rénovés grâce au concours d'entrepreneurs ou d'une main-d'œuvre bénévole, ce qui représente 5,9 % des besoins (10 894 abris) tels qu'ils avaient été estimés pour les différents bureaux.

60. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf travailleurs sociaux ont conseillé et soutenu les familles pour les aider à surmonter les difficultés liées à leur situation socioéconomique. Afin de permettre aux travailleurs sociaux d'offrir efficacement des services de qualité, il a été décidé à la fin de l'année 2005 de réduire le nombre des dossiers qui leur sont confiés, pour le ramener de 250 à 200 familles en détresse. En conséquence, des travailleurs sociaux supplémentaires seront recrutés en 2006. Un programme éducatif agréé de caractère novateur, d'une durée de deux ans, a été mis au point pendant l'année 2004 en collaboration avec l'école de service social de l'Université de l'Illinois du Sud à Carbondale (États-Unis d'Amérique), dans le but de renforcer les capacités techniques du personnel chargé des secours et des services sociaux et de promouvoir une conception généraliste des pratiques en matière d'aide sociale, comportant des stratégies et systèmes fondés sur des interventions multiples. À ce jour, 223 travailleurs sociaux et leurs supérieurs hiérarchiques immédiats en Jordanie, en République arabe syrienne, au Liban et en Cisjordanie ont suivi avec succès quatre cours. En revanche, 91 travailleurs sociaux et leurs supérieurs hiérarchiques immédiats originaires de Gaza n'ont pu achever que deux

cours, en raison des bouclages répétés et des restrictions imposées aux déplacements.

61. Dans le cadre de l'élaboration d'une approche fondée sur les besoins et de son application au programme d'aide alimentaire pour les personnes en détresse (en remplacement de l'approche actuelle, fondée sur le statut), un conseiller principal en matière de pauvreté a été recruté. Il a fait réaliser dans les différentes zones une enquête socioéconomique approfondie auprès des familles se trouvant dans des situations particulièrement difficiles. En Jordanie, les seuils de pauvreté (pauvreté absolue et extrême misère) ont été examinés, étudiés et actualisés et les seuils de revenu et critères d'admission pour les familles en détresse ont été revus en conséquence. Enfin, à l'issue d'un examen des ressources financières reposant sur une nouvelle formule de vérification indicative des ressources, de nouveaux dispositifs de paiement ont été proposés. En 2006, il est prévu de mettre en œuvre un projet pilote en Jordanie, afin de mieux cibler les familles les plus pauvres susceptibles de bénéficier du Programme spécial.

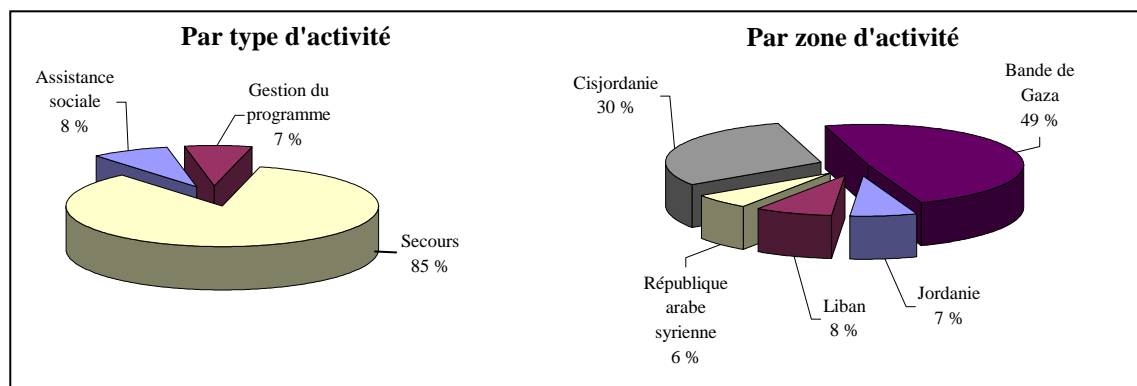
62. Les fonctionnaires de l'Office chargés des immatriculations ont continué de mettre à jour mensuellement la base de données sur les immatriculations, qui contient des informations sur 4 356 438 réfugiés, et ont aussi tenu à jour la base de données du système de suivi des cas sociaux, qui contient des données sur la situation socioéconomique des familles en difficulté. La numérisation de documents se rapportant aux familles et des dossiers d'immatriculation a commencé dans les cinq zones (Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie et Gaza), et plus de 2,5 millions de documents ont été numérisés et sauvegardés pendant la période à l'examen dans tous les bureaux extérieurs.

63. Par l'intermédiaire d'un réseau composé de 104 organisations locales affiliées à l'Office, le programme de services sociaux a continué d'offrir aux réfugiés de Palestine la possibilité de satisfaire leurs besoins socioéconomiques prioritaires grâce à diverses activités, notamment la sensibilisation, la formation axée sur les compétences et l'octroi de crédits. Pendant la période à l'examen, 190 917 femmes, personnes handicapées, enfants et jeunes ont bénéficié de ces activités. De plus, ces organisations locales, qui sont administrées bénévolement par des réfugiés, ont géré avec succès 149 projets générateurs de revenus, qui ont permis de créer 382 emplois et amélioré la viabilité financière des centres.

64. Le programme d'aide aux organismes de microcrédit a fait fond sur les programmes de secours et de services sociaux existants, en ciblant les femmes et les membres de familles en détresse, ainsi qu'en renforçant les moyens dont disposent les organisations communautaires pour offrir des possibilités de crédit. Pendant la période à l'examen, le programme a créé 1 258 emplois grâce à diverses formules de crédit, ce qui a permis d'améliorer les conditions d'existence des réfugiés et de leur famille. Au total, 2 355 femmes et leur famille ont bénéficié de programmes de prêts indirects, administrés par des organisations communautaires.

65. Durant l'exercice 2004-2005, l'Office a consacré 69 millions de dollars au programme de secours et de services sociaux, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget des dépenses totalisant 73,2 millions de dollars. Les dépenses au titre de ce programme ont représenté 9,7 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'Office.

66. Les graphiques ci-après indiquent la répartition, par type et zone d'activité, des dépenses consacrées au programme de secours et d'assistance sociale.



M. Services opérationnels et techniques

67. Le Département des services opérationnels et techniques a pour mission d'appuyer les principaux programmes de l'Office en fournissant, dans le cadre de la politique et de la stratégie générales de l'action humanitaire de l'Office en faveur des réfugiés de Palestine, des services opérationnels et techniques intégrés, de qualité optimale et au moindre coût, dans les domaines suivants : achats et logistique, informatique et télématique, ingénierie et travaux de construction. Les objectifs des services opérationnels et techniques sont les suivants :

- a) Mettre en place une fonction d'assurance de la qualité visant à accroître le degré de satisfaction des clients au moyen d'une communication efficace et fournir des services opérationnels et d'appui fiables et rapides, au moindre coût, dans les domaines suivants : informatique et télématique, achats et ingénierie;
- b) Contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés en lançant un grand programme d'aménagement des camps;
- c) Mettre en œuvre de nouvelles réformes dans les domaines des achats et de la logistique, de l'informatique et de la télématique, de la construction et de l'ingénierie en assurant le meilleur rapport qualité/prix.

68. Durant l'exercice 2004-2005, l'Office a consacré au total 43,9 millions de dollars à son programme de services opérationnels et techniques, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget de dépenses totalisant 46,5 millions de dollars. Les dépenses au titre de ce programme ont représenté 6,2 % des dépenses imputées au budget ordinaire de l'Office.

N. Services communs

69. Les services communs ont pour but de garantir le bon fonctionnement de l'Office grâce aux activités suivantes : fourniture d'avis juridiques judicieux, gestion rentable et efficace, analyse des politiques, collecte de fonds efficace et

concertation avec les acteurs extérieurs. Les objectifs des services communs sont les suivants :

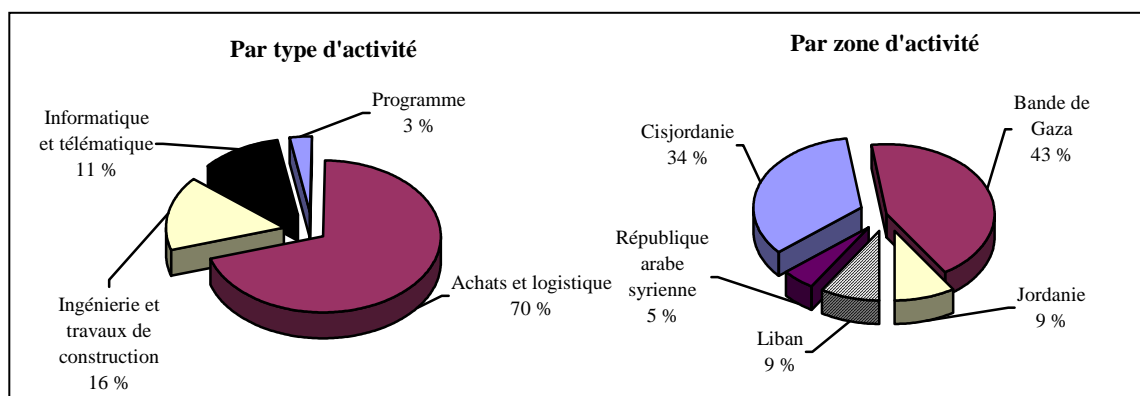
- a) Fournir des services consultatifs au Commissaire général et assurer la bonne application des décisions relatives aux orientations et la cohésion d'ensemble des opérations de l'Office;
- b) Fournir des avis et un appui juridiques sur des questions de droit international, en particulier celles qui ont trait aux privilèges et immunités de l'Office et de son personnel;
- c) Garantir le respect des principes de responsabilité et de transparence dans l'ensemble de l'Office;
- d) Entretenir des rapports constructifs et fructueux avec les donateurs et renforcer la gestion des projets jusqu'à leur achèvement;
- e) Accroître l'appui aux activités de l'Office en les faisant mieux connaître auprès du grand public, des gouvernements, des organisations non gouvernementales de pays donateurs et de pays hôtes, ainsi que des réfugiés et du personnel de l'Office;
- f) Procéder à l'analyse des programmes et des orientations pour permettre à l'Office de faire face à l'évolution de la situation opérationnelle, politique et sociale;
- g) Assurer la liaison et renforcer la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et participer à des réunions internationales;
- h) Gérer et renforcer les services de gestion des ressources humaines destinés au personnel recruté sur les plans international et régional;
- i) Gérer efficacement les ressources financières de l'Office.

Résultats obtenus

70. Dans le cadre d'une réforme de la gestion visant à améliorer globalement l'efficacité de l'UNRWA, les systèmes de paie et de gestion financière mis en service récemment ont été améliorés de manière à répondre aux besoins opérationnels de l'Office.

71. Durant l'exercice biennal, l'Office a consacré 50,4 millions de dollars aux services communs, pour lesquels l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget de dépenses totalisant 67,6 millions de dollars; ces dépenses ont représenté 7 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'UNRWA.

72. Les graphiques ci-après indiquent la répartition, par type et zone d'activité, des dépenses consacrées aux services opérationnels et techniques et aux services communs :



73. Outre les activités courantes relevant des programmes et services décrits plus haut, l'Office, en vue d'améliorer les conditions d'existence des réfugiés de Palestine, a réalisé pendant l'exercice 2004-2005 les programmes spéciaux décrits ci-après, financés par des contributions réservées à cette fin par les donateurs.

O. Plan après-retrait de Gaza

74. Pendant l'exercice biennal qui s'est achevé le 31 décembre 2005, l'Office avait établi des plans en vue de l'exécution de certaines activités à l'issue du désengagement des colonies de peuplement de la bande de Gaza par les Israéliens. Pour ce plan après-retrait, les donateurs ont versé des contributions s'élevant à 29,2 millions de dollars, dont 9,3 millions ont été consacrés à des activités en rapport avec le désengagement. Le solde s'élève donc à 19,9 millions de dollars.

P. Appels d'urgence

75. Lorsque les troubles ont éclaté en septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, l'Office a lancé une série d'appels d'urgence afin d'obtenir l'appui des donateurs et d'offrir une aide d'urgence à plus de 1,3 million de réfugiés touchés. Ces appels d'urgence visaient à atténuer la gravité de la crise humanitaire engendrée par la situation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Les appels d'urgence lancés successivement ont pour but d'offrir des possibilités d'emploi ainsi qu'une aide en espèces et en nature aux familles réfugiées les plus démunies, et de reconstruire ou réparer les infrastructures et les abris endommagés par les opérations militaires. Pendant l'exercice biennal qui s'est achevé le 31 décembre 2005, l'Office a poursuivi son programme d'aide d'urgence, en privilégiant l'aide alimentaire, la création d'emplois d'urgence, la remise en état et la reconstruction d'abris, l'assistance financière, la santé et l'éducation.

76. Les appels lancés pendant l'exercice 2004-2005 ont permis de réunir au total 395,2 millions de dollars (209,4 millions pour 2004 et 185,8 millions pour 2005). Depuis que le premier appel d'urgence a été lancé en 2000, 924,9 millions de dollars ont été collectés.

Q. Projets postérieurs à 1999

77. Le budget pour ces projets comprend essentiellement des dépenses d'infrastructure non récurrentes devant être financées par des contributions qui ne sont pas inscrites au budget de base, notamment des travaux d'agrandissement, de restauration et d'entretien des locaux de l'Office rendus indispensables en raison de la demande croissante de services à fournir par l'Office (en particulier dans le domaine de l'éducation), et de la nécessité d'améliorer les conditions de logement et l'hygiène du milieu dans les camps de réfugiés. Parce qu'il estime que les projets font partie intégrante du budget biennal, l'Office établit des prévisions de dépenses détaillées concernant les ressources requises pour accomplir son mandat au cours de l'exercice biennal et rattache directement les activités financées par les projets à celles des programmes financées par le budget ordinaire. Pendant l'exercice 2004-2005, des annonces de contributions ont été faites pour ces projets à hauteur de 47,9 millions de dollars, dont 13 920 000 dollars ont été reçus. En outre, 6,4 millions de dollars ont été reçus pendant l'année à titre d'annonces de contribution antérieures. Pour l'exercice 2004-2005, les dépenses pour cette catégorie se sont élevées à 24 310 000 dollars.

R. Autres projets

78. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, on a continué de supprimer progressivement les projets relevant du programme de mise en œuvre de la paix et de l'appel en faveur des réfugiés vivant au Liban, ainsi que des projets spéciaux. Les activités pour cette catégorie ont donc été minimales.

S. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

79. Le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises a pour but de promouvoir le développement économique et de réduire la pauvreté. À cet effet, il accorde des prêts aux entreprises et aux ménages (prêts à la consommation et au logement) afin d'améliorer la qualité de vie des ménages et des propriétaires de petites entreprises et de microentreprises, de soutenir l'emploi, de réduire le chômage, de lutter contre la pauvreté, de permettre aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie et d'offrir aux réfugiés de Palestine et à d'autres groupes pauvres ou marginaux vivant à proximité la possibilité de gagner leur vie. Les objectifs du programme sont les suivants :

a) Accorder des prêts aux entreprises et aux ménages (prêts à la consommation et au logement), à une échelle suffisante pour qu'ils aient un impact significatif et mesurable sur la vie des plus pauvres;

b) Offrir des services de crédit viables et s'autofinçant, au moindre coût, en ciblant les zones urbaines les plus pauvres, à forte concentration d'entreprises commerciales, d'entreprises de services et de petites industries. Le principal critère de choix de ces zones sera la présence d'une forte densité de réfugiés de Palestine;

c) Développer et étendre les programmes de crédit, en appliquant les normes internationales en vigueur pour ce qui est de l'efficacité et du nombre de

bénéficiaires, de sorte qu'ils puissent être comparés aux programmes financés par d'autres institutions. Appliquer les pratiques optimales en vigueur dans le secteur du microfinancement, en participant aux réseaux locaux et régionaux de microfinancement et en adoptant les normes et pratiques établies pour ce secteur par des organismes tels que le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, l'Agency for International Development des États-Unis, le Microfinance Network, Sanabel, la Fondation Calmeadow et Acción Internacional;

d) Respecter les normes nouvellement définies en matière de services de formation à la gestion et de services de promotion des entreprises, les coûts directs de la formation étant couverts par les droits acquittés par les participants et les contributions des donateurs servant uniquement à financer les frais généraux et les dépenses d'administration.

Résultats du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

80. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, grâce à son réseau de 10 bureaux locaux, le programme a géré un portefeuille de 14 548 prêts en cours, le solde impayé s'élevant à 9 090 000 dollars, et il a accru son budget afin d'ouvrir trois nouveaux bureaux au début de l'année 2006. Il a également accordé pendant l'exercice biennal 39 627 prêts d'une valeur de 35 420 000 dollars, dont 59 % ont été octroyés à Gaza, 27 % en Cisjordanie, 9 % en Jordanie et 9 % en République arabe syrienne. Les femmes à la tête de microentreprises ont reçu 9 926 prêts, dont 74 % sont allés à des réfugiées de Palestine. Pendant cette période, 26 935 prêts (soit 26 950 000 dollars) ont été accordés à des microentreprises, 9 333 prêts avec garantie mutuelle (5 710 000 dollars) ont été octroyés à des femmes, 3 269 crédits à la consommation (1 850 000 dollars) ont été consentis et 90 prêts (940 000 dollars) ont été accordés à des petites entreprises. Depuis le lancement du programme, 109 millions de dollars ont été investis dans près de 106 000 prêts accordés à des réfugiés de Palestine et à d'autres bénéficiaires. En outre, pendant l'exercice biennal, le programme de formation à la gestion des petites entreprises et des microentreprises a permis de réaliser 102 stages sur les entreprises et le monde des affaires à l'intention de 2 451 participants. De plus amples renseignements figurent ci-après, à la section C du chapitre V.

T. Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional

81. Les états financiers de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, qui figurent à la section E du chapitre V du présent rapport, indiquent qu'en 2005, la valeur des placements de la Caisse est passée de 942 770 000 dollars à 947 490 000 dollars.

82. La valeur des placements de la Caisse a donc augmenté de 62 340 000 dollars, contre 85 770 000 dollars l'année précédente.

83. Au 31 décembre 2005, les revenus inscrits au crédit des participants à la Caisse se chiffraient à 22 450 000 dollars, contre 82 650 000 dollars l'année précédente.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005. Il a certifié sans réserve les états financiers de l'Office pour l'exercice clos à la même date, ainsi que l'indique le chapitre III du présent rapport.

Application des recommandations antérieures

Comme demandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 8 de son rapport A/59/736 et aux paragraphes 12 et 20 de son rapport A/60/387, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié à quand remontaient celles de ses recommandations antérieures qui n'avaient pas encore été complètement mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice financier ces recommandations avaient été émises pour la première fois (voir l'annexe au présent chapitre). Sur un total de 45 recommandations, 35 (soit 78 %) avaient été appliquées, 3 (6 %) étaient en cours d'application et 7 (16 %) n'avaient pas été appliquées. Les trois recommandations qui n'avaient pas été complètement mises en œuvre remontaient à l'exercice biennal 2002-2003. Parmi les sept recommandations restées sans suite, une (14 %) remontait à l'exercice biennal 2000-2001, tandis que les six autres dataient de l'exercice 2002-2003.

Vue d'ensemble de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

Le montant global des recettes (1 milliard 20 millions de dollars) a été supérieur à celui des dépenses (990 millions), d'où un excédent de 57 millions de dollars, alors que l'exercice 2000-2001 s'était achevé avec un excédent de 19 millions de dollars. Le solde au 31 décembre 2005 du fonds de roulement était de 38,7 millions de dollars et celui des autres fonds de 129,3 millions de dollars.

Les contributions au financement du budget ordinaire, qui ont continué à représenter la principale source de recettes de l'Office, ont atteint 734,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, contre 613,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les contributions extrabudgétaires ont aussi augmenté, passant de 209,6 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003 à 298,3 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005.

Terrains et bâtiments

L'UNRWA a modifié la méthode comptable applicable au traitement des dépenses afférentes aux terrains et bâtiments, qui sont désormais comptabilisées en charges au lieu d'être portées au bilan. Il a déclaré au Comité qu'il n'était pas propriétaire en droit strict des terrains et bâtiments puisque la plupart des bâtiments étaient construits sur des terrains qui ne lui appartenaient pas. Il a indiqué en outre qu'il n'exerçait aucun contrôle sur les logements construits pour les réfugiés. En conséquence, l'Office avait sorti du bilan les dépenses afférentes aux terrains et

bâtiments, en consultation avec le Comité, et fait connaître cette modification des méthodes comptables, laquelle était dûment signalée dans la note 1.9 aux états financiers.

Il n'existait pas de gestion centralisée d'une liste détaillée de toutes les acquisitions et cessions de terrains et bâtiments opérées par les différents bureaux de zone.

Gestion des contrats et des marchés

Dans les bureaux de la bande de Gaza et de Jordanie où le Comité s'était rendu, les membres du personnel qui s'occupaient des marchés n'étaient pas tous au courant de l'existence des règles déontologiques et des obligations qu'elles leur imposaient.

Le temps écoulé entre la présentation des demandes d'achat et l'établissement des bons de commande avait dépassé de 4 à 10 mois le délai prévu, qui était de 3 mois. Pour les bons de commande établis dans le système, le délai d'approbation prévu (1 mois) avait été dépassé de 3 à 7 mois.

Gestion des ressources humaines

D'après le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, l'UNRWA comptait 148 fonctionnaires internationaux et 26 242 agents locaux. Étant donné ces chiffres, il importait qu'il se dote, pour atteindre ses objectifs stratégiques, d'un plan qui lui permette de bien gérer ses ressources humaines. Un plan de gestion des ressources humaines devait porter sur les divers volets de la gestion du personnel, ainsi que sur les systèmes et pratiques ayant une incidence sur les résultats de la structure administrative concernée. Or, l'Office n'avait pas mis en place un tel programme.

L'UNRWA avait passé en revue les stratégies possibles de planification des successions, mais les possibilités de rotation et de transferts étaient limitées étant donné la nature des activités : les zones d'activité étaient éparpillées dans la région, certains lieux d'affectation connaissaient des crises fréquentes et la situation politique et les conditions de sécurité dans la région rendaient les déplacements difficiles.

Gestion axée sur les résultats

L'Office n'avait adopté aucune politique, directive ou instruction concernant la mise en œuvre, à long terme, de méthodes de gestion axée sur les résultats. Il aurait dû notamment se doter d'une stratégie de communication visant à ce que toutes les parties intéressées comprennent bien les enjeux de ce type de gestion.

L'absence d'une politique et d'une définition précise des procédures et des systèmes, le manque de cohérence des rapports et le fait que les responsabilités n'aient pas été clairement définies avaient créé une situation qui n'était pas propice à une gestion axée sur les résultats. Cela pouvait compromettre le suivi des mesures prises pour atteindre les buts fixés et, par la même occasion, nuire à la conduite des opérations.

Gestion des programmes et des projets

L'UNRWA ne disposait pas d'une stratégie officielle – sous la forme de politiques, d'instructions et de directives – applicable à l'ensemble de ses programmes et de ses projets. Les dispositions du manuel de procédures des projets s'appliquaient uniquement aux projets financés spécifiquement par les donateurs; elles pourraient cependant être adaptées de manière à s'appliquer aux autres projets.

Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

Le Comité a analysé les montants des créances douteuses passées par profits et pertes et ultérieurement recouvrées et comptabilisées comme recettes. Il ressortait de cette analyse que la méthode utilisée par le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises pour déterminer le niveau des créances douteuses pourrait se révéler trop conservatrice.

Le Comité a relevé une dérogation à la méthode comptable généralement appliquée en ce qui concerne les intérêts sur les prêts, lesquels étaient enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les conséquences financières de cette dérogation aux Normes internationales d'établissement des états financiers étaient toutefois sans importance car, a-t-on estimé, les intérêts créditeurs avaient été sous-évalués d'un montant qui se situait entre 21 690 et 80 294 dollars, suivant la politique appliquée aux intérêts à percevoir pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Caisse de prévoyance du personnel local

Le Comité a relevé que les 8 878 prêts humanitaires contractés par les participants à la Caisse de prévoyance du personnel local (pour un montant total de 46 487 000 dollars) avaient été comptabilisés au coût historique et non au coût amorti. Il a estimé que cette dérogation à la norme (comptable internationale) IAS 39 avait eu comme conséquence une surévaluation de 1,4 million de dollars du solde des prêts humanitaires accordés aux participants à la Caisse et des montants inscrits au crédit des participants.

Technologies de l'information et des communications

L'UNRWA ayant acheté et mis au point un certain nombre de systèmes d'applications, le Comité a dépêché des spécialistes de l'audit informatique. En résumé, les observations qu'il a formulées sont les suivantes : il n'existait pas de processus concis, complet et approuvé de contrôle des modifications pour les interventions d'urgence; aucun plan antisinistre n'était en place; il n'y avait pas de règles de sécurité informatique; la fonction d'audit et celle d'enregistrement des modifications de règles et des événements de gestion des comptes sur le serveur (contrôleur de domaine) n'avaient pas été activées; et les contrôles de l'accès à distance permettant de limiter les risques de sécurité n'étaient pas en place.

Cas de fraude et de fraude présumée

L'Office a signalé au Comité 11 cas de fraude et de fraude présumée pour l'exercice financier achevé le 31 décembre 2005. Des pertes financières d'un montant de 21 882 dollars avaient été constatées dans un cas; aucune perte n'avait été subie dans quatre cas et il n'avait pas été possible de déterminer le montant des pertes éventuelles dans cinq cas. Dans le dernier cas, le montant des pertes restait à déterminer, l'affaire étant en cours.

Recommandations

On trouvera au paragraphe 10 ci-après un résumé des principales recommandations du Comité.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNRWA au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats des activités et les flux de trésorerie de l'exercice biennal clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment évalué si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation et aux normes comptables du système des Nations Unies. Ils ont également effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'UNRWA, y compris ses bureaux extérieurs. Le Comité a également formulé des opinions d'audit distinctes sur les états financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local et le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, qui pour tous les deux ont été établies au regard des Normes internationales d'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

4. Le Comité a continué de faire part des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'UNRWA.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'UNRWA, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

6. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 10. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 12 à 177.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 2003¹

7. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1993 et à sa résolution 60/234 du 23 décembre 2005, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'UNRWA pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un total de 45 recommandations, 35 (78 %) ont été appliquées, 3 (6 %) sont en cours d'application et 7 (16 %) n'ont pas encore été appliquées.

Dates des recommandations antérieures

8. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié au paragraphe 8 de son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736) et aux paragraphes 12 et 20 du document A/60/387, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été pleinement appliquées. L'exercice au cours duquel ces recommandations avaient été faites pour la première fois est indiqué dans l'annexe au présent chapitre.

9. Trois recommandations qui n'ont pas encore été pleinement appliquées ont trait à l'exercice biennal 2002-2003. Parmi les sept recommandations qui n'ont pas été appliquées, une (14 %) a trait à l'exercice biennal 2000-2001, les six autres se rapportant à l'exercice biennal 2002-2003.

2. Principales recommandations

10. Le Comité recommande à l'UNRWA :

Terrains et bâtiments

a) **De tenir une liste détaillée, centralisée et aisément accessible, des acquisitions et cessions de bâtiments opérées durant un exercice (par. 32);**

Gestion des contrats et des marchés

b) **De faire le nécessaire pour que tous les intéressés connaissent et intègrent les règles déontologiques régissant les achats (par. 39);**

c) **De déterminer pourquoi les opérations d'achat prenaient si longtemps et de prendre les mesures voulues pour ramener les délais dans les limites fixées (par. 53);**

d) **De surveiller les délais d'acquisition des biens et services de façon continue et de veiller à ce que des dispositions soient prises pour les réduire si nécessaire (par. 53);**

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5C (A/59/5/Add.3)*, chap. II.

Gestion des ressources humaines

e) **D'élaborer et de mettre en œuvre sans tarder un plan détaillé de gestion des ressources humaines (par. 57);**

f) **De veiller à ce que l'autorisation prévue par la disposition 101.3 du règlement du personnel local soit obtenue avant que des heures supplémentaires ne soient effectuées et payées (par. 64);**

g) **De systématiser la planification des successions (par. 77);**

Gestion axée sur les résultats

h) **D'élaborer aux fins de la gestion axée sur les résultats des politiques et procédures qui prévoient une planification stratégique, la définition d'objectifs et la mise en place de dispositifs de suivi, et lui permettent d'être efficace sur le plan des décisions de gestion et des rapports sur les résultats (par. 84);**

i) **D'établir un descriptif de projet comportant un plan d'action, un calendrier et une définition des responsabilités et relatif à l'application intégrale de la gestion axée sur les résultats (par. 99);**

Gestion des programmes et des projets

j) **D'adopter une politique de gestion régissant l'ensemble des projets et de définir les responsabilités de tous les intervenants, ainsi que les compétences et la formation requises (par. 104);**

Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

k) **De réviser la politique comptable qu'il applique au traitement des provisions pour créances douteuses en prenant en compte le type de prêt, la zone géographique et tous les autres facteurs qui déterminent les perspectives de recouvrement des prêts (par. 120);**

l) **De réviser la politique comptable du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et d'apporter les ajustements nécessaires au système de gestion financière afin de faciliter la formation des revenus des placements et de favoriser le respect des Normes internationales d'information financière (par. 126);**

Caisse de prévoyance du personnel local

m) **De procéder aux ajustements nécessaires afin de comptabiliser les prêts humanitaires au coût amorti et de se conformer aux dispositions de la norme (comptable internationale) IAS 39 (par. 135);**

Technologies de l'information et des communications

n) **De faire respecter des procédures normalisées pour les demandes de modifications aux systèmes d'applications; un processus concis, complet et approuvé de contrôle des modifications pour les modifications d'urgence (par. 146);**

o) **D'élaborer et d'approuver un plan antisinistre global, de le promulguer et de le faire connaître à l'ensemble du personnel, de le réévaluer et de l'actualiser régulièrement (par. 153);**

p) De formuler, d'approuver, de mettre en œuvre et d'actualiser régulièrement des règles de sécurité informatique, réglementant l'accès aux données et aux informations sensibles et confidentielles (par. 157);

q) D'activer la tenue de listes de vérification, et d'enregistrer les modifications de règles et les opérations de gestion des comptes sur le serveur contrôleur de domaine (par. 165);

r) De revoir les contrôles de l'accès à distance, afin de réduire son exposition aux risques de sécurité (par. 169).

11. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 21, 34, 46, 48, 62, 70, 74, 80, 86, 88, 93, 107, 110, 147, 162, 172 et 176.

B. Constatations et recommandations détaillées

1. Aperçu de la situation financière

12. Il ressort des données du tableau II.1 que la situation financière générale s'est légèrement améliorée durant l'exercice clos le 31 décembre 2005. La baisse importante, dans le cadre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, des ratios actif/passif et encaisse/engagement tient au 3,4 millions de dollars de recette reçus par avance, qui avaient été comptabilisés au passif pour l'exercice 2004-2005. En ce qui concerne les autres ressources, la hausse de ces deux ratios tient pour l'essentiel à la diminution de la réserve pour engagements non liquidés, tombée de 41,9 à 15,7 millions de dollars entre les exercices 2002-2003 et 2004-2005.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Description du ratio	Ressources ordinaires		Autres ressources		Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises		Ressources totales	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Liquidités/actif total ^a	0,62	0,64	0,65	0,64	0,62	0,47	0,64	0,63
Actifs/passifs ^b	2,19	1,77	2,50	7,33	232,17	4,72	2,48	2,88
Liquidités/engagements ^c	1,36	1,14	1,62	4,71	143,96	2,22	1,58	1,82

^a Un ratio élevé dénote une situation financière saine.

^b Un ratio élevé dénote de bonnes perspectives sur le plan de la solvabilité.

^c Un ratio élevé correspond à des disponibilités importantes pour régler les dettes.

13. Les contributions au fonds du budget ordinaire, qui sont restées la principale source de recettes de l'Office, se sont élevées à 734,7 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, contre 613,7 millions pour le précédent. L'Administration a attribué cette hausse des recettes au titre du budget ordinaire à l'intensification de l'action qu'elle mène pour mobiliser des fonds. Les contributions aux autres fonds ont elles aussi augmenté, passant de 209,6 millions de dollars en 2002-2003 à 298,3 millions pour l'exercice 2004-2005. Quant aux autres recettes, elles ont

diminué de 32,9 millions de dollars, par suite d'une perte de change de 18,6 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005, alors que l'exercice précédent s'était soldé par un gain de change de 16,9 millions. Au total, toutes catégories de fonds confondus, les recettes ressortent à 1,02 milliard de dollars pour l'exercice 2004-2005, contre 0,85 milliard pour le précédent.

14. Les dépenses financées sur le budget ordinaire et sur les autres fonds se sont montées respectivement à 709,4 et 271,5 millions de dollars. Au total, les dépenses effectives se sont élevées à 987,5 millions de dollars, au lieu de 824,6 millions pour l'exercice précédent, dont 6,6 millions (contre 4 en 2002-2003) au titre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises. En ce qui concerne les autres programmes de l'UNRWA, l'éducation représente 417,6 millions de dollars (360,1 millions pour 2002-2003), la santé, 128,5 autres millions (au lieu de 105,3) et les secours et les services sociaux, 68,9 millions (au lieu de 57).

15. Les dépenses de personnel se sont chiffrées au total à 601,6 millions de dollars (2002-2003 : 517,4 millions de dollars), à raison de 43,5 millions pour le personnel international (au lieu de 35,2 millions en 2002-2003) et de 558,1 millions pour le personnel local (contre 482,2 millions pour 2002-2003), soit environ 61 % (au lieu de 63) des dépenses effectives totales.

16. Le montant total des recettes (1,02 milliard de dollars) a dépassé celui des dépenses (0,99 milliard), d'où un excédent de 57 millions de dollars (au lieu de 19 pour 2000-2001), après ajustements d'un montant de 20 millions de dollars pour pertes et profits sur exercices antérieurs. Cet excédent de 57 millions sera reporté sur le prochain exercice, suivant la pratique de l'Office. Au 31 décembre 2005, le solde de clôture du fonds de roulement s'établissait à 38,7 millions et celui des autres fonds, à 129,3 millions de dollars.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

17. Le Comité a vérifié si les états financiers de l'UNRWA pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était le cas.

3. Présentation et teneur des états financiers

18. Le Comité avait précédemment recommandé² à l'UNRWA de poursuivre l'étude des possibilités d'améliorer la teneur et la présentation des états financiers. Il a à nouveau relevé des erreurs importantes dans la présentation et la teneur de la première série d'états financiers de l'Office, présentée le 29 mars 2006.

19. Les chiffres présentés dans les comptes de résultat (état 1) et le bilan (état 2) eux-mêmes ne cadraient pas avec les notes relatives aux états financiers. Cela tenait au fait que les notes récapitulatives de l'UNRWA n'indiquaient pas le total des ressources au titre du budget ordinaire et des autres fonds ainsi que du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, alors que ces montants avaient été regroupés dans une colonne à part dans les états financiers de l'Office.

20. De plus, les notes présentées à l'appui des montants importants dans les états financiers eux-mêmes n'avaient pas toutes été indiquées au départ. Il y avait aussi des erreurs et des incohérences en ce qui concernait les montants présentés dans les

² Voir *ibid.*, par. 34.

états financiers et dans les notes y relatives. Le Comité des commissaires aux comptes et le Département de l'audit et des inspections de l'Office ont recommandé que des changements appréciables soient apportés à la présentation et la teneur des états financiers afin qu'ils donnent une image fidèle de la réalité. L'Office a modifié les états en conséquence.

21. L'Office a accepté la recommandation du Comité d'améliorer les mécanismes d'examen et de contrôle de la qualité qu'il applique dans l'établissement des états financiers pour veiller à ce que leur présentation et leur teneur donnent une image exacte et fidèle de la réalité décrite.

22. Le Comité avait précédemment recommandé³ que l'UNRWA envisage de faire figurer dans son rapport financier des informations sur l'application des principes de bonne gouvernance dans plusieurs domaines : l'évaluation des activités de contrôle interne, les rapports sur les résultats des programmes, la comptabilité sociale et la gestion des risques, la continuité et la fonction de contrôle interne. À cet égard, l'Office devait se reporter au paragraphe 6 de la résolution 57/278 A de l'Assemblée générale, car l'amélioration de l'information présentée constituerait un progrès dans le sens d'une approche dynamique de l'examen demandé par l'Assemblée dans cette résolution.

23. L'UNRWA a informé le Comité qu'il y avait des informations sur certaines de ces questions dans divers documents, dont le rapport annuel du Commissaire général à l'Assemblée générale et le projet de budget biennal de l'Office. Il se proposait d'ailleurs de revenir sur cette question à l'occasion de l'examen global des principes de gouvernance mentionné dans la résolution 60/1 de l'Assemblée.

4. Terrains et bâtiments

24. Au 31 décembre 2005, les terrains et bâtiments, qui comprennent aussi les abris de réfugiés, représentaient, d'après les chiffres initialement indiqués dans l'état 2, un montant de 402,6 millions de dollars (contre 354,5 au 31 décembre 2003), les travaux de construction en cours y afférents s'établissant pour leur part à 4,1 (au lieu de 7,9) millions de dollars.

25. À l'origine, les conventions comptables de l'UNRWA pour les terrains et bâtiments étaient les suivantes : conformément à l'article 10.4 de son Règlement financier, les dépenses consacrées à l'acquisition, à la construction ou aux gros travaux de transformation et amélioration de terrains et bâtiments étaient immobilisées. Les dépenses engagées pour des travaux de construction s'étalant sur plus d'un exercice devaient être inscrites dans les travaux de construction en cours, pour leur montant cumulé. À la fin des travaux, le coût final était immobilisé.

26. Ces conventions étaient conformes aux dispositions du paragraphe 48 des normes comptables du système des Nations Unies, qui exige que les terrains et bâtiments figurent dans l'état 2 des états financiers. À l'alinéa v), il exige en outre que la valeur de ces biens, ainsi que la méthode d'évaluation employée (valeur d'acquisition, valorisation ou valeur symbolique) soient clairement indiquées. Cette règle de traitement comptable des terrains et bâtiments était aussi énoncée à l'article 10.4 du Règlement financier de l'Office.

³ Voir *ibid.*, par. 29.

27. Le Comité a relevé qu'en fait le traitement comptable des terrains et bâtiments n'était pas conforme à la convention comptable déclarée de l'Office, pas plus qu'à l'article 10.4 de son Règlement financier ni au paragraphe 48 des normes comptables du système des Nations Unies. Les terrains et bâtiments, en effet, avaient été à la fois portés en dépense dans le compte de résultat et traités comme un élément d'actif dans le bilan. Des comptes capital de sens contraire avaient aussi été inscrits dans l'état 2 pour égaler la valeur exacte des terrains et bâtiments.

28. L'Office a par la suite indiqué au Comité qu'en droit il n'était nullement propriétaire des terrains et bâtiments, car la plupart de ces bâtiments étaient construits sur des terrains qui ne lui appartenaient pas. De plus, l'Office a déclaré n'avoir aucun droit de regard sur les abris construits pour les réfugiés. C'est pourquoi il avait décidé de modifier la méthode comptable qu'il appliquait auparavant en comptabilisant en charges les coûts afférents à la construction de bâtiments. Cette représentation marquait un changement par rapport aux vérifications des comptes des exercices antérieurs car, à l'époque, l'Office présentait les terrains et bâtiments comme sa propriété. Depuis lors, il les avait décomptabilisés, après consultation du Comité, et avait indiqué la modification de sa convention comptable. Ce changement était dûment évoqué dans la note 1.9 relative aux états financiers.

29. Le Comité avait précédemment recommandé⁴ que l'UNRWA donne des renseignements plus détaillés sur les acquisitions, cessions et sorties de bilan d'immobilisations intervenues dans le courant de l'exercice, afin de faire apparaître les variations enregistrées entre les soldes d'ouverture et de clôture au titre des terrains et bâtiments. Le Comité a noté que, pour l'exercice 2004-2005, les acquisitions et les cessions étaient chiffrées à 38,1 et 200 000 dollars respectivement dans la note 8 relative aux états financiers.

30. Dans un premier temps, l'UNRWA n'avait pas été en mesure de fournir au Comité une piste d'audit concise et complète pour la construction de bâtiments. Les pièces justificatives étaient conservées dans ses bureaux de zone (bande de Gaza, Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie) et, étant donné le volume de la documentation afférente aux dépenses de construction, elles ne pouvaient pas aisément être dépouillées à des fins de vérification. Il n'existait pas de liste détaillée centralisée de toutes les acquisitions et cessions afférentes aux terrains et bâtiments intervenues dans les divers bureaux de zone.

31. Le Comité et le Département de l'audit et des inspections de l'Office ont donc dû se résoudre à effectuer un long travail en vue de réunir suffisamment d'éléments probants appropriés pour confirmer la validité, la complétude et l'exactitude des acquisitions et cessions de bâtiments indiquées pour l'exercice 2004-2005. Des éléments probants adéquats ont été recueillis ultérieurement.

32. Le Comité recommande que l'UNRWA tienne une liste détaillée, centralisée et aisément accessible, des acquisitions et cessions de bâtiments opérées durant un exercice.

⁴ Voir *ibid.*, par. 32.

5. Prestations dues à la cessation de service

33. Dans son rapport précédent⁵, le Conseil avait une fois de plus recommandé que l'UNRWA, de concert avec les services du Siège de l'ONU, revoie le mode et les objectifs de provisionnement de ses obligations au titre des versements dus à la cessation de service et des prestations payables après la retraite. Le montant de 27,1 millions de dollars des dépenses effectives de l'exercice 2004-2005 (au lieu de 23,6 millions durant l'exercice précédent) aura dépassé de 3 millions de dollars (au lieu de 4,1) le montant prévu dans le budget de 24,1 millions (contre 19,5 pour 2002-2003) (voir ci-dessous le tableau II.2). L'Office a continué à couvrir les charges insuffisamment provisionnées correspondant aux versements dus à la cessation de service grâce à des économies réalisées sur les dépenses de personnel. Il n'avait pas pris de dispositions pour couvrir ses besoins de financement des versements en question. Ses réserves totales s'élevant à 183,3 millions de dollars, soit 15,2 millions de plus que le montant estimatif de 168,1 millions de dollars de ses obligations à ce titre, l'Office considérait que ses comptes risquaient de donner une information trompeuse si cette provision y était inscrite alors qu'en réalité elle ne correspondait à aucune obligation immédiate.

Tableau II.2

Obligations au titre des versements et prestations dus à la cessation de service

(En millions de dollars des États-Unis)

Objet	Au 31 décembre		Variation (pourcentage)
	2003	2005	
Montant estimatif des sommes à payer	147,3	168,1	14
Provision prévue au budget	19,5	24,1	24
Dépenses effectives	23,6	27,1	15
Réserve totale	131,9	183,3	39

34. **Le Comité recommande à nouveau que l'UNRWA, en concertation avec les services du Siège de l'ONU, revoie le mode et les objectifs de provisionnement de ses obligations au titre des versements dus à la cessation de service et des prestations payables après le départ à la retraite suivant les principes adoptés par les autres organismes des Nations Unies.**

35. L'UNRWA a informé le Comité que c'était à l'Assemblée générale qu'il incomberait de supporter la charge des versements au titre des prestations dues au personnel à la cessation de service dans l'éventualité d'une cessation d'activité de l'Office par suite du non-renouvellement de son mandat.

6. Passation par profits et pertes des pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens

36. L'Office a indiqué au Comité que des pertes de numéraire d'un montant de 21 882 dollars pour l'exercice 2004-2005 (contre 1 181 dollars pour l'exercice

⁵ Voir *ibid.*, par. 51.

2002-2003) avaient été passées par profits et pertes. Il n'y en avait pas, en revanche, à titre de sommes à recevoir ou de biens.

7. Versements à titre gracieux

37. Conformément à l'article 5.11 du Règlement financier, l'UNRWA a fourni au Comité des informations sur les cinq versements à titre gracieux qu'il avait effectués au cours de l'exercice; sur 215 862 dollars au total, 164 409 avaient été consacrés à la reconstruction d'un abri au camp de Rafah.

8. Gestion des contrats et des marchés

Règles déontologiques régissant les achats

38. Le 21 novembre 2004, l'UNRWA a promulgué des règles déontologiques régissant les achats, qui établissent précisément les normes d'éthique et d'intégrité auxquelles tous les membres du personnel de l'UNRWA sont tenus de se conformer. Le Comité a noté que dans les bureaux de la bande de Gaza et de Jordanie, où il s'est rendu, les membres du personnel qui s'occupaient des marchés n'étaient pas tous au courant de l'existence des règles déontologiques et des obligations qu'elles leur imposaient. Les règles n'auraient d'effet que si elles étaient intégrées par tous les membres du personnel s'occupant directement ou indirectement des marchés.

39. **L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait faire le nécessaire pour que tous les intéressés connaissent et intègrent les règles déontologiques régissant les achats.**

40. L'UNRWA a informé le Comité qu'il avait rappelé à tous les chefs de section et responsables des achats et de la logistique sur le terrain qu'ils devaient veiller à ce que tous les membres du personnel concernés relisent les règles déontologiques, et leur faire signer chaque année un document dans lequel ils déclaraient l'avoir fait.

Qualifications, expérience et formation du personnel chargé des achats

41. Les qualifications et l'expérience minimum requises du personnel chargé des achats sont indiquées dans les définitions d'emploi. Le Comité a passé ces critères en revue pour le personnel chargé des achats dans les bureaux de la bande de Gaza et de Jordanie. Le personnel du bureau de Jordanie remplissait les conditions requises, mais pas celui du bureau de la bande de Gaza.

42. Peut-être ce manque de qualifications et d'expérience indiquait-il qu'il n'y avait pas de meilleurs candidats sur le marché. Cela étant, il est admis que dans le domaine des achats, le personnel devrait idéalement suivre au moins tous les deux à trois ans une formation en bonne et due forme. En Jordanie, la plupart des membres du personnel concernés avaient suivi une formation relative aux achats à un moment ou à un autre de leur carrière, mais dans la bande de Gaza, certains n'avaient jamais participé à aucune activité de formation. Leur manque de qualification risquait d'avoir des répercussions sur la qualité et la ponctualité des opérations et de susciter des problèmes sur les plans de la régularité, de l'intégrité et de la transparence du processus de passation des marchés.

43. L'UNRWA avait financé au moyen de fonds non réservés la formation de 31 membres du personnel, qui avaient suivi un enseignement à distance et obtenu du Chartered Institute of Purchasing and Supply un diplôme de compétence

professionnelle dans le domaine des achats. Par contre, aucun des membres du personnel du bureau de la bande de Gaza ne s'était inscrit aux cours offerts par l'institut.

44. L'UNRWA a également informé le Comité que la Division des marchés et de la logistique avait élaboré pour le personnel concerné un plan de formation détaillé couvrant la période de 2005 à 2009. Des crédits avaient déjà été demandés pour l'exercice biennal 2006-2007 pour que le programme puisse se poursuivre. Étant donné les conditions qui régnaient dans la bande de Gaza, il avait été très difficile pour le personnel et les formateurs de se déplacer dans la zone ou de la quitter. Cela étant, l'UNRWA se rendait compte que le personnel des bureaux extérieurs chargé des achats n'était pas suffisamment formé. Il pourrait envisager d'inscrire davantage d'agents aux cours du Chartered Institute of Purchasing and Supply, mais ce ne serait pas possible pour tous car il fallait pour suivre cette formation bien maîtriser l'anglais et être à même de suivre des cours universitaires.

45. Un programme des Nations Unies dans le cadre duquel étaient offerts des cours et un certificat d'aptitude professionnelle dans le domaine des achats avait été créé pour les organismes des Nations Unies. En 2005, l'École des cadres du système des Nations Unies avait organisé des séminaires de formation de formateurs auxquels quatre fonctionnaires de l'UNRWA avaient pris part. L'idée était que ces fonctionnaires deviennent les principaux relais pour le transfert des connaissances à l'ensemble du personnel de l'UNRWA chargé des achats et aident leurs collègues inscrits aux cours de préparation à l'examen des Nations Unies et à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle.

46. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait renforcer les compétences des membres de son personnel chargés des achats, ou bien en continuant à organiser des activités de formation à leur intention ou bien en les encourageant à suivre les cours organisés par des instituts professionnels.

Code de conduite des fournisseurs

47. Le Comité a noté que la Division des marchés et de la logistique de l'UNRWA n'avait pas promulgué de code de conduite des fournisseurs. D'après le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies⁶, les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, à savoir le respect des droits de l'homme, la justice sociale et la dignité humaine, ainsi que le respect de l'égalité de droits des hommes et des femmes, définissaient les grands objectifs que les fournisseurs des Nations Unies étaient censés atteindre.

48. Le Comité recommande que l'UNRWA adopte et impose aux fournisseurs un code de conduite aligné sur le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies.

49. L'UNRWA a informé le Comité que la dernière version du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies (datant de juin 2006) était désormais disponible et qu'en coordination avec le Bureau du conseiller juridique, il était en train de déterminer le meilleur moyen pour que ses fournisseurs en prennent connaissance et s'y conforment.

⁶ Rev. 02, décembre 2005.

Durée des opérations d'achat

50. Le Comité a passé en revue les diverses étapes des opérations d'achat, de l'introduction des demandes à la livraison des articles et au paiement. Le plan d'achats de l'UNRWA pour l'exercice biennal 2004-2005 comprenait des indications concernant le temps que devrait prendre chaque étape.

51. Le Comité a noté que le temps écoulé entre l'introduction des demandes d'achat et l'établissement des bons de commande dépassait de 4 à 10 mois le délai prévu, qui était de 3 mois. Pour les bons de commande établis dans le système, le délai d'approbation prévu (1 mois) avait été dépassé de 3 à 7 mois.

52. Le Comité a noté que la longueur des délais d'acquisition de biens et services risquait d'avoir des répercussions sur les activités de l'UNRWA. Il a noté également que le respect des délais prévus dans le plan d'achats n'était pas vérifié. L'UNRWA a informé le Comité que le système de gestion des achats Reality ne facilitait pas le suivi des délais et que le problème serait réglé lorsqu'un autre système serait mis en place.

53. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait déterminer pourquoi les opérations d'achat prenaient si longtemps et prendre les mesures voulues pour ramener les délais dans les limites fixées. Le Comité recommande aussi que l'UNRWA surveille les délais d'acquisition des biens et services de façon continue et veille à ce que des dispositions soient prises pour les réduire si nécessaire.

9. Gestion des ressources humaines

Plan de gestion des ressources humaines

54. D'après le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, l'UNRWA comptait 148 fonctionnaires internationaux et 26 242 agents locaux. Étant donné ces chiffres, pour que l'UNRWA puisse atteindre ses objectifs stratégiques, il importait qu'il se dote d'un plan qui lui permette de bien gérer ses ressources humaines. Un plan de gestion des ressources humaines porte sur les divers volets de la gestion du personnel, ainsi que sur les systèmes et pratiques qui ont une incidence sur les résultats de l'entité. C'est un cadre dans lequel les questions relatives aux ressources humaines peuvent être examinées de façon plus stratégique, globale et intégrée, compte tenu de la nature des activités de l'entité.

55. L'UNRWA avait adopté divers règlements, règles, politiques et directives en matière de ressources humaines, mais ne s'était pas doté d'un plan complet et détaillé de gestion de ces ressources. Le mandat d'une équipe de travail stratégique sur la gestion des ressources humaines avait été élaboré et il était prévu, une fois que le Commissaire général l'aurait approuvé, de réaliser une étude à l'échelle de l'Office pour déterminer quels étaient les besoins stratégiques en la matière.

56. La Division de la gestion et de la valorisation des ressources humaines, responsable de l'élaboration du plan, avait été créée en mai 2004 et fonctionnait à effectif complet depuis juillet 2005. En l'absence de plan, il fallait craindre que la planification, le recrutement, l'évaluation, le suivi et la valorisation des ressources humaines laissent à désirer, et donc que l'Office ne dispose pas des effectifs et des compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches dont dépendait la réalisation de ses objectifs stratégiques. L'UNRWA a informé le Comité que dans le

cadre d'un programme de réforme de la gestion d'une durée de trois ans (présenté sous forme de projet à la Commission consultative le 20 juin 2006), il allait changer la façon dont il gérait ses ressources humaines.

57. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait élaborer et mettre en œuvre sans tarder un plan détaillé de gestion des ressources humaines.

Formation

58. Pour pouvoir se doter des ressources humaines dont il aura besoin demain, l'Office devrait définir les compétences de base que tous les membres de son personnel doivent posséder, à savoir la combinaison d'aptitudes, de qualités personnelles et d'attitudes qu'il attend d'eux. Ce n'est qu'en définissant et en validant ces compétences de base (celles qui concernent l'ensemble des fonctionnaires et celles qui ne concernent que les gestionnaires) qu'il pourra faire s'implanter des valeurs et normes communes. Cette opération l'aiderait à renforcer ses capacités, à intégrer les compétences dans le système de gestion des ressources humaines et à mettre en place une culture de la formation continue. L'élaboration d'un plan de formation serait également utile.

59. L'UNRWA a fait savoir qu'il n'était pas dans ses intentions de centraliser la planification et l'organisation des activités de formation. Chaque bureau extérieur et département ou division du siège planifiait et organisait lui-même ses propres activités de formation générale et technique.

60. Le Comité s'est penché sur les services de formation des bureaux de la bande de Gaza et de Jordanie et a noté que les deux bureaux avaient présenté des programmes de cours (intitulés « plan de formation pour 2005 ») assortis de détails logistiques et indiqué, dans un message électronique, le coût des activités envisagées. Ils ne s'étaient pas, pour ce faire, fondés sur l'analyse des besoins de formation effectuée au siège. Les besoins de formation n'avaient pas été recensés dans le cadre du suivi du comportement professionnel des fonctionnaires et ceux-ci n'avaient pas été consultés.

61. En outre, il n'avait pas été demandé de crédits au titre de la formation dans le budget du bureau de Jordanie pour 2004-2005. Une allocation spéciale de 41 500 dollars avait été demandée le 11 avril 2005 et le budget avait été modifié en conséquence. Comme il n'existait pas de plan de formation général, les activités de formation des bureaux extérieurs risquaient de manquer de cohérence et de faire double emploi.

62. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) élaborer un plan de formation détaillé à partir d'une évaluation des besoins en bonne et due forme et b) prévoir des crédits suffisants compte tenu des besoins recensés.

Heures supplémentaires

63. En vertu du paragraphe 4 de la disposition 101.3 du règlement du personnel local, les directeurs des bureaux extérieurs peuvent demander aux membres du personnel local (classes 6 à 12) de faire des heures supplémentaires, ou les y autoriser, si des fonds sont disponibles et s'ils en ont préalablement obtenu l'autorisation. Le Comité a noté que 20 membres du personnel des bureaux de la

bande de Gaza et de Jordanie avaient effectué des heures supplémentaires pour lesquelles un montant total de 17 005 dollars avait été versé sans que l'autorisation préalable ait été accordée. Le montant n'était certes pas élevé, mais les contrôles n'en avaient pas moins leur importance.

64. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait veiller à ce que l'autorisation prévue par la disposition 101.3 du règlement du personnel local soit obtenue avant que des heures supplémentaires ne soient effectuées et payées.

65. L'UNRWA a informé le Comité que chaque fois que des heures supplémentaires seraient effectuées sans l'autorisation nécessaire, il s'efforcera d'obtenir l'autorisation après coup ou de recouvrer les montants versés.

66. Selon le paragraphe 5 c) iii) de la disposition 101.3 du règlement du personnel local, des congés de compensation étaient accordés, au lieu d'une rémunération, aux membres du personnel des classes 13 à 20 qui faisaient des heures supplémentaires. Or, au bureau de la bande de Gaza, un montant total de 149 451 dollars avait été versé, au cours de l'exercice 2004-2005, à des fonctionnaires de classes supérieures à la classe 12. Le paiement des heures supplémentaires avait été approuvé par le Directeur de l'administration et des ressources humaines, dans un mémorandum intérieur daté du 20 décembre 2000 devant rester en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

67. L'UNRWA a informé le Comité que le paragraphe 5 c) iii) de la disposition 101.3 du règlement du personnel local faisait partie de l'instruction concernant le personnel A/1 Rev.1/Amend.1, Part. III. C'était une information importante dans la mesure où c'était le Directeur de l'administration et des ressources humaines qui publiait les instructions concernant le personnel et, habituellement, les modifiait et autorisait les dérogations.

68. Le Comité a par ailleurs noté que d'après la version modifiée du règlement, les dérogations devaient être approuvées par le Commissaire général. Le paragraphe 3 de la disposition 101.3 du règlement du personnel local indiquait expressément que le Commissaire général avait toute latitude pour décider si les membres du personnel qui faisaient des heures supplémentaires seraient rémunérés ou auraient droit à des congés de compensation. Le Comité n'a pu obtenir aucun document attestant que cette fonction ait été déléguée au Directeur de l'administration et des ressources humaines.

69. L'UNRWA a expliqué qu'il était d'usage que le Directeur de l'administration et des ressources humaines exerce ces fonctions sans que celles-ci lui aient été déléguées par écrit, et qu'il jugeait donc valables les dérogations à l'application des dispositions relatives aux heures supplémentaires de l'instruction concernant le personnel datée du 20 décembre 2000.

70. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait a) appliquer à la lettre les dispositions du Règlement du personnel local relatives au paiement des heures supplémentaires et b) faire en sorte que les délégations de pouvoirs aux fonctionnaires compétents soient faites par écrit.

71. L'UNRWA a informé le Comité qu'il était en train de mettre à jour sa réglementation relative aux pouvoirs d'approbation afin d'éliminer toute ambiguïté quant aux personnes habilitées à autoriser les heures supplémentaires.

Taux de vacance de postes

72. L'UNRWA estimait qu'un taux de vacance de postes de 5 % était une norme acceptable et s'efforçait de pourvoir les postes dans un délai de trois mois. Mais 52 postes sur 126 (41 %) étaient vacants depuis plus de trois mois au bureau de la bande de Gaza, et 66 postes sur 225 (29 %) l'étaient au bureau de Jordanie. Certains des postes étaient vacants depuis plus de six mois. Les vacances de poste risquaient d'avoir des répercussions sur le fonctionnement de l'Office.

73. L'UNRWA a informé le Comité qu'il avait donné à ses bureaux extérieurs l'instruction de présenter au moins tous les six mois des rapports sur les postes vacants. À partir de ces rapports, les besoins seraient analysés et les tableaux d'effectifs réévalués, puis éventuellement modifiés. Les bureaux extérieurs appliquaient plusieurs stratégies pour essayer de pourvoir les postes sans retard malgré les circonstances très particulières dans lesquelles certains étaient contraints de travailler.

74. Le Comité recommande que l'UNRWA continue de s'efforcer de pourvoir les postes dans les proportions prévues.

Planification des successions

75. Le Comité avait déjà recommandé⁷ que l'UNRWA systématise la planification des successions. Il a noté que l'UNRWA avait passé en revue les stratégies possibles en la matière, mais que les possibilités de rotation et de transferts étaient limitées étant donné la nature des activités : les zones d'activité étaient éparpillées dans la région, certains lieux d'affectation connaissaient des crises fréquentes et la situation politique et les conditions de sécurité dans la région rendaient les déplacements difficiles.

76. L'UNRWA a informé le Comité qu'il n'avait pas arrêté de politique, mais que les membres du personnel local pouvaient prendre un congé spécial sans traitement d'un an maximum afin de travailler, en détachement, pour d'autres organismes des Nations Unies avant de revenir à l'Office. La planification des successions était un autre élément de la stratégie en matière de ressources humaines.

77. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation, refaite par le Comité, selon laquelle il devrait systématiser la planification des successions.

Système de suivi du comportement professionnel

78. Le Comité avait déjà recommandé⁸ que l'UNRWA envisage d'adopter un système de plans de progression individuels. L'UNRWA n'offrait pas d'activités de formation, mais cela ne l'empêchait pas de demander à chaque fonctionnaire d'élaborer un plan individuel par rapport auquel il puisse évaluer sa propre progression.

79. Des examens réguliers des plans de progression individuels permettraient aux fonctionnaires d'évaluer leur propre progression et à l'Office de mesurer la sienne. Les plans indiqueraient les lacunes à combler, au niveau des compétences, d'après

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5C (A/59/5/Add.3)*, chap. II, par. 185.

⁸ Voir *ibid.*, par. 189.

les résultats du suivi du comportement professionnel, ainsi que les mesures préventives et curatives nécessaires.

80. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle des plans de progression individuels devraient être élaborés pour chaque fonctionnaire dans le cadre du système de suivi du comportement professionnel.

10. Gestion axée sur les résultats

Politiques et procédures

81. Pour qu'une gestion axée sur les résultats soit possible, il faut mettre en place un cadre cohérent de planification stratégique et de suivi des résultats en définissant de façon réaliste les résultats attendus, en contrôlant les progrès accomplis, en tenant compte dans les décisions de gestion des enseignements tirés de l'expérience et en rendant compte des résultats.

82. Le budget de l'UNRWA pour l'exercice biennal 2004-2005 comprenait des objectifs à l'échelle de chaque programme et, pour chaque objectif, un ensemble de réalisations escomptées, d'indicateurs de résultats et de mesures, ainsi qu'une indication des activités prévues et des montants demandés. Les variations par rapport à l'exercice précédent étaient expliquées, des informations étaient présentées pour chaque programme et le budget et les principaux indicateurs de résultats étaient régulièrement examinés.

83. Des directives sur la budgétisation et la gestion axées sur les résultats figuraient dans le document exposant les principales hypothèses à retenir pour la planification et la budgétisation, mais l'Office n'avait adopté aucune politique, directive ou instruction concernant la mise en œuvre, à long terme, de méthodes de gestion axée sur les résultats. Il faudrait non seulement qu'il élabore un tel document, mais aussi qu'il se dote d'une stratégie d'information pour veiller à ce que tous les intéressés comprennent bien de quoi il retournait.

84. L'UNRWA s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait élaborer aux fins de la gestion axée sur les résultats des politiques et procédures qui prévoient une planification stratégique, la définition d'objectifs et la mise en place de dispositifs de suivi, et lui permettent d'être efficace sur le plan des décisions de gestion et des rapports sur les résultats.

Collecte et exploitation des données

85. À l'échelle de l'organisation, les modes de collecte et de présentation des données n'étaient pas toujours standardisés ou homogènes. Dans les bureaux extérieurs, les méthodes étaient principalement manuelles, tandis qu'au siège, où les données étaient regroupées, le processus était informatisé. Les données étaient censées être validées par échelons inférieurs, mais elles l'étaient plutôt par le siège, qui faisait des vérifications auprès des bureaux extérieurs. Il n'était pas constitué de dossier pour valider les résultats. Or, il était indispensable de disposer d'informations fiables pour pouvoir vérifier et évaluer dans quelle mesure les principaux indicateurs de résultats avaient été atteints. L'UNRWA a informé le Comité que la collecte des données serait informatisée dans le cadre de la réforme de la gestion de l'information.

86. **Le Comité recommande que l'UNRWA a) informatise la collecte et l'exploitation des données, b) veille à ce que les données soient systématiquement validées au niveau approprié et c) standardise la présentation des données.**

Mise à jour des données du Système de gestion financière

87. Comme la comptabilisation des fournitures utilisées n'était pas ponctuelle, l'information qui figurait dans le Système de gestion financière ne correspondait pas aux fiches d'inventaire du système Reality et comme l'examen de l'exécution du budget reposait sur les données du Système de gestion financière, il ne pouvait aboutir à aucune évaluation valable, et les mesures de gestion ou les mesures correctives qui pourraient s'imposer risquaient de ne pas être prises. Comme, enfin, toute sous-utilisation des ressources était attribuée aux écarts entre les données du Système de gestion financière et celles du système Reality, des causes de sous-utilisation et des cas de réelle sous-utilisation des ressources risquaient de ne pas être repérés. À défaut d'informations exactes et fiables, il n'était pas possible de prendre les décisions optimales, propres à assurer les résultats voulus.

88. **Le Comité recommande que l'UNRWA mette à jour les données du Système de gestion financière de façon ponctuelle et les mette en concordance avec celles du système Reality, afin de disposer d'informations exactes dont les gestionnaires puissent se servir.**

89. L'UNRWA a informé le Comité qu'il était sur le point d'acquiescer à un nouveau programme de gestion des achats et des stocks qui remplacerait le système Reality et dont les données correspondraient normalement à celles du Système de gestion financière sans mise en concordance.

Objectifs de résultats des bureaux extérieurs

90. Les résultats effectifs des bureaux extérieurs, tels que consignés dans le rapport sur l'examen à mi-parcours de l'exercice biennal, ont été comparés aux objectifs de l'Office dans son ensemble. En l'absence d'objectifs assignés aux bureaux extérieurs, l'évaluation, le suivi et les observations d'un bureau donné revêtent une importance toute relative. Bien que l'évaluation des résultats de l'Office ait pris en compte les apports des bureaux extérieurs, les insuffisances d'un bureau donné peuvent ne pas apparaître. Les résultats d'ensemble peuvent dépasser les objectifs fixés, même si les résultats de certains bureaux extérieurs restent insuffisants. En outre, des facteurs fondamentaux qui déterminent les résultats peuvent échapper à l'observation s'ils sont circonscrits à certains bureaux extérieurs.

91. Dans la plupart des cas, les objectifs du programme d'éducation des bureaux extérieurs reflétaient ceux de l'Office qui, en ce qui concerne par exemple le nombre d'étudiants inscrits à des cours sur les droits de l'homme, la tolérance et le règlement des conflits, étaient de 24 000. Parfois, les objectifs étaient différents. Ainsi, l'objectif de 26 cours nouveaux avait été fixé au niveau de l'Office et aussi du bureau extérieur de la Jordanie, contre 1 pour le bureau extérieur de la bande de Gaza. S'agissant du programme de santé, le bureau extérieur de la bande de Gaza présentait des objectifs concernant le bureau et l'Office, tandis que, pour le bureau extérieur de la Jordanie, les objectifs indiqués étaient ceux de l'Office. Cette incohérence complique les processus de gestion et la prise de décisions. Le risque

existe aussi de tirer des conclusions erronées dues, par exemple, à des remontées de l'information susceptibles de prêter à confusion.

92. L'UNRWA a confirmé que, pour l'essentiel, le système en place permettait de suivre les principaux indicateurs concernant les résultats de l'Office dans son ensemble plutôt que ceux de chaque bureau extérieur pris individuellement. Le suivi individualisé des bureaux extérieurs exigera un travail supplémentaire de collecte de données, en raison de la multiplication des indicateurs, dont le nombre devrait passer de 283 à 1 415. Les effectifs et les systèmes requis pour mener à bien cette tâche devront être étudiés dans le cadre du perfectionnement du système, qui est en chantier.

93. L'UNRWA souscrit à la recommandation du Comité visant à évaluer les résultats des bureaux extérieurs en fonction des objectifs fixés par ces derniers et à en rendre compte.

Examen à mi-parcours du budget de l'exercice biennal

94. Le sous-programme des services logistiques et de construction du bureau extérieur de la Jordanie avait retenu un chiffre de référence de 2 et un objectif de 1,5 pour l'indicateur de résultat clef concernant le nombre d'ordres de modification, par projet, dû aux anomalies constatées dans les cahiers des charges. L'objectif n'était ni mesurable ni réaliste, puisqu'il était exprimé par un nombre décimal (1,5) alors que le résultat ne pouvait s'exprimer qu'en nombres entiers (à savoir le nombre d'ordres de modification). En outre, bien que l'unité de mesure soit numérique, le résultat précis de trois ordres de modification n'a pas été enregistré. En lieu et place, ce résultat a été exprimé en pourcentage de la totalité des contrats exécutés – au nombre de 16 –, soit 0,20. Cette indication faisait état, à tort, d'un dépassement de l'objectif.

95. Aucune observation n'a été communiquée sur d'éventuelles insuffisances du programme d'éducation en ce qui concerne le bureau extérieur de la Jordanie. Au nombre des considérations figuraient le taux d'abandon, le taux de redoublement, la formation en matière de droits de l'homme et le nombre de stages organisés au sein de la communauté locale. Les observations des responsables du bureau permettraient de saisir la véritable portée des résultats et de se faire une idée des mesures correctives à adopter.

96. En ce qui concerne le programme sanitaire, de nombreux objectifs avaient été atteints à mi-parcours de l'exercice biennal pour l'Office dans son ensemble. Ainsi, le nombre total des utilisateurs des services de planification familiale a atteint 100 000, alors que l'objectif avait été fixé à 95 000. Pour le nombre de personnes qui ont reçu une aide en vue de l'achat de prothèses, le résultat a été de 10 100, contre un objectif de 1 500. S'agissant du programme d'éducation, l'objectif de 24 000 étudiants a été largement dépassé : le nombre des étudiants qui reçoivent une formation en matière de droits de l'homme, de tolérance et de règlement des conflits a atteint 118 655 pour l'ensemble de l'Office. On peut supposer que l'objectif fixé était peut-être irréaliste et trop bas. Cet objectif n'avait pas été révisé et réajusté pour la seconde partie de l'exercice biennal.

97. On ne disposait pas de données de référence, mais la section technique du siège à Amman avait procédé à une enquête et un rapport était attendu. L'absence d'une politique et d'une définition précise des procédures et des systèmes, le

manque de cohérence des rapports et le fait que les responsabilités n'aient pas été clairement définies ont nui à la pratique d'une gestion axée sur les résultats et, partant, à la conduite des opérations.

98. L'UNRWA a informé le Comité que la gestion axée sur les résultats était en cours d'adoption et que les objectifs, les activités et les résultats de l'Office étaient examinés et réajustés deux fois par an. Les politiques et les procédures liées à l'application intégrale de la gestion axée sur les résultats faisaient l'objet de débats internes. L'Office étudiait les possibilités de formation à la gestion axée sur les résultats. S'agissant de l'informatisation de la collecte des données et de la mise en place des mécanismes de validation, l'Office s'emploierait à garantir l'intégrité du système, dans la limite des contraintes imposées par l'insuffisance des effectifs, du financement et des systèmes informatiques. L'UNRWA se référerait à des données de base établies au début de l'exercice biennal pour mesurer les résultats obtenus. Pour l'établissement du budget de l'exercice biennal 2008-2009, l'Office examinerait la possibilité d'utiliser des normes plutôt que des données de référence; il étudierait aussi les incidences de ce changement en ce qui concerne les systèmes, le personnel et le budget.

99. L'UNRWA a souscrit à la recommandation du Comité visant à établir un descriptif de projet comportant un plan d'action, un calendrier et une définition des responsabilités et relatif à l'application intégrale de la gestion axée sur les résultats.

11. Gestion des programmes et des projets

Politique de gestion des projets

100. L'UNRWA ne dispose pas d'une stratégie officielle – sous la forme de politiques, d'instructions et de directives – applicable à l'ensemble de ses programmes et de ses projets. Les dispositions du manuel de procédures des projets s'appliquent uniquement aux projets financés spécifiquement par les donateurs; on pourrait cependant les adapter de manière à ce qu'elles puissent s'appliquer aux autres projets.

101. Seuls les projets financés par des donateurs ont fait l'objet de plans de projet, de rapports intérimaires et de rapports définitifs. Ni les projets financés par des sources autres que les donateurs ni même ceux bénéficiant d'un financement mixte (donateurs et autres sources) n'ont donné lieu à une coordination et à des rapports structurés. Aucune mesure n'a été prise pour assurer la formation du personnel de gestion des projets. La mise en œuvre de cette formation favoriserait la mise en application systématique, dans les bureaux extérieurs et ceux du siège, du principe de la gestion des projets.

102. La responsabilité de l'exécution et de la coordination des projets jusqu'à leur aboutissement n'est pas clairement définie. Les vues du personnel diffèrent en la matière. Pour certains, la responsabilité incombe aux chefs des différents programmes au sein de chaque bureau extérieur, aux administrateurs de projet, aux directeurs de programme, aux directeurs des bureaux extérieurs et même aux départements initiateurs. Le paragraphe 3 A) de la définition d'emploi des administrateurs de projet fait état des devoirs qu'ils assument dans tous les projets exécutés sur le terrain. Les administrateurs de projet des bureaux extérieurs de la bande de Gaza et de Jordanie estiment que leur responsabilité est circonscrite aux projets financés par les

donateurs. Il est cependant convenu que tous les projets doivent être gérés jusqu'à leur aboutissement. L'absence d'une gestion adéquate des projets s'est illustrée dans le cas du laboratoire de soins infirmiers de Jordanie, qui a entamé la formation alors qu'il ne disposait que d'une partie de son équipement. Du fait des insuffisances de la gestion du projet, le laboratoire n'était pas correctement équipé pour assurer la formation lors de sa mise en service, ce qui a occasionné des coûts supplémentaires liés à l'utilisation d'autres installations.

103. L'établissement des rapports manque de cohérence. Les rapports intérimaires diffèrent, par leur présentation et les informations qui y figurent, entre les bureaux extérieurs. C'est ainsi que le rapport intérimaire mensuel du 7 avril 2005 concernant la bande de Gaza et relatif aux services logistiques et de construction fournit des renseignements beaucoup plus détaillés que ceux figurant dans le rapport du bureau extérieur de la Jordanie pour février 2005. Un rapport mensuel de l'administrateur de projet sur l'exécution des projets par le bureau extérieur de la bande de Gaza a été communiqué à tous les chefs de division à des fins de validation des données, de réajustements et d'information. On n'avait pas encore donné suite à ce rapport au bureau extérieur de Jordanie, où des entretiens informels ont été engagés entre le Directeur adjoint du bureau et les administrateurs de projet récemment désignés.

104. L'UNRWA a souscrit à la recommandation du Comité visant à a) adopter une politique de gestion régissant l'ensemble des projets; et b) définir les responsabilités de tous les intervenants, ainsi que les compétences et la formation requises.

105. L'UNRWA a informé le Comité que sa nouvelle stratégie de développement organisationnel prenait en compte la nécessité d'instituer un cycle de gestion des programmes, des projets et des activités qui soit intégré, global, stratégique et axé sur les résultats.

Enseignements tirés

106. Les enseignements figurant dans le rapport final ne concernent que les projets financés par les donateurs. Les projets financés au moyen des ressources ordinaires n'ont pas donné lieu à de tels enseignements, qui auraient permis d'éviter la réédition de certains problèmes ou difficultés. Il n'existe aucune structure formelle ou base de données, qui aurait permis de prendre en compte les enseignements tirés, y compris ceux concernant d'autres bureaux extérieurs, dans la planification des projets. C'est ainsi que, pour les projets financés par des sources autres que les donateurs, seules les informations dont disposaient les administrateurs de projet ont permis de retenir quelques enseignements. Par exemple, il a été consigné dans le procès verbal de la réunion annuelle des services logistiques et de construction, qui s'est tenue en Jordanie en novembre 2004, que, comme l'année précédente, on continuait de rencontrer, de temps à autre, des difficultés dans les domaines suivants : la mise à jour des spécifications relatives aux travaux de construction; la définition des conditions de l'Office régissant les réclamations et les notifications émanant des prestataires; et l'effet des fluctuations des prix des principaux matériaux de construction, tels que le ciment et l'acier à béton, sur les contrats d'une durée supérieure à neuf mois.

107. L'UNRWA a souscrit à la recommandation du Comité visant à consigner, dans les rapports pertinents, tous les enseignements tirés, de manière à en faciliter la consultation.

12. Gestion de la trésorerie et des liquidités

Comité des placements

108. Le Comité des commissaires aux comptes avait précédemment recommandé à l'UNRWA⁹ de définir le mandat du Comité des placements, qui devait être chargé d'examiner la politique de l'Office en matière de placements, la composition de son portefeuille, la stratégie de placement, la gestion des risques de change et des risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'autres questions ayant trait aux placements. En juin 2006, le projet de mandat du Comité attendait d'être réexaminé et approuvé par le Commissaire général.

Gestion des risques – risque de liquidité

109. Le Comité avait précédemment recommandé à l'UNRWA¹⁰ de mettre à jour ses instructions techniques de gestion de la trésorerie afin d'y inclure une disposition prévoyant que des transferts de fonds ne peuvent être opérés d'un groupe à l'autre pour répondre à des besoins de trésorerie qu'après approbation du Commissaire général. Le Comité a noté que, durant l'exercice biennal 2004-2005, les instructions techniques n'avaient pas été mises à jour comme préconisé ci-dessus.

110. Le Comité réitère sa recommandation visant à ce que l'UNRWA mette à jour ses instructions techniques de gestion de la trésorerie afin d'y inclure une disposition prévoyant que des transferts de fonds ne peuvent être opérés d'un groupe à l'autre pour répondre à des besoins de trésorerie qu'après approbation du Commissaire général.

13. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

Généralités

111. Institué en juin 1991 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises vise à promouvoir le développement des petites entreprises, la création d'emplois, l'amélioration de la rentabilité des microentreprises et la réduction de la pauvreté. À ces fins, le programme offre diverses formules de crédit ciblées sur les petites entreprises, les microentreprises et les femmes. Dans le cadre du programme, quatre fonds de crédit renouvelable ont été créés dans la bande de Gaza et deux en Cisjordanie; ces fonds offrent différents produits de crédit, notamment des prêts de dotation en capital et des prêts de fonctionnement, qui s'adressent à des entreprises de tailles diverses, allant du petit commerce employant une ou deux personnes à la petite entreprise industrielle.

112. Le modèle de gestion du programme de microfinancement et de prêts aux microentreprises, précédemment axé sur les programmes, l'est désormais sur les produits, de sorte que chaque sous-programme n'est plus rattaché à un fonds de crédit renouvelable particulier. Tous les prêts renouvelables relèvent désormais d'un seul fonds de capital pour chaque secteur, fonds qui est utilisé en fonction de la clientèle visée par chaque produit. Toutefois, les donateurs peuvent encore affecter leurs contributions au financement de produits déterminés.

⁹ Voir *ibid.*, par. 60.

¹⁰ Voir *ibid.*, par. 74.

Vérification des états financiers annuels

113. Les états financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises ont été établis conformément aux Normes internationales d'établissement des états financiers. Le Comité a établi un rapport d'audit succinct sur ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Produits proposés

114. Les prêts accordés dans le cadre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises relèvent de quatre catégories : crédit aux petites entreprises; prêts collectifs de solidarité; crédit aux microentreprises; et crédit à la consommation. Le tableau II.3 indique la répartition de l'encours des prêts entre ces quatre catégories.

Tableau II.3

Encours des prêts, par catégorie de produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Encours des prêts</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Crédit aux microentreprises	2 453,5	4 030,2	5 620,9
Crédit aux petites entreprises	521,1	547,6	559,3
Prêts collectifs de solidarité	809,1	1 016,5	1 268,8
Crédit à la consommation	117,8	190,1	570,3
Total	3 901,5	5 784,4	8 019,3

Provision pour créances douteuses

115. Conformément à la politique des créances douteuses du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, précisée par l'Instruction technique n° 42, la provision pour créances douteuses a été établie sur la base d'un rapport sur les portefeuilles à risque, classés par ancienneté, la provision représentant le montant du principal restant dû. Les risques ou les circonstances associés à un prêt ou à une zone d'intervention donnés n'ont pas été pris en compte. Le paragraphe 5 de l'Instruction technique n° 42 dispose que, lorsque des prêts précédemment passés par profits et pertes ont été recouverts, le montant total ainsi recouvert doit être comptabilisé comme recettes dans le compte de résultat.

116. Le Comité a analysé les montants des créances douteuses passées par profits et pertes et ultérieurement recouvrées et comptabilisées comme recettes. Cette analyse, telle que résumée au tableau II.4 ci-après, a révélé que la méthode utilisée par le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises pour déterminer le niveau des créances douteuses pourrait s'avérer très conservatrice. La provision pour créances douteuses a donc été considérée comme étant excessive. Comme indiqué au tableau II.4, les créances douteuses ont, en moyenne, été surprovisionnées de 30 % par an depuis 2003.

Tableau II.4
Surprovisionnement des créances douteuses (2003-2005)
 (En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Provisionnement (1 ^{er} janvier)	1 276 519	392 143	1 036 073
Montant effectivement passé par profits et pertes	829 363	289 900	732 168
Surprovisionnement/sous-provisionnement	447 156	102 243	303 905
Pourcentage de surprovisionnement	35,03	26,07	29,33

117. L'analyse par type de prêt, présentée au tableau II.5, révèle que la politique actuelle connaît des limitations, dans la mesure où elle ne prend pas en compte certains facteurs de risque tels que la zone géographique et le type de prêt. D'autre part, la politique actuelle des provisions pour créances douteuses apparaît très conservatrice, par exemple en ce qui concerne les crédits aux petites entreprises et les prêts collectifs de solidarité.

Tableau II.5
Analyse des provisions comparées au montant effectif des créances irrécouvrables (par type de prêt) – 2005

<i>Type de prêt</i>	<i>Provision (janvier 2005)</i>	<i>Montant réel passé par profits et pertes (2005)</i>	<i>Montant du surprovisionnement/ sous-provisionnement</i>	<i>Surprovisionnement/ sous-provisionnement (en pourcentage)</i>
Petites entreprises	156 727	13 890	142 837	91,14
Crédit aux microentreprises – bande de Gaza	245 009	185 806	59 203	24,16
Crédit aux microentreprises – Cisjordanie	448 042	391 140	56 902	12,70
Crédit aux microentreprises – bande de Gaza	32 823	42 609	(9 786)	(29,81)
Crédit aux microentreprises – République arabe syrienne	5 973	3 432	2 541	42,54
Prêts collectifs de solidarité	124 475	79 010	45 465	36,53
Crédit à la consommation	23 025	16 281	6 744	29,29
Total	1 036 074	732 168	303 906	29,33

118. La pratique comptable actuelle a donné lieu à une surestimation des dépenses et des revenus dans l'état financier, les provisions pour créances douteuses ayant été fixées à un niveau élevé. Compte tenu de la nature du flux des transactions, les réajustements du niveau des provisions pour créances douteuses et le recouvrement

des prêts passés par profits et pertes ne se produisent pas forcément au cours du même exercice financier, ce qui peut fausser les résultats financiers d'un exercice donné.

119. L'UNRWA, qui est convenu que sa politique des créances irrécouvrables pourrait être conservatrice, a fait observer que cette politique paraissait adaptée à certains pays, compte tenu des conditions politiques et économiques qui y prévalent. La politique adoptée par le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises en ce qui concerne l'ancienneté des portefeuilles, le taux de provisionnement et la passation par profits et pertes s'inspire des pratiques optimales définies par les organismes de notation du secteur du microfinancement. L'UNRWA est convenu que ces pratiques pourraient ne pas être applicables compte tenu de la situation de conflit qui prévaut dans certaines zones où elle mène ses activités.

120. L'UNRWA a souscrit à la recommandation du Comité visant à réviser la politique comptable qu'il applique au traitement des provisions pour créances douteuses en prenant en compte le type de prêt, la zone géographique et tous les autres facteurs qui déterminent les perspectives de recouvrement des prêts.

Revenu des placements

121. Les états financiers annuels du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises ont été établis conformément aux Normes internationales d'établissement des états financiers. Le principe à appliquer est donc celui de la comptabilité d'exercice suivant laquelle les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés lorsque ces derniers se produisent et non au moment de l'encaissement ou du décaissement correspondant.

122. Le Comité a relevé une dérogation à cette politique générale en ce qui concerne les intérêts sur les prêts, qui sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité de caisse. La politique comptable dispose que, compte tenu de la nature du programme, de la courte durée de la période d'amortissement du portefeuille et de la politique conservatrice de provisionnement, la méthode de la comptabilité de caisse pour les intérêts créditeurs n'est pas sensiblement différente de la méthode de la comptabilité en droits constatés qu'imposent les Normes internationales d'établissement des états financiers.

123. Du fait de la politique comptable du programme relative aux intérêts sur les prêts, le montant comptabilisé pour ces prêts est le montant du principal en attente de remboursement diminué du montant d'une provision pour pertes sur prêts, calculé en fonction de l'ancienneté de la dette. Les comptes n'ont donc pas fait apparaître d'intérêts échus et les dettes n'ont pas enregistré de majoration mensuelle pendant la durée du prêt.

124. L'UNRWA a informé le Comité que le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice comportait, sur le plan des principes et des systèmes, des implications auxquelles il fallait faire face avant de procéder au changement. Au niveau des principes, le calcul des intérêts sur les prêts exige que l'on définisse la durée maximale de perception des prêts. Le passage à la comptabilité d'exercice impose que l'on révisé le plan comptable du système de gestion financière de l'Office, afin de pouvoir comptabiliser ou suspendre de manière appropriée les intérêts courus, et aussi que l'on définisse de nouveaux éléments d'information

concernant le système informatisé de gestion des prêts du Programme, de manière à pouvoir comptabiliser correctement les intérêts échus.

125. S'agissant de la comptabilisation des produits des placements, le Comité a noté que les conséquences financières de la dérogation aux Normes internationales d'établissement des états financiers était sans importance. Il a estimé que les intérêts créditeurs avaient été sous-évalués d'un montant qui se situait entre 21 690 et 80 294 dollars, suivant la politique appliquée aux intérêts à percevoir pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Conformément aux recommandations du Comité, cette dérogation a été signalée dans la note 2 c) des états financiers.

126. Le Comité recommande à l'UNRWA de réviser la politique comptable du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et d'apporter les ajustements nécessaires au système de gestion financière afin de faciliter la formation des revenus des placements et de favoriser le respect des Normes internationales d'établissement des états financiers.

127. L'UNRWA a informé le Comité qu'il réviserait la politique comptable du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises après avoir étudié les implications que comporte, sur le plan des principes et des systèmes, le passage à la comptabilité d'exercice. Cette démarche devrait se concrétiser en 2006.

14. Caisse de prévoyance du personnel local

Généralités

128. Créée en 1955 par le Commissaire général, la Caisse de prévoyance du personnel local finance les prestations qui sont versées à leur cessation de service aux agents locaux de l'UNRWA remplissant les conditions requises; la Caisse est administrée par le Trésorier de l'Office. Elle est dotée d'un secrétariat depuis le 1^{er} janvier 1990.

129. Les agents qui remplissent les conditions requises versent une cotisation mensuelle à la Caisse de la prévoyance, égale à 7,5 % du montant de leur traitement, l'UNRWA versant pour sa part une cotisation égale à 15 % du traitement. Seuls les agents locaux peuvent s'affilier à la Caisse de prévoyance, le personnel international bénéficiant du régime de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

130. La Caisse de prévoyance comptait 26 696 participants au 31 décembre 2005 (24 660 au 31 décembre 2003). Sa gestion relève de trois organes : le secrétariat de la Caisse, le Comité de la Caisse de prévoyance et le Comité consultatif pour les placements.

Vérification des états financiers annuels

131. Les états financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local ont été établis conformément aux Normes internationales d'établissement des états financiers. Le Comité a établi un rapport d'audit succinct sur ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Prêts humanitaires aux membres

132. Le Comité a relevé qu'à la date du 31 décembre 2005, les membres de la Caisse de prévoyance du personnel local étaient redevables de 18 878 prêts

humanitaires s'élevant à 46 487 000 dollars (46 739 000 dollars en 2004). Les prêts humanitaires sont définis comme des « prêts et créances », selon la norme IAS 39 des Normes comptables internationales¹¹, qui prescrit que les prêts et créances doivent être initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les frais de transaction, et qu'ils doivent être ultérieurement évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et les pertes devant être comptabilisés dans les états financiers. Le Comité a noté que les prêts humanitaires accordés aux membres de la Caisse de prévoyance avaient été comptabilisés au coût historique et non au coût amorti.

133. La Caisse de prévoyance a informé le Comité que les systèmes financiers en vigueur ne facilitaient pas le calcul des prêts au coût amorti, ce qui ne permettait pas de calculer avec précision le coût amorti de chacun des 18 878 prêts non remboursés à la fin de l'exercice. Elle a également informé le Comité qu'elle étudierait, en 2006, la faisabilité des changements requis pour l'application de la norme IAS 39.

134. Il a été estimé que la dérogation à la norme IAS 39 avait eu comme conséquence une surévaluation de 1,4 million de dollars du solde des prêts humanitaires accordés aux membres de la Caisse. Le Comité a estimé que l'incidence de la dérogation à la norme IAS 39 était sans importance au regard de l'actif total de la Caisse de prévoyance qui s'élevait à 1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

135. Le Comité recommande que la Caisse de prévoyance du personnel local procède aux ajustements nécessaires afin de comptabiliser les prêts humanitaires au coût amorti et de se conformer aux dispositions de la norme IAS 39.

15. Technologies de l'information et des communications

Résumé des conclusions

136. L'UNRWA avait acheté et mis au point un certain nombre de systèmes d'applications. Le Comité a donc dépêché des spécialistes de l'audit informatique, dont les constatations sont exposées dans les paragraphes suivants. En résumé, le Comité a formulé les observations ci-après :

- a) Il n'existait pas de processus concis, complet et approuvé de contrôle des modifications pour les interventions d'urgence;
- b) Il n'y avait pas de comité de contrôle des modifications gérant l'ensemble des modifications apportées aux systèmes informatiques;
- c) Il n'y avait aucun plan antisinistre en place;
- d) Il n'y avait pas de règles de sécurité informatique;
- e) Il fallait améliorer les contrôles de sécurité pour pouvoir surveiller le contrôle d'accès logique;
- f) La fonction d'audit et celle d'enregistrement des modifications de règles et des événements de gestion des comptes sur le serveur (contrôleur de domaine) n'avaient pas été activées;

¹¹ Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

g) Les contrôles de l'accès à distance permettant de limiter les risques de sécurité n'étaient pas en place.

Système de gestion financière

137. L'Office avait fait l'acquisition du système de gestion financière pendant l'exercice biennal 2002-2003. Il avait été adapté par le fournisseur, en consultation avec le personnel de l'Office, pour répondre aux besoins de ce dernier. La mise en service se faisant module par module, les modules déjà en service étaient les suivants : grand livre, budget, créanciers, balance préliminaire, comptes débiteurs, et gestion de trésorerie.

138. Le système traitait en moyenne 5 000 à 6 000 opérations par mois. La saisie des données était décentralisée, chaque bureau local, de même que le siège, envoyant ses propres données sur le serveur central situé à Amman. Le système comportait des interfaces directes avec le système de gestion des ressources humaines et des états de paie.

Système de gestion des ressources humaines et des états de paie

139. L'Office avait acheté le système de gestion des ressources humaines et des états de paie pendant l'exercice biennal 2002-2003. Adapté par le fournisseur, en consultation avec le personnel de l'Office, il avait été mis en service en janvier 2002. Il traitait en moyenne 26 000 opérations pour les états de paie mensuels. Il y avait par ailleurs 10 000 autres opérations concernant l'enregistrement, la suppression et la modification de données des états de paie. La Caisse de prévoyance du personnel local avait été intégrée comme module du système. La saisie des données était également décentralisée.

Système Reality

140. Le système Reality, qui sert pour les achats, avait été mis en service en 1993. Il permettait de traiter en moyenne 14 000 opérations par mois. Il était relié au système de gestion financière par une interface. La saisie des données se faisait en ligne, avec traitement par lots.

Système de contrôle des contributions

141. Mis au point en interne, ce système servait à suivre les contributions de donateurs. Mis en service en 1993, il traitait environ 50 opérations par mois. Il était intégré au système de gestion financière, il servait de base de données au Département des relations extérieures.

Procédures de contrôle des modifications

142. Toutes les modifications apportées au statu quo des moyens informatiques devaient être réglementées par un processus concis, complet et approuvé de contrôle des modifications, afin qu'il ne se produise pas d'interruptions dans l'exécution des activités. Un processus de modifications approuvé et promulgué aide aussi les responsables à réglementer et planifier les modifications des systèmes informatiques, à en comprendre l'impact, et à revenir à la situation antérieure s'il y a des pannes après les modifications. Les usagers des systèmes en place à l'Office présentaient une demande écrite de modification d'application et il y avait à l'Office

une méthode de mise au point des applications (méthode « Adam »), définitivement arrêtée et approuvée en décembre 2004.

143. Le Comité a évalué les procédures en place pour le contrôle des modifications afin d'établir si les changements apportés étaient consignés et surveillés convenablement, et si des essais avaient été effectués. Il a noté ce qui suit :

a) Les formulaires de demande de modification étaient bien utilisés, mais certaines modifications étaient approuvées (pour l'assurance médicale, par exemple) par le bureau local, sans que le chef de projet ait été consulté pour établir s'il était possible d'effectuer les modifications demandées dans les délais approuvés. Il s'agissait surtout en la matière de modifications du système de gestion des ressources humaines et des états de paie;

b) Le système de gestion financière et le système de gestion des ressources humaines et des états de paie n'avaient pas encore été formellement acceptés par l'Administration; les modifications d'urgence étaient donc considérées comme entrant dans le processus de mise en service, au lieu d'être vues comme maintenance et soutien des applications;

c) Il n'y avait pas de comité de contrôle des modifications;

d) Les modifications apportées au système de gestion financière et au système de gestion des ressources humaines et des états de paie étaient gérées par le chef de projet indépendamment de la Division des systèmes informatiques.

144. Faute d'une surveillance suffisante, dans le détail, des procédures de contrôle des modifications, l'Office court le risque de ne pas pouvoir s'assurer que les modifications apportées aux systèmes le sont correctement, ni qu'elles sont enregistrées, autorisées et testées avant d'être effectuées.

145. L'Office a informé le Comité que le contrôle des modifications d'applications se faisait suivant la méthode Adam. Le système de gestion financière et le système de gestion des ressources humaines et des états de paie seraient soumis à ce contrôle dès que la gestion des systèmes aurait été transférée à la Division des systèmes informatiques, qui serait prête à participer à un comité de contrôle des modifications.

146. L'Office a accepté, suivant la recommandation du Comité, de faire respecter : a) des procédures normalisées pour les demandes de modifications aux systèmes d'applications; b) un processus concis, complet et approuvé de contrôle des modifications pour les modifications d'urgence.

147. Le Comité recommande en outre à l'Office de créer un comité de contrôle des modifications, étant donné le nombre de modifications apportées aux systèmes informatiques.

Procédures antisinistre

148. Le Comité avait recommandé précédemment¹² à l'Office de se doter de procédures de sauvegarde adéquates dans le cadre d'un plan antisinistre et d'élaborer et d'approuver un plan antisinistre global, de le réévaluer et de

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5C (A/59/5/Add.3)*, chap. II, par. 220.

l'actualiser régulièrement. Il lui avait également recommandé¹³ de se doter de procédures garantissant que les modifications d'urgence puissent être exécutées sans risque de compromettre l'intégrité des systèmes ou de causer des retards superflus dans l'exécution des activités de l'Office et de faire en sorte qu'il soit conservé une piste de vérification des procédures appliquées.

149. Un plan antisinistre global garantirait la possibilité de relancer les systèmes essentiels assez rapidement pour pouvoir reprendre les activités sans pertes considérables. Ce plan couvrirait les éléments suivants :

- a) Tous les systèmes et applications critiques risquant de compromettre le fonctionnement de l'Office;
- b) Des normes et procédures d'urgence, de secours et de reprise;
- c) La définition par l'Administration et les usagers responsables des fonctions critiques à protéger;
- d) Des ressources garantissant que le plan est effectivement mis en place, que le personnel le connaît et en respecte les dispositions;
- e) La désignation de responsables pour la formulation et l'application du plan, et la fixation des délais correspondants;
- f) Des informations en retour à l'Administration, afin de garantir que le plan est réalisable et que les procédures sont tenues à jour;
- g) La formulation de principes et de procédures pour les essais du plan, avec des échéanciers, des objectifs et des procédures d'examen des essais;
- h) La conservation d'un exemplaire du plan en dehors des bureaux de l'Office;
- i) L'incorporation du plan aux activités de gestion des modifications, afin qu'il soit régulièrement actualisé à mesure que des modifications touchent le matériel, les logiciels médiateurs et les autres logiciels.

150. Il n'y avait toujours pas de plan antisinistre global à l'Office bien que des fonds aient été prévus à cette fin dans le plan stratégique concernant les technologies de l'information et des communications. Or, faute de bon plan antisinistre, on risquait de ne pas pouvoir relancer les systèmes essentiels assez rapidement pour pouvoir reprendre les activités sans pertes considérables. On courait le risque de voir le fonctionnement et la maintenance du système informatique de l'Office longuement perturbés en cas de sinistre.

151. L'Office avait mis en place un plan de préparation aux urgences informatiques, élaboré par la Division des systèmes informatiques en novembre 2002. En outre, la Division avait inscrit à son programme de travail la formulation d'un plan antisinistre global pour tous les services informatiques de l'Office, mais faute de ressources, les progrès avaient été lents. La Division proposerait d'ajouter ce problème à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité consultatif pour les politiques informatiques, pour que ce dernier l'aide et la guide sur la manière de mettre en place un plan antisinistre, car, pour élaborer et mettre en place un tel plan, il fallait obtenir des hauts responsables engagement ferme, participation et soutien.

¹³ Voir *ibid.*, par. 231.

152. L'Office a informé le Comité que les ressources faisaient défaut, et que le spécialiste de la sécurité informatique s'occupait de définir les règles de sécurité informatique, de sorte que le plan antisinistre avait été différé jusqu'au moment où il aurait achevé cette activité. On comptait définir le plan antisinistre et le plan de continuité des opérations à partir des règles de sécurité.

153. Le Comité réitère sa recommandation à l'Office tendant à ce qu'il a) élabore et approuve un plan antisinistre global, le promulgue et le fasse connaître à l'ensemble du personnel, et b) le réévalue et l'actualise régulièrement.

Règles de sécurité informatique

154. Les règles et procédures de sécurité informatique ont pour objet d'appuyer la mission et les buts d'une organisation en protégeant les informations qu'elle détient des menaces, garantissant la continuité des opérations, avec un minimum de dégâts et le meilleur fonctionnement possible des services. L'Office n'avait pas encore défini de principes d'ensemble pour la sécurité informatique. Dans ces conditions, il n'aurait pas réalisé ses objectifs de sécurité, ses responsables ne seraient pas en mesure de protéger les informations qu'il détient, ni de déceler et de signaler les atteintes à sa sécurité informatique risquant de compromettre l'intégrité et la confidentialité des données qui y sont conservées.

155. L'Office avait approuvé et publié le 25 juillet 2005 un exposé sur la sécurité des informations, et institué un groupe de travail chargé de la question. Les principes de sécurité en étaient à leur phase d'élaboration, entrant dans le mandat de ce groupe de travail sur la sécurité des informations. Le plan stratégique des technologies de l'information et de la communication prévoyait la mise en place du plan de sécurité informatique, avec le budget correspondant.

156. L'Office a informé le Comité que l'élaboration des règles de sécurité informatique était en cours dans un groupe de travail multidisciplinaire, à l'échelle de l'UNRWA tout entier, qui était chargé d'identifier les besoins à cet égard, de cerner les risques et de formuler les règles à appliquer à l'Office. Il devait en avoir achevé la formulation au premier trimestre de 2006.

157. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a convenu de formuler, d'approuver, de mettre en œuvre et d'actualiser régulièrement des règles de sécurité informatique, réglementant l'accès aux données et aux informations sensibles et confidentielles.

Réglages par défaut des contrôles applicables aux comptes de domaine

158. Les principales lacunes décelées dans les contrôles d'accès (mot de passe, connexion) aux comptes de domaine de l'Office étaient les suivantes :

a) La longueur minimum des mots de passe et la longueur maximum effective étaient réglées l'une et l'autre sur zéro, ce qui permettait aux usagers de se connecter en laissant vierge la case du mot de passe;

b) L'ancienneté maximum en jours des mots de passe était réglée sur zéro, de sorte que les mots de passe restaient valables à perpétuité, et qu'on ne faisait pas modifier leur mot de passe aux usagers;

c) La taille de l'historique du mot de passe était réglée sur zéro. La taille de l'historique détermine le nombre de mots de passe nouveaux à utiliser sur un compte

avant de pouvoir réutiliser un mot de passe – autrement dit, on pouvait réutiliser les vieux mots de passe sans restriction;

d) Le critère de complexité du mot de passe n'était pas activé, de sorte que les usagers n'étaient pas obligés de choisir un mot de passe d'une certaine complexité;

e) La valeur de verrouillage, qui correspond au nombre de tentatives infructueuses de connexion permis avant qu'un compte d'utilisateur soit bloqué, était réglée sur zéro – on pouvait tenter sans succès autant de fois qu'on voulait de se connecter sur un compte de l'UNRWA. Or, si on autorise un nombre excessif, ou illimité, de tentatives infructueuses, on risque de compromettre la sécurité, en permettant des intrusions dans le système.

159. Il a été déterminé que le système de l'Office comportait 2 696 comptes en activité, dont huit comptes d'administrateur. Sur ce total, 2 354 (soit 87 %) n'avaient pas modifié leur mot de passe dans les 60 jours précédents et 1 926 (71 %) de ces usagers, dont quatre ayant un compte d'administrateur, ne l'avaient pas changé dans les 180 jours précédents. Vingt-six comptes, dont un d'administrateur, avaient enregistré plus de trois tentatives infructueuses de connexion. Si on enregistre souvent un nombre élevé de tentatives infructueuses, ce peut être le signe d'une tentative d'intrusion (personne cherchant à deviner le mot de passe pour obtenir accès au système).

160. Les réglages de sécurité à l'Office, tant dans la réglementation des comptes d'utilisateur que dans les différents comptes, semblaient donc insuffisants. On n'y tirait pas le meilleur parti des réglages applicables aux comptes d'utilisateur pour empêcher un intrus d'obtenir accès au système. Les contrôles qui auraient réduit le risque d'intrusion n'étaient pas activés. Ces faiblesses décelées dans les réglages des comptes de domaine faisaient courir un risque de sécurité élevé, quiconque connaît un nom de compte valable (identifiant) pouvant en principe obtenir accès au système.

161. L'Office a indiqué au Comité qu'il avait commencé à fixer les contrôles (mots de passe, procédures de connexion) à mettre en place et appliquer par le biais des réglages par défaut dans les comptes de domaine. Des instructions techniques actualisées seraient publiées une fois les nouvelles règles définitivement mises au point.

162. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a convenu de revoir ses procédures de sécurité informatique pour renforcer les contrôles de l'accès logique aux systèmes.

Réglages de vérification

163. On peut se servir des réglages pour enregistrer dans des listes de vérification les caractéristiques des usagers et des opérations. La sécurité s'en trouve renforcée, ces listes permettant de mettre en évidence et d'analyser a posteriori différentes caractéristiques.

164. Le Comité a noté que l'Office ne tenait pas de listes de vérification. Les fonctionnalités de contrôle de sécurité avaient été désactivées sur le serveur contrôleur de domaine. Il était donc possible d'apporter des modifications aux comptes ou aux groupes d'utilisateurs, de créer des comptes (utilisateurs ou groupes), d'en

modifier le nom, d'en supprimer, sans que le spécialiste de la sécurité en soit averti. Il était possible de modifier les droits d'accès d'utilisateurs, les groupes et les règles de relations de confiance sans être découvert. Il était donc possible d'obtenir l'accès au réseau sans autorisation, et ce, sans être découvert.

165. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté d'activer la tenue de listes de vérification, et d'enregistrer les modifications de règles et les opérations de gestion des comptes sur le serveur contrôleur de domaine.

Comptes auxquels l'accès à distance par téléphone est autorisé

166. L'accès à distance permet aux utilisateurs d'accéder au système de l'UNRWA avec un modem. De manière générale, s'il y a plusieurs serveurs d'accès à distance, les risques de sécurité s'en trouvent accrus, du fait qu'il y a plusieurs points d'accès depuis l'extérieur, et qu'il faut sécuriser chacun d'entre eux. S'agissant de contrôler les risques de l'accès à distance, la qualité des mesures générales de sécurité et de la sécurité sur les serveurs auxquels on accède à distance est un facteur très important. L'accès à distance augmente par ailleurs le risque d'accès non autorisé au système de l'UNRWA, du fait que ce système devient visible, par le biais du réseau téléphonique public, à un nombre beaucoup plus important d'intrus éventuels. Le risque est plus élevé si des utilisateurs privilégiés, disposant par exemple d'un compte d'administrateur, peuvent accéder au système à distance.

167. Dans le réseau de l'Office, il y avait 12 serveurs désignés comme offrant l'accès à distance. Quarante-neuf utilisateurs étaient autorisés à accéder au domaine par téléphone, dont 38 (soit 78 %) qui n'étaient pas rappelés¹⁴ par le service. Six de ces utilisateurs pouvaient fixer eux-mêmes le numéro de rappel¹⁵, et pour cinq autres (10 %) le numéro était fixé par l'Administrateur. La sécurité des serveurs pour l'accès à distance a été jugée insuffisante, les réglages de sécurité mal faits pouvant entraîner des risques considérables.

168. À l'issue d'une évaluation interne formelle des risques informatiques, l'Office a déterminé que l'accès au réseau depuis l'extérieur était un des domaines à risque critique. Il a consacré des ressources à rectifier la situation et à mettre en place des technologies sécurisées; ce devait être chose faite avant la fin du premier trimestre de 2006.

169. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a convenu de revoir les contrôles de l'accès à distance, afin de réduire son exposition aux risques de sécurité.

Droits attribués aux utilisateurs ou aux groupes

170. L'administration des comptes était facilitée par les droits attribués aux groupes et aux utilisateurs disposant d'un compte. Lorsque des droits sont attribués à un groupe, ils sont automatiquement attribués aussi à chacun des utilisateurs ajouté au groupe. Si

¹⁴ Il faudrait que, grâce à la fonctionnalité de rappel du serveur offrant l'accès à distance, tout utilisateur appelant le serveur pour se connecter soit automatiquement rappelé, ce qui permet de vérifier qu'il s'agit bien d'un utilisateur autorisé. Si le serveur rappelle et ne peut s'assurer de l'identité de l'utilisateur, ce dernier doit être automatiquement déconnecté. Il s'agit là d'un contrôle essentiel de l'accès logique.

¹⁵ Il s'agit du numéro auquel le serveur d'accès à distance rappelle l'utilisateur pour vérifier qu'il s'agit bien d'un utilisateur autorisé.

on attribue à ces usagers ou groupes des droits mal pensés, on peut accroître les risques de sécurité.

171. À l'UNRWA, des droits d'accès aux systèmes d'exploitation et au service de connexion avaient été attribués à quelque 145 usagers. Il y avait 11 comptes d'utilisateur ayant le droit de modifier la quantité de mémoire utilisable pour un processus. Les ports donnant accès aux services sont ouverts sur le réseau, ce qui permettait aux usagers de se connecter. Cela pouvait rendre le réseau de l'Office vulnérable à l'accès par programme « renifleur », les mots de passe étant saisis en texte non crypté, et pouvant donc communiquer des renseignements utiles à des intrus éventuels. Ces droits sont attribués aux comptes entrant dans les groupes bureau local/administrateur local/personnel de Syrie, administrateurs, et opérateurs des serveurs secondaires. Quand on autorise les usagers à se connecter en tant que service, on court le risque que des intrus obtiennent des renseignements utiles leur permettant l'accès non autorisé au réseau et aux données.

172. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a convenu de revoir les droits attribués aux usagers et aux groupes afin de réduire l'exposition du réseau aux risques de sécurité.

Contrôles de l'accès au système de gestion financière et au système de gestion des ressources humaines et des états de paie

173. On se sert de différents niveaux de contrôle d'accès aux applications pour créer des identifiants d'utilisateur leur donnant accès à une application et des contrôles spécifiques, par exemple des mots de passe et des restrictions d'accès à certaines fonctions ou éléments des menus dans le système d'applications. Un utilisateur peut avoir ou non le droit de voir ou d'imprimer certains éléments, d'ajouter des informations, d'en modifier ou d'en supprimer.

174. Les insuffisances suivantes des réglages de niveaux de sécurité dans ces applications ont été mises en évidence à l'Office :

- a) On pouvait se connecter sur l'application sans mot de passe; les usagers ayant un compte d'administrateur devaient toutefois en utiliser un;
- b) Il n'était pas défini de longueur minimum du mot de passe;
- c) Il n'était pas tenu d'historique des mots de passe permettant d'empêcher un utilisateur de réutiliser le même mot de passe;
- d) Le moment de la dernière modification d'un mot de passe n'était pas enregistré;
- e) Un utilisateur pouvait se connecter simultanément depuis plus d'un ordinateur;
- f) Il n'existait pas de contrôles suffisants de l'accès aux applications.

175. On constate qu'il serait possible d'accéder sans autorisation aux systèmes financiers critiques dont se sert l'UNRWA, les contrôles d'accès logique au réseau et d'accès aux applications étant déficients selon toute apparence. En outre, l'intégrité des données pourrait être compromise, et un intrus pourrait se connecter aux applications et y effectuer des opérations frauduleuses sans être détecté.

176. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de mettre en place des contrôles suffisants d'accès aux systèmes d'applications.

16. Cas de fraude et de fraude présumée

177. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Office a signalé au Comité 11 cas de fraude et de fraude présumée pour l'exercice financier achevé le 31 décembre 2005. Il l'a informé n'avoir pas subi de pertes financières dans les quatre cas signalés ci-après aux alinéas b), f), i) et j). Il n'était pas possible de déterminer l'importance des pertes possibles dans les cas signalés aux alinéas c), d), g), h) et k); les pertes dans le cas signalé à l'alinéa e) restaient à déterminer, l'affaire étant en cours :

a) Un agent avait détourné 24 647 dollars de fonds de l'Office qui lui avaient été confiés pour rembourser des frais d'hospitalisation à des réfugiés, et verser des salaires et d'autres prestations dues au personnel. Il avait été mis fin à ses services. On a recouvré 5 990 dollars provenant des contributions de cet agent à la Caisse de prévoyance du personnel local. Le solde (21 882 dollars) avait été passé par profits et pertes (voir plus haut, par. 36);

b) Selon une plainte déposée, un agent aurait détourné des fonds depuis le Liban et ailleurs. Après enquête, on n'avait pas condamné l'agent, mais on avait appelé son attention sur les normes applicables à l'ensemble du personnel des Nations Unies. L'Office a indiqué qu'il n'y avait pas eu de pertes financières;

c) Une enquête avait porté sur le cas d'un enseignant qui collectait des fonds auprès de ses élèves sans en tenir le compte, et donnait des renseignements faux sur les montants versés par les élèves. L'Office n'a pas été en mesure de déterminer les incidences financières. Il avait été mis fin aux services de cet enseignant;

d) Une enquête avait porté sur un agent utilisant sans autorisation le logo de l'UNRWA sur des documents. De plus, le nom d'agents du programme de microfinancement et de crédits aux microentreprises avait été utilisé sans leur accord et à leur insu, et des chèques falsifiés avaient été utilisés. L'affaire était traitée par le bureau juridique de l'Office. L'UNRWA n'était pas en mesure de déterminer les incidences monétaires;

e) Il a été découvert qu'un agent accordait des prêts à des projets clôturés. Il a fait l'objet d'un avertissement écrit;

f) Un agent n'avait pas déclaré intégralement les éléments de son statut dans la déclaration annuelle concernant les personnes à charge. L'Office a fait savoir qu'il n'y avait pas eu de pertes financières. L'agent a fait l'objet d'un avertissement écrit;

g) Un agent a donné pour instruction à un agent de rang inférieur de mettre un sac en plastique contenant des fournitures appartenant à l'Office dans son véhicule privé. L'Office n'a pu déterminer les incidences monétaires. L'agent a été sanctionné;

h) Un assistant social avait été découvert contrefaisant la signature de l'administrateur responsable pour deux cas d'aide aux personnes en difficulté, afin de proroger l'aide à ces personnes. L'Office n'avait pu déterminer les incidences financières. L'agent avait fait l'objet d'un blâme écrit et d'une suspension sans

traitement d'une semaine, et son comportement professionnel devait être contrôlé de près;

i) Une plainte avait été reçue d'un bénéficiaire qui avait apparemment reçu moins de lentilles qu'il n'aurait dû. L'enquête avait fait apparaître qu'il s'agissait d'une erreur dans le décompte des unités de poids données pour les lentilles. L'agent temporaire en cause avait été affecté à une autre tâche. L'Office a indiqué qu'il n'y avait pas eu de pertes financières;

j) Une enquête a porté sur un agent temporaire qui avait signé deux contrats d'engagement différents pour la même période, c'est-à-dire qu'il travaillait à deux endroits en même temps. Elle a conclu que l'agent temporaire n'avait pas signé les deux contrats, mais qu'une personne qui lui était apparentée avait contrefait sa signature sur l'un d'entre eux et utilisé son numéro d'identification à son insu. L'Office a indiqué qu'il n'y avait pas eu de pertes financières;

k) Une commission d'enquête a été constituée pour établir les faits, des allégations ayant porté sur des abris en cours de reconstruction par l'UNRWA, qui auraient été détruits. L'enquête se poursuivait. Les éventuelles pertes financières restaient à déterminer.

C. Remerciements

178. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Commissaire général de l'Office ainsi que ses collaborateurs et les membres du personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve. Il les a d'autant plus appréciés qu'il a dû travailler depuis Amman dans des circonstances particulièrement éprouvantes provoquées par la crise du Moyen-Orient.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**État de la mise en œuvre des recommandations
formulées par le Comité dans son rapport
relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice au sujet duquel la recommandation a été formulée</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes du présent rapport</i>
1. Information financière	2002/03			Par. 29	1	Par. 22 à 23
2. Acquisitions, cessions et sorties de bilan d'immobilisations		Par. 32			1	
3. Teneur et présentation des états financiers	2002/03		Par. 34		1	Par. 18 à 21
4. Gestion de la trésorerie		Par. 36			1	
5. États de rapprochement bancaire		Par. 41			1	
6. Comptes créditeurs		Par. 44			1	
7. Immobilisations		Par. 47			1	
8. Prestations dues à la cessation de service	2000/01			Par. 51	1	Par. 33 à 35
9. Types de placements		Par. 58			1	
10. Comité des placements	2002/03		Par. 60		1	Par. 108
11. Gestion des risques	2002/03	Par. 68		Par. 74	2	Par. 109 et 110
12. Opérations de placement		Par. 77			1	
13. Comptes bancaires		Par. 80			1	
14. Module de gestion des opérations de caisse		Par. 86			1	
15. Comité consultatif pour le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises		Par. 101			1	
16. Accès à l'information financière		Par. 103			1	
17. Présentation des états financiers de la Caisse de prévoyance		Par. 113			1	
18. Règles régissant le fonctionnement de la Caisse de prévoyance		Par. 116			1	
19. Secrétariat de la Caisse de prévoyance		Par. 118			1	
20. Comité consultatif pour les placements de la Caisse de prévoyance		Par. 122			1	
21. Comité de la Caisse de prévoyance		Par. 125 et 128			2	
22. Avoirs de la Caisse de prévoyance		Par. 134			1	
23. Caisse de prévoyance : octroi de prêts		Par. 141			1	
24. Caisse de prévoyance : calcul des soldes moyens		Par. 145			1	
25. Composition du Comité de l'audit et des inspections		Par. 150			1	
26. Comité de l'audit et des inspections : suivi des audits		Par. 155			1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice au sujet duquel la recommandation a été formulée</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes du présent rapport</i>
27. Comité de l'audit et des inspections : examen des états financiers		Par. 158			1	
28. Examens par des tierces parties		Par. 170			1	
29. Gestion des ressources humaines : postes vacants		Par. 181			1	
30. Gestion des ressources humaines : planification des successions	2002/03			Par. 185	1	Par. 75 à 77
31. Gestion des ressources humaines : plans de progression individuels	2002/03			Par. 189	1	Par. 78 à 80
32. Gestion des ressources humaines : module Congés		Par. 192			1	
33. Formation		Par. 200			1	
34. Gestion des actifs		Par. 206			1	
35. Achats		Par. 210			1	
36. Technologies informatiques et télématiques : stratégie		Par. 213			1	
37. Technologies informatiques et télématiques : sécurité	2002/03		Par. 216		1	Par. 154 à 157
38. Technologies informatiques et télématiques : plans antisinistre	2002/03			Par. 220	1	Par. 148 à 153
39. Technologies informatiques et télématiques : contrôle de l'exécution		Par. 222			1	
40. Technologies informatiques et télématiques : cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique		Par. 225			1	
41. Technologies informatiques et télématiques : contrôle de la qualité		Par. 228			1	
42. Technologies informatiques et télématiques : procédures de modification d'urgence	2002/03			Par. 231	1	Par. 142 à 147
43. Fraude et questions connexes		Par. 239			1	
Total						
Nombre		35	3	7	45	
Pourcentage		78	6	16	100	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5C* (A/59/5/Add.3), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de 1 à 7, ainsi que les notes y relatives. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Commissaire général. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Commissaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2005, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'Office.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies)
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Chapitre IV

Certificat attestant l'exactitude des états financiers

Le 9 mai 2006

Conformément aux articles 11.4 et 12.1 du Règlement financier de l'Office, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et le Proche-Orient (y compris le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

Je certifie que toutes les opérations ont été dûment inscrites dans les registres comptables et indiquées dans les comptes financiers et dans les états financiers ci-joints, que ceux-ci sont corrects et qu'ils donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2005.

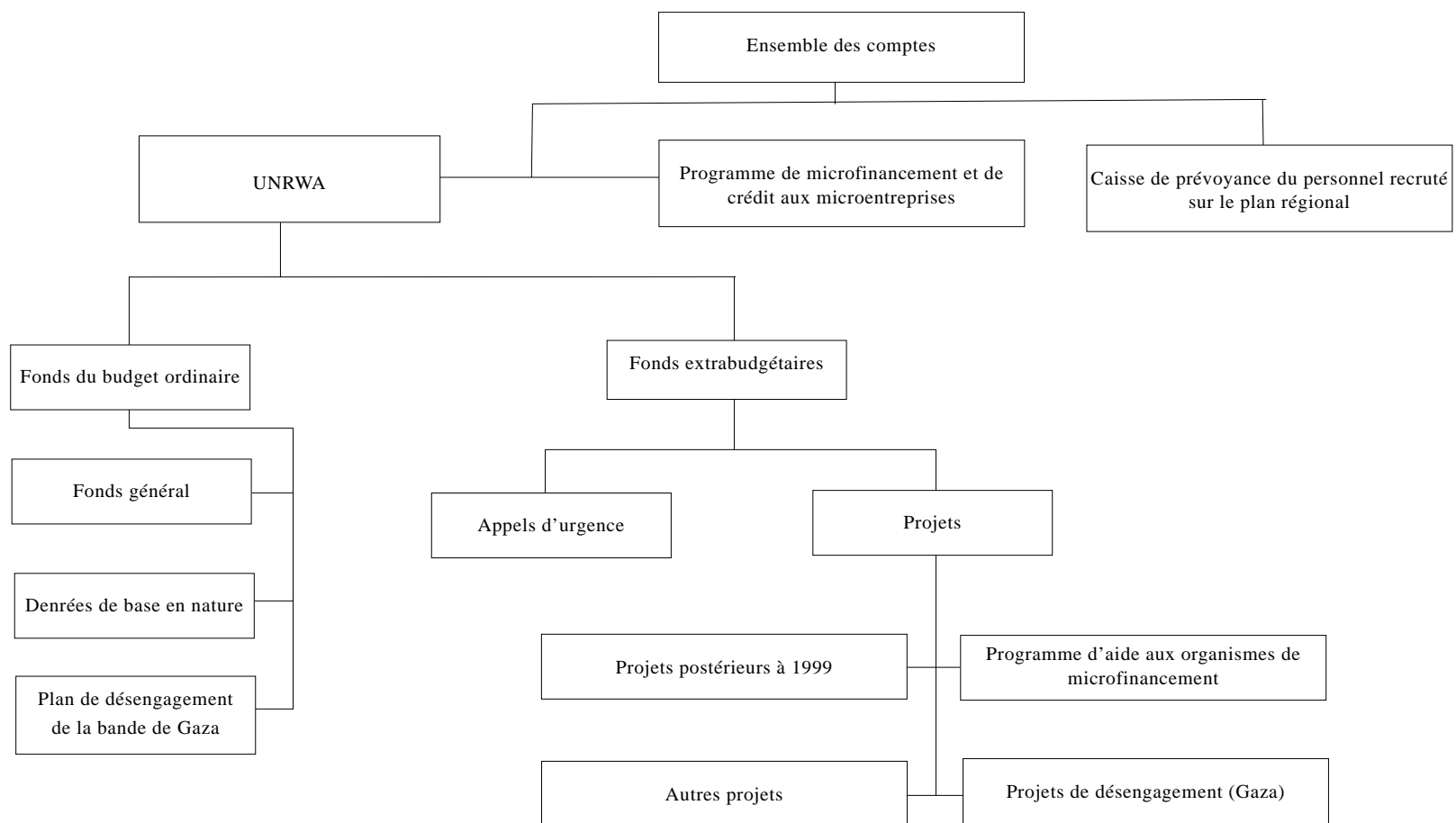
Le Contrôleur,
(Signé) Ramadan **Al-Omari**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

- A. États financiers de l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient : exercice biennal clos le 31 décembre 2005**

**Comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) : exercice biennal 2004-2005**



État 1

Recettes, dépenses et variation du fonds de roulement et des soldes des fonds (exercice 2004-2005)

(En dollars des États-Unis)

Exercice 2002-2003 : ensemble des fonds ^a	Note	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^f	Total général
		Contributions en espèces	Contributions en nature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b	Total			
Recettes	1 ^f									
<i>Contributions</i>										
602 341 413	Gouvernements	468 402 746	20 067 463	488 470 209	189 863 058	51 445 491	241 308 549	729 778 758	–	729 778 758
163 790 964	Organismes intergouverne- mentaux	194 990 618	9 673 881	204 664 499	24 428 703	15 788 395	40 217 098	244 881 597	–	244 881 597
32 429 947	Organismes des Nations Unies	35 258 400	2 154 366	37 412 766	23 620	208 402	232 022	37 644 788	–	37 644 788
22 345 735	Organisations non gouvernementales	4 046	1 428 025	1 432 071	15 614 170	368 346	15 982 516	17 414 587	–	17 414 587
2 453 275	Autres sources	5 572 448	2 165 977	2 738 425	473 318	45 851	519 170	3 257 594	–	3 257 594
823 361 334	Total des contributions^c	699 228 258	35 489 712	734 717 970	230 402 870	67 856 485	298 259 355	1 032 977 325	–	1 032 977 325
<i>Autres recettes</i>										
7 700 453	Recettes accessoires	6 4 734 879	–	4 734 879	–	292 671	292 671	5 027 550	5 313 712	10 341 262
16 971 741	Gains/(pertes) de change	7 (18 579 036)	–	(18 579 036)	(367)	–	(367)	(18 579 403)	6 202	(18 573 201)
24 672 194	Total des autres recettes	(13 844 157)	–	(13 844 157)	(367)	292 671	292 304	(13 551 854)	5 319 914	(8 231 940)
848 033 528	Total des recettes	685 384 101	35 489 712	720 873 813	230 402 503	68 149 156	298 551 658	1 019 425 471	5 319 914	1 024 745 385
(824 598 908)	Dépenses ^d	1 ^s (670 315 406)	(39 121 469)	(709 436 875)	(218 929 117)	(52 566 677)	(271 495 794)	(980 932 669)	(6 562 657)	(987 495 326)
24 434 620	Excédent (déficit)	15 068 695	(3 631 758)	11 436 938	11 473 386	15 582 479	27 055 865	38 492 802	(1 242 743)	37 250 059
(4 794 891)	Ajustements ^e	16 11 242 765	(407 794)	10 834 971	1 943 873	7 233 274	9 177 147	20 012 118	(75 679)	19 936 439
18 639 729	Excédent (déficit) net	1.10 26 311 460	(4 039 552)	22 271 909	13 417 258	22 815 753	36 233 012	58 504 920	(1 318 422)	57 186 498

Exercice 2002-2003 : ensemble des fonds ^a	Note	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^f	Total général
		Contributions en espèces	Contributions en nature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b	Total			
9 121 571	Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier 2004	32 253 893	–	32 253 893	–	–	–	32 253 893	–	32 253 893
90 110 352	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	–	4 538 519	4 538 519	57 682 936	15 516 221	73 199 156	77 737 675	(2 804 180)	74 933 495
–	Réserve pour pertes de change au 1 ^{er} janvier 2004	10 000 000	–	10 000 000	–	–	–	10 000 000	–	10 000 000
32 253 893	Fonds de roulement au 31 décembre 2005	38 654 463	–	38 654 463	–	–	–	38 654 463	–	38 654 463
77 343 359	Solde des fonds au 31 décembre 2005	19 910 890	498 967	20 409 857	71 100 194	37 821 190	108 921 384	129 331 241	–	129 331 241
10 000 000	Réserve pour pertes de change au 31 décembre 2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(2 419 864)	Bénéfices non distribués (PMCM* et PAOM**)	–	–	–	–	510 784	510 784	510 784	(4 122 602)	(3 611 818)
117 187 389	Fonds de roulement et solde des fonds au 31 décembre 2005***	58 565 353	498 967	59 064 320	71 100 194	38 331 974	109 432 168	168 496 488	(4 122 602)	164 373 886

* PMCM = Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

** PAOM = Programme d'aide aux organismes de microfinancement.

*** Voir note 16.3 b).

^a Voir note 18.

^b Voir état 6.

^c Voir appendice 4.

^d Voir appendices 1, 2 et 3.

^e Voir état 5.

^f Voir note 18 et états financiers du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises (partie III).

État 2

Actif et passif au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

Au 31 décembre 2003 (ensemble des fonds) ^a		Note	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^c	Total général
			Contributions en espèces	Contributions en nature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b	Total			
Actif											
140 560 060	Encaisse et comptes à vue	10	85 500 230	1 476 008	86 976 239	48 880 283	34 189 923	83 070 206	170 046 445	7 494 612	177 541 057
51 291 734	Contributions à recevoir	11 et 16	23 065 592	–	23 065 592	26 408 078	15 221 293	41 629 371	64 694 963	943 396	65 638 359
21 996 885	Comptes débiteurs (déduction faite de la provision pour créances irrecouvrables)	12	19 953 039	975	19 954 014	1 673 871	2 852 375	4 526 246	24 480 260	8 019 321	32 499 581
6 407 267	Charges payées d'avance et avances aux fournisseurs		3 870 400	678 411	4 548 811	37 874	1 589	39 463	4 588 273	3 916	4 592 189
878 373	Stocks des unités de production	13	628 887	–	628 887	–	–	–	628 887	–	628 887
(2)	À recevoir du PMCM*		484 779	–	484 799	–	–	–	484 779	(484 779)	(0)
221 134 317	Total de l'actif		133 502 927	2 155 394	135 658 322	77 000 105	52 265 180	129 265 285	264 923 607	15 976 466	280 900 073
Passif											
23 852 158	Comptes créditeurs	14	24 877 930	–	24 877 930	(4 597 349)	6 495 593	1 898 244	26 776 174	46 612	26 822 786
59 111 873	Réserve pour engagements budgétaires non réglés	15	35 044 624	1 656 427	36 701 051	10 497 260	5 246 057	15 743 317	52 444 368	–	52 444 368
3 150 069	Sommes dues à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional	4	(1 132 139)	–	(1 132 139)	–	–	–	(1 132 139)	–	(1 132 139)
3 104 378	Recettes perçues d'avance		16 147 159	–	16 147 159	–	–	–	16 147 159	3 334 743	19 481 902
89 218 477	Total du passif		74 937 575	1 656 427	76 594 002	5 899 911	11 741 650	17 641 561	94 235 563	3 381 355	97 616 918
Réserves											
32 253 893	Fonds de roulement		38 654 463	–	38 654 463	–	–	–	38 654 463	–	38 654 463
77 343 359	Soldes des fonds		19 910 890	498 967	20 409 857	71 100 194	37 821 190	108 921 384	129 331 241	–	129 331 241

	Au 31 décembre 2003 (ensemble des fonds) ^a	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^c	Total général	
		Note	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b				Total
10 000 000	Réserve pour pertes de change		-	-	-	-	-	-	-	-	
(2 409 864)	Bénéfices non distribués (PMCM et PAOM ^{**})		-	-	-	-	510 784	510 784	(4 122 602)	(3 611 818)	
14 728 452	Réserves accumulées (PMCM et PAOM)		-	-	-	-	2 191 557	2 191 557	16 717 713	18 909 270	
221 134 317	Total du passif et des réserves		133 502 927	2 155 394	135 658 322	77 000 105	52 265 180	129 265 285	264 923 607	15 976 466	280 900 073

* Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

** Programme d'aide aux organismes de microfinancement.

^a Voir note 12.

^b Voit état 7.

^c Voir états financiers du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises (partie III).

État 3

Flux de trésorerie (exercice biennal 2004-2005)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>		<i>Exercice biennal 2004-2005</i>
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de fonctionnement :		
23 434 621	Excédent (déficit) provenant des activités de fonctionnement	37 250 059
13 169 836	(À déduire) : augmentation des comptes débiteurs, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables	(14 346 625)
42 378 492	(À déduire) : augmentation des contributions à recevoir	(10 502 696)
(5 214 768)	À ajouter : diminution des charges payées d'avance et des avances aux fournisseurs	1 815 078
1 206 805	À ajouter : diminution des stocks des unités de production	249 486
3 220 023	À ajouter : augmentation des comptes créditeurs	2 970 628
5 886 544	(À déduire) : diminution de la réserve pour engagements budgétaires	(6 667 505)
–	(À déduire) : augmentation des immobilisations du PMCM*	–
–	(À déduire) : diminution de la réserve pour pertes de change	(10 000 000)
(4 412 778)	(À déduire) : intérêts créditeurs	(228 321)
871 133	À ajouter : intérêts virés aux projets	297 119
(16 971 741)	(À déduire) : gains/(pertes) de change	18 573 201
63 568 166	Montant net des disponibilités provenant des activités de fonctionnement	19 410 426
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de financement :		
800 611	À ajouter : accroissement de la réserve accumulée (PMCM et PAOM**)	4 180 818
3 665 706	(À déduire) : diminution des sommes dues à (par) la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional	(4 282 208)
532 178	À ajouter : augmentation des recettes perçues d'avance	16 377 524
2	(À déduire) : augmentation des sommes dues par le PMCM	(2)
4 412 778	À ajouter : intérêts créditeurs	228 321
(871 133)	(À déduire) : intérêts virés aux projets	(297 119)
10 867 723	À ajouter : gains/(pertes) de change réalisé(e)s	(531 630)
19 397 864	Montant net des disponibilités provenant des activités de financement	15 675 704
Effet des variations sur le montant des disponibilités :		
(4 794 891)	Ajustements sur exercices antérieurs	19 936 439
6 104 018	Gains/(pertes) de change non réalisé(e)s	(18 041 572)
(171 311)	Reclassement des soldes des fonds	–
1 137 816	Montant net des disponibilités provenant de sources diverses	1 894 867
84 103 846	Augmentation nette des disponibilités	36 980 997
56 456 214	Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2004	140 560 060
140 560 060	Solde de trésorerie au 31 décembre 2005	177 541 057
84 103 846	Augmentation nette du solde de trésorerie	36 980 997

* PMCM : Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

** PAOM : Programme d'aide aux organismes de microfinancement.

État 4

Budget et dépenses de l'exercice 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

	<i>Budget</i>			<i>Dépenses</i>		
	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
Fonds inscrits au budget ordinaire						
<i>Programme d'éducation</i>						
Planification et gestion de l'enseignement	12 765 000	914 000	13 679 000	14 371 965	781 909	15 153 874
Enseignement primaire	207 478 000	179 000	207 657 000	213 759 455	3 335 764	217 095 220
Enseignement primaire supérieur	141 465 000	1 036 000	142 501 000	146 509 155	1 240 706	147 749 861
Enseignement secondaire	3 760 000	–	3 760 000	3 805 674	16 193	3 821 867
Enseignement professionnel et technique	32 092 000	300 000	32 392 000	31 332 567	248 093	31 580 680
Autres activités	4 135 000	–	4 135 000	2 144 800	35 258	2 180 058
Total, programme d'éducation	401 695 000	2 429 000	404 124 000	411 923 617	5 657 923	417 581 540
<i>Programmes de santé</i>						
Gestion du programme	5 642 000	914 000	6 556 000	5 730 021	917 864	6 647 684
Services médicaux	95 494 000	1 708 000	98 202 000	90 696 465	4 277 244	94 973 708
Hygiène du milieu	19 147 000	138 000	19 285 000	20 886 188	23 805	20 909 991
Nutrition et compléments alimentaires	8 000	7 019 000	7 027 000	4 097	5 263 063	5 267 180
Programme spécial d'hygiène du milieu, à Gaza	760 000	–	760 000	695 438	–	695 438
Total, programme de santé	122 051 000	9 779 000	131 830 000	116 012 207	10 481 775	128 493 982
<i>Programme de secours et d'assistance sociale</i>						
Gestion du programme	3 343 000	–	3 343 000	4 791 741	–	4 791 741
Secours	33 636 000	30 062 000	63 698 000	32 754 234	25 958 732	58 412 967
Services d'assistance sociale	6 192 000	8 000	6 200 000	5 696 141	89 070	5 765 211
Total, programme de secours et d'assistance sociale	43 171 000	30 070 000	73 241 000	42 942 117	26 027 802	68 969 919
<i>Services opérationnels et techniques</i>						
Achats et logistique	30 752 000	59 000	30 811 000	35 906 414	(5 947 122)	30 859 292
Services de génie civil et de construction	7 906 000	–	7 906 000	7 116 915	–	7 116 615
Systèmes d'informatique et de télématique	7 160 000	–	7 160 000	4 791 123	7 845	4 798 968

	Budget			Dépenses		
	En espèces	En nature	Total	En espèces	En nature	Total
Gestion	643 000	–	643 000	862 439	332 901	1 195 340
Total, services opérationnels et techniques	46 461 000	59 000	46 520 000	48 676 591	(4 706 378)	43 970 215
<i>Services communs</i>						
Direction générale	40 763 000	–	40 763 000	36 882 541	–	36 882 541
Administration	26 864 000	–	26 864 000	11 878 333	1 660 346	13 538 879
Total, services communs	67 627 000	–	67 627 000	48 760 874	1 660 346	50 421 220
<i>Autres services</i>						
Réserve pour hausse des traitements	12 000 000	–	12 000 000	–	–	–
Réserve pour le Fonds de roulement	12 000 000	–	12 000 000	–	–	–
Total, autres services	24 000 000	–	24 000 000	–	–	–
Total, fonds inscrits au budget ordinaire	705 005 000	42 337 000	747 342 000	670 315 406	39 121 469	709 436 875
Fonds extrabudgétaires						
<i>Appels d'urgence</i>	255 897 846	5 720 862	261 618 708	213 223 156	6 705 961	218 929 117
<i>Projets</i>						
Projets postérieurs à 1999	60 809 972	231 173	61 041 145	41 589 918	231 173	40 821 091
Autres projets	106 111	–	106 111	10 549 391	–	10 549 391
Programme d'aide aux organismes de microfinancement	274 494	–	274 494	196 195	–	196 195
Projets de désengagement (Gaza)	8 809 000	–	8 809 000	–	–	–
Total, projets	69 999 577	231 173	70 230 750	52 335 504	231 173	52 566 677
Projets non financés	61 556 255	–	61 556 255	–	–	–
Total, fonds extrabudgétaires	387 453 678	5 952 035	393 405 713	265 558 659	5 937 134	271 495 794
Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	8 477 017	–	8 477 017	6 562 657	–	6 562 657
Total général	1 100 935 695	48 289 035	1 149 224 730	942 436 722	45 058 604	987 495 326

État 5

Fonds de roulement et soldes des fonds (exercice 2004-2005)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2002-2003 : ensemble des fonds</i>		<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises</i>	Total, ensemble des fonds
		<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	Total		
8 525 541	Fonds de roulement au 31 décembre 2003	32 253 893	–	32 253 893	–	–	–	–	32 253 893
66 601 970	Solde des fonds au 31 décembre 2003		4 538 519	4 538 519	57 682 936	15 121 905	72 804 840	–	77 343 359
	– Réserve pour pertes de change au 31 décembre 2003	10 000 000	–	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
(1 163 870)	Bénéfices non distribués au 31 décembre 2003	–	–	–	–	394 316	394 316	(2 804 180)	(2 409 864)
73 963 641	Fonds de roulement, solde des fonds et réserves au 31 décembre 2003	42 253 893	4 538 519	46 792 412	57 682 936	15 516 221	73 199 156	(2 804 180)	117 187 388
289 607	Reclassements touchant les financements en nature et le PMCM*	–	–	–	–	–	–	–	–
67 923 047	Contributions extrabudgétaires confirmées	–	–	–	–	–	–	–	–
(43 628 635)	Engagements fermes concernant les fonds extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–	–	–
9 121 571	Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier 2004	32 253 893	–	32 253 893	–	–	–	–	32 253 893
89 426 089	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	–	4 538 519	4 538 519	57 682 936	15 516 221	73 199 156	(2 804 180)	74 933 495
	– Réserve pour pertes de change au 1 ^{er} janvier 2004	10 000 000	–	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
98 547 660	Fonds de roulement, solde des fonds et réserves au 1^{er} janvier 2004**	42 253 893	4 538 519	46 792 412	57 682 936	15 516 221	73 199 156	(2 804 180)	117 187 388
Ajustements									
<i>Ajustements sur exercices antérieurs***</i>									
502 276	Ajustement de l'actif	(1 051 432)	–	(1 051 432)	(5 026)	–	(5 026)	(2 029)	(1 058 488)
(5 091 973)	Ajustement du passif	12 780 315	–	12 780 315	–	5 094 917	5 094 917	(73 650)	17 801 582
(807 317)	Ajustement des recettes	(1 227 050)	–	(1 227 050)	(1 109)	1 096 340	1 095 231	–	(131 819)

<i>Exercice biennal 2002-2003 : ensemble des fonds</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises</i>	Total, ensemble des fonds
	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	Total		
(1 407 251) Ajustement des dépenses	(96 625)	–	(96 625)	–	–	–	–	(96 625)
– Ajustement du compte Travaux de construction en cours	4 114 307	–	4 114 307	–	–	–	–	4 114 307
– Ajustement du compte Terrains et bâtiments	354 498 404	–	354 498 404	–	–	–	–	354 498 404
– Ajustement de la réserve pour les travaux de construction en cours	(4 114 307)	–	(4 114 307)	–	–	–	–	(4 114 307)
– Ajustement de la réserve au titre des terrains et bâtiments	(354 498 404)	–	(354 498 404)	–	–	–	–	(354 498 404)
(6 804 265) Total des ajustements sur exercices antérieurs	10 405 207	–	10 405 207	(6 135)	6 191 257	6 185 121	(75 679)	16 514 650
2 009 374 Reclassements entre fonds	837 558	(407 794)	429 764	1 950 008	1 042 017	2 992 025	–	3 421 789
(4 794 891) Total des ajustements	11 242 765	(407 794)	10 834 971	1 943 873	7 233 274	9 177 147	(75 679)	19 936 439
23 434 620 Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	15 068 695	(3 631 758)	11 436 938	11 473 386	15 582 479	27 055 865	(1 242 743)	37 250 059
– Montant viré de la réserve pour pertes de change	(10 000 000)	–	(10 000 000)	–	–	–	–	(10 000 000)
117 187 389 Fonds de roulement, solde des fonds et réserves au 31 décembre 2005	58 565 353	498 967	59 064 320	71 100 194	38 331 974	109 432 168	(4 122 602)	164 373 886

* Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

** Voir note 16.3 c).

*** Voir note 16.3 a).

État 6

Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : recettes, dépenses et variation du solde des fonds (exercice 2004-2005)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Note</i>	<i>Projets postérieurs à 1999</i>	<i>Autres projets</i>	<i>Programme d'aide aux organismes de microfinancement</i>	<i>Projets de désengagement (Gaza)</i>	Total général
Recettes						
<i>Contributions</i>						
13 257 637	Gouvernements	36 867 638	307 227	–	14 270 625	51 445 491
3 311 944	Organismes intergouvernementaux	15 032 039	756 356	–	–	15 788 395
95 998	Organismes des Nations Unies	208 402	–	–	–	208 402
435 852	Organisations non gouvernementales	366 664	1 682	–	–	368 346
123 000	Autres sources	45 851	–	–	–	45 851
17 224 431	Total, contributions^a	52 520 595	1 065 265	–	14 270 625	67 856 485
<i>Autres recettes</i>						
288 276	Recettes diverses	–	–	292 671	–	292 671
(134)	Gains (pertes) de change	–	–	–	–	–
288 142	Total, autres recettes	–	–	292 671	–	292 671
17 512 572	Total des recettes	52 520 595	1 065 265	292 671	14 270 625	68 149 156
(33 926 937)	Dépenses ^b	(41 821 091)	(10 549 391)	(196 195)	–	(52 566 677)
(16 414 365)	Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	10 699 504	(9 484 126)	96 476	14 270 625	15 582 479
(593 642)	Ajustements ^c	3 329 354	3 770 114	19 992	113 814	7 233 274
(17 008 007)	Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	14 028 858	(5 714 012)	116 468	14 384 439	22 815 753
32 524 227	Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2004	13 880 126	1 241 779	394 316	–	15 516 221
15 516 221	Solde des fonds au 31 décembre 2005	27 908 984	(4 472 233)	–	14 384 439	37 821 190
394 316	Bénéfices non distribués	–	–	510 784	–	510 784
15 910 537	Solde des fonds : total au 31 décembre 2005	27 908 984	(4 472 233)	510 784	14 384 439	38 331 974

^a Voir appendice 4.^b Voir appendices 1, 2 et 3.^c Voir appendice 4.

État 7

Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : actif et passif au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Note</i>	<i>Projets postérieurs à 1999</i>	<i>Autres projets</i>	<i>Programme d'aide aux organismes de microfinancement</i>	<i>Projets de désengagement (Gaza)</i>	Total
Actif						
23 075 192	10	20 479 686	999 662	1 315 414	11 395 161	34 189 923
11 466 575	11 et 16	12 232 015	–	–	2 989 278	15 221 293
1 374 568	12	695 165	646 965	1 510 245	–	2 852 375
22 905		1 589	–	–	–	1 589
35 939 240	Total de l'actif	33 408 454	1 646 627	2 825 659	14 384 439	52 265 180
Passif						
6 235 827	14	415 338	5 956 937	123 319	–	6 495 593
12 418 857	15	5 084 133	161 924	–	–	5 246 057
18 654 684	Comptes débiteurs et comptes de régularisation	5 499 471	6 118 861	123 319	–	11 741 650
Réserves						
–	Fonds de roulement					
15 121 905	Solde des fonds	27 908 984	(4 472 233)	–	14 384 439	37 821 190
394 316	Bénéfices non distribués	–	–	510 784	–	510 784
1 768 335	Réserves accumulées	–	–	2 191 557	–	2 191 557
35 939 240	Total du passif et des réserves	33 408 454	1 646 627	2 825 659	14 384 439	52 265 180

Notes relatives aux états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Mission de l'Office

La mission de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) consiste à fournir des services dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et de l'assistance sociale aux réfugiés de Palestine vivant en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ainsi que de faciliter leur accès au microfinancement, au microcrédit et à des microentreprises. Les principaux bénéficiaires des services de l'UNRWA sont les réfugiés de Palestine, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. Certains non réfugiés bénéficient également de services dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'Assemblée générale le décide.

Note 1

Principales règles et méthodes comptables

a) Présentation

1.1 Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au Règlement financier de l'Office.

b) Conventions comptables

1.2 Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique.

1.3 Conformément à l'article 10.2 du Règlement financier de l'Office, les comptes sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception des postes visés dans les notes 1.5 et 2. La présentation des états financiers obéit aux conventions comptables fondamentales que sont la continuité des activités, le rapprochement des produits et des charges et la permanence des méthodes.

1.4 L'Office utilise un système de comptabilité par fonds : il tient des comptes distincts pour le budget ordinaire et pour les fonds extrabudgétaires. Le système de comptabilité par fonds appliqué par l'Office permet de classer toutes les recettes et les dépenses par projet et d'isoler complètement l'actif et le passif de chacun des fonds. Les états financiers sont présentés en colonnes, fonds par fonds. Les contributions ou affectations aux fonds extrabudgétaires reçoivent un code correspondant à un projet, chaque projet étant une entité financière et comptable séparée.

1.5 L'Office ne provisionne pas les prestations qui seront payables plus tard à la cessation de service du personnel recruté sur le plan régional, qui remplit les conditions voulues. Aucune réserve n'est constituée à cette fin car ces prestations seront financées par les recettes futures (voir note 2.1).

1.6 L'exercice financier de l'Office s'étend sur deux années civiles (art. 2.1 du Règlement financier). Les comptes sont clos provisoirement à la fin de la première année, et définitivement à la fin de la deuxième année.

1.7 Vu la nature des opérations de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional et du programme de microfinancement et de crédit aux

microentreprises, leurs états financiers sont établis annuellement et présentés séparément.

Modification des conventions comptables

1.8 Suite à la révision du Règlement financier, l'Office a apporté une modification aux conventions comptables en ce qui concerne le préfinancement des dépenses relatives aux projets. Il était établi que le budget approuvé par l'Assemblée générale constituait le texte autorisant le Commissaire général à engager des dépenses et procéder à des décaissements aux fins indiquées, dans la mesure où les contributions étaient effectivement reçues ou si l'on disposait d'autres ressources. Le Commissaire général est en outre autorisé à engager des dépenses et procéder à des décaissements à concurrence du montant des contributions annoncées pour des projets déterminés et, par conséquent, à avaliser le préfinancement de projets.

1.9 Les normes comptables pour le système des Nations Unies prévoient (voir par. 48 v) et 50) que la valeur des terrains et bâtiments doit figurer à l'actif, que la méthode d'évaluation doit être indiquée et que les frais engagés pour des travaux de construction ou d'importantes acquisitions s'étalant sur plusieurs exercices doivent être indiqués dans un compte distinct, pour leur montant cumulé. L'Office a jugé approprié de ne pas se conformer à cette règle compte tenu du paragraphe 3 des normes, où il est stipulé que « si telle ou telle organisation juge nécessaire de s'écarter de la pratique définie par les normes, elle doit en indiquer les raisons dans l'exposé des principales conventions comptables qu'elle doit inclure dans ses états financiers ».

1.10 L'Office a donc modifié, pour l'exercice 2004-2005, la méthode comptable applicable au traitement des dépenses afférentes aux terrains, bâtiments et travaux de construction, celles-ci étant désormais comptabilisées en charges au fur et à mesure, au lieu d'être capitalisées comme par le passé. Le paragraphe 4 de l'article 10 du Règlement financier de l'Office a été modifié en conséquence et stipule que les coûts afférents à l'achat de terrains et de bâtiments ou à des travaux de construction, de transformation ou d'amélioration s'y rapportant sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des décaissements.

1.11 Le caractère particulier des opérations de l'Office et sa position vis-à-vis des gouvernements des pays d'accueil dans sa zone d'opération rendent ce changement nécessaire pour les raisons suivantes :

a) *Continuité des activités.* Étant donné que l'Office agit dans le cadre du mandat d'une durée de trois ans que lui confie l'Assemblée générale, il est difficile et peu réaliste d'envisager la poursuite de ses activités au-delà de cette limite. On ne peut donc capitaliser des éléments d'actif et en autoriser l'amortissement au-delà de la date d'expiration du mandat. C'est pourquoi on a jugé prudent de comptabiliser en charges au fur et à mesure toutes les dépenses concernant les terrains et bâtiments ainsi que les travaux de construction;

b) *Titres de propriété et valeur de liquidation.* Vu la nature des opérations de l'Office, les structures qu'il bâtit se trouvent principalement dans des camps de réfugiés, sur des terrains accordés par le pays d'accueil. Si l'Office devait cesser de fonctionner ou réduire ses activités, ces structures n'auraient aucune valeur de liquidation ou de réalisation. Elles seraient mises à la disposition du gouvernement du pays d'accueil et deviendraient des biens publics;

c) *Droit de disposer des abris.* Pour l'exercice biennal précédent, un montant de 10 720 098 dollars était inscrit à la rubrique Terrains et bâtiments du budget, pour les abris destinés aux réfugiés. Pour l'exercice 2004-2005, le montant correspondant s'est élevé à 10 126 211 dollars. Les abris sont cédés aux réfugiés dès qu'ils sont achevés et dès lors, l'Office n'a ni la possibilité ni le droit d'en disposer à sa guise. Il serait donc imprudent de prendre leur valeur en compte dans les immobilisations de l'Office, c'est pourquoi le chiffre indiqué ci-dessus n'est pas compris dans les montants indiqués.

Cette modification des conventions comptables s'est traduite par une diminution du solde de l'actif et des réserves d'un montant de 406 681 285 dollars dans l'un et l'autre cas (le chiffre correspondant pour l'exercice 2002-2003 était de 362 388 159 dollars).

c) Budget ordinaire : résultats pour l'exercice biennal

1.12 Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, les coûts de l'Office font apparaître un excédent net des recettes de 26 311 460 dollars en ce qui concerne les contributions en espèces au budget ordinaire. Ce chiffre comprend toutefois les contributions expressément destinées à des activités consécutives à la mise en œuvre du plan de désengagement à Gaza, qui ne font pas partie du fonds général proprement dit, pour un montant total de 19 910 890 dollars, qui représente le montant total des contributions reçues pour les activités de désengagement (29 213 753 dollars), diminué des dépenses correspondantes (9 302 863 dollars). À la demande expresse des donateurs, ces contributions ont été ajoutées aux ressources inscrites au budget ordinaire. En conséquence, le montant net de l'excédent des recettes pour l'exercice biennal en ce qui concerne le fonds général proprement dit s'établirait à 6 400 570 dollars.

d) Conversion des monnaies autres que le dollar des États-Unis

1.13 Les comptes de l'Office sont tenus en dollars des États-Unis. Les montants correspondant aux opérations effectuées en d'autres monnaies sont convertis en dollars au moment où l'opération a lieu, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU. Les gains de change correspondant à la différence entre ce taux et le taux du marché sont ajoutés aux recettes, et les pertes en sont déduites. En fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif non libellés en dollars sont convertis dans cette monnaie au taux de change applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

e) Gestion des risques de change

1.14 Le principe qui gouverne la gestion des risques de l'Office est le maintien de la valeur en dollars de ses ressources. Le risque principal est une baisse de la valeur des contributions non libellées en dollars et non encore payées, ainsi que des liquidités non libellées en dollars, que peut entraîner la montée du dollar. Le premier de ces deux aléas existe à partir du moment où une contribution est annoncée. Pour protéger ses actifs et sa trésorerie contre les fluctuations monétaires défavorables, l'Office applique une méthode de gestion des risques caractérisée par la prudence, afin de réduire au minimum les risques courus en raison des fluctuations monétaires. D'une manière générale, l'Office réalise ses opérations de change sur le marché au comptant. Toutefois, il n'exclut pas les instruments dérivés tels que contrats à terme ou contrats d'option, qui permettent de réduire le risque de perte de change sur des

engagements, actifs et passifs à court terme ou, dans certains cas, à plus long terme, qui sont libellés dans d'autres monnaies. Des opérations de couverture peuvent être réalisées pour des périodes n'excédant pas un an, exclusivement dans le but de minimiser le risque de perte de change et en aucun cas à des fins commerciales ou spéculatives.

f) Comptabilisation des recettes

1.15 Les contributions en espèces sont comptabilisées comme recettes au fur et à mesure que leur annonce est confirmée par le donateur, jusqu'à la fin de l'exercice. À la fin de celui-ci, les contributions annoncées et confirmées mais non encore reçues pour le financement des activités du budget ordinaire ou des autres activités sont classées recettes comptabilisées d'avance. Les contributions en nature annoncées ont été comptabilisées d'avance.

1.16 Conformément à l'article 10.7 du Règlement financier, les contributions en nature sont comptabilisées à la valeur indiquée par le donateur, à l'exception des sommes encaissées au titre de denrées alimentaires.

1.17 Les contributions versées pour un exercice futur sont comptabilisées comme recettes encaissées d'avance.

1.18 Les intérêts perçus sur les dépôts bancaires, les recettes tirées de la vente de véhicules et de matériel usagés, les recettes sur polices d'assurance, les recettes des unités de production et les autres recettes diverses sont comptabilisés comme recettes accessoires.

g) Dépenses

1.19 Les dépenses qui figurent dans les états financiers de l'Office sont les sommes déboursées et les engagements non réglés (engagements fermes) au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice.

1.20 Conformément à l'article 10.4 du Règlement financier (révisé), les sommes consacrées à l'achat, la construction ou les gros travaux d'amélioration de terrains ou de bâtiments sont comptabilisées en charges au fur et à mesure des décaissements. Bien que les terrains et bâtiments ne soient pas capitalisés, des comptes pour mémoire et, pour les travaux de construction, des grands livres sont tenus dans les bureaux extérieurs. Y sont inscrites les dépenses engagées pendant les chantiers qui s'étendent sur plus d'un exercice financier (voir note 8).

1.21 Conformément à l'article 10.3 du Règlement financier, les sommes consacrées à l'achat de fournitures consommables, de même qu'à l'achat de matériel durable, de mobilier et de véhicules automobiles, sont passées en charges à la date de leur achat. Quoique les biens durables de l'Office ne soient pas traités comme des éléments d'actif, ces biens sont soumis à des mécanismes de contrôle très stricts : comptes pour mémoire au coût historique, cartes d'inventaire et d'évaluation.

Note 2

Prestations dues à la cessation de service

2.1 Le coût des prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan international est à la charge du Secrétariat de l'ONU, et les états financiers de l'Office ne comportent aucune provision à cet effet. Les prestations effectivement

payées au départ de personnel recruté sur le plan régional sont imputées à l'exercice en cours. Aucune réserve pour les prestations futures n'est prévue. En cas de fermeture de l'Office, le montant total qui serait dû au personnel recruté sur le plan régional serait égal à environ 168 070 000 dollars au 31 décembre 2005 (montant au 31 décembre 2003 : 147,3 millions de dollars), sur la base des coûts, règles et règlements actuels. Pour l'exercice 2004-2005, un montant de 24,1 millions de dollars a été inscrit au budget au titre des prestations à verser à la cessation de service. L'accroissement de 30,7 millions de dollars enregistré pour ce poste au cours de l'exercice biennal est le résultat net des augmentations imputables à divers facteurs : hausse de traitements pour l'ensemble de l'Office, augmentations périodiques de traitement, fonctionnaires ayant droit au versement de prestations plus coûteuses, et des économies réalisées : départs à la retraite, suppression de cet avantage pour les agents récemment recrutés, etc.

2.2 Par ailleurs, le montant estimatif représentant la conversion en numéraire de la totalité des jours de congé accumulés par le personnel recruté sur le plan international s'élève au 31 décembre 2005 à 1 452 171 dollars. Aucun crédit n'a été inscrit au budget à ce titre car ce montant sera pris en charge par l'Organisation des Nations Unies.

Note 3

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'UNRWA fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. Les fonctionnaires de l'Office recrutés sur le plan international sont tenus d'adhérer à la Caisse. L'Office est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions. Au 31 décembre 2005, l'Office s'était intégralement acquitté de ses obligations financières vis-à-vis de la Caisse.

Note 4

Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional

4.1 La Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, créée en application de l'article XIII du Règlement financier de l'Office, est une caisse de retraite à laquelle adhèrent tous les membres du personnel recruté sur le plan régional, dont les droits sont acquis à partir de six mois de service. Il s'agit d'un régime à cotisations déterminées. La contribution obligatoire des fonctionnaires est égale à 7,5 % et celle de l'Office à 15 % du traitement de base des intéressés. Ceux-ci peuvent cotiser davantage s'ils le souhaitent, à concurrence de 50 % de leur traitement de base.

4.2 Les sommes dues à (par) la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional se répartissent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture</i> 2003		<i>Solde de clôture</i> 2005
23 904 549	Cotisations obligatoires des participants	52 006 417
25 272 967	Cotisations de l'Office	55 081 655
534 580	Cotisations volontaires des participants	1 093 141
(5 412 034)	Prêts consentis aux participants	(21 646 322)
54 120	Commission sur les prêts	216 411
(53 680 316)	Retraits	(114 534 695)
12 476 203	Compte courant	26 651 254
3 150 069	Solde dû à/(par) la Caisse de prévoyance	(1 132 139)

4.3 On trouvera davantage de précisions à la section E du présent chapitre sur les comptes, les placements et les résultats de la Caisse de prévoyance.

Note 5

Contributions provenant d'autres sources

Il s'agit de contributions diverses reçues en espèces et en nature de particuliers, d'institutions caritatives, d'organismes sociaux, de commerçants et de sources autres que les principaux donateurs.

Note 6

Recettes accessoires

Les recettes accessoires proviennent des sources suivantes :

(En dollars des États-Unis)

2002-2003			2004-2005	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
919 121	210 135	Intérêts bancaires (dépôts)	3 238 029	236 501
2 345 630	69 758	Intérêts bancaires (comptes courants)	1 735 353	35 031
–	1 452 837	Remboursement de créances	372	–
327 302	33 910	Recettes diverses	362 614	21 139
273 610	–	Recettes (pertes) des centres de production de Gaza ^a	(601 489)	–
3 862 663	1 766 640	Recettes accessoires	4 734 879	292 671
2 071 150		Produits opérationnels du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	5 313 712	
7 700 453		Total, recettes accessoires	10 341 262	

^a Pour plus de précisions, voir l'annexe.

Note 7**Gains (pertes) de change**

7.1 Ces gains et pertes, réalisés ou non réalisés, découlent de la conversion en dollars de États-Unis des soldes constatés et des opérations effectuées en d'autres monnaies pendant l'exercice biennal. On en trouvera la ventilation au tableau ci-après. Les pertes de change, réalisées et non réalisées, pour l'exercice 2004-2005 s'élèvent au total à 18 573 201 dollars. La réserve pour pertes de change de 10 millions de dollars a été réintégrée dans le fonds de roulement.

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture</i> 2003			<i>Solde de clôture</i> 2005	
<i>Budget</i> <i>ordinaire</i>	<i>Fonds</i> <i>extrabudgétaires</i>		<i>Budget</i> <i>ordinaire</i>	<i>Fonds</i> <i>extrabudgétaires</i>
10 867 856	(134)	Pertes (gains) de change réalisés	(537 832)	–
6 106 632	–	Pertes (gains) de change non réalisés	(18 041 204)	(367)
16 974 488	(134)	Total partiel	(18 579 036)	(367)
(2 613)		Pertes (gains) de change du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	6 202	
16 971 741		Total, gains (pertes) de change	(18 573 201)	

7.2 L'évolution de la réserve pour pertes de change est indiquée ci-après :

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture</i> 2003			<i>Solde de clôture</i> 2005
–	Solde reporté		10 000 000
10 000 000	Constitution de la réserve pendant l'exercice biennal		
–	Réintégration de la réserve au fonds de roulement		(10 000 000)
10 000 000	Solde à reporter		–

Note 8**Terrains et bâtiments**

Les dépenses afférentes aux terrains et bâtiments, qui sont comptabilisées à la date de l'achat, sont indiquées, au coût historique, au tableau ci-après (voir également notes 1.9 à 1.11 et 1.20). Elles ont été approuvées dans le cadre du budget de l'Office et financées à l'aide de contributions versées par divers donateurs.

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture</i> 2003	<i>Exercice 2004-2005</i>		<i>Solde de clôture</i> 2005
	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	
302 139 861 Bâtiments et structures	38 181 540	(239 177)	340 082 224
219 049 Terrains	–	–	219 049
302 358 910 Total, terrains et bâtiments	38 181 540	(239 177)	340 301 273

Note 9**Véhicules et matériel**

Les dépenses afférentes aux véhicules et au matériel, qui sont comptabilisées à la date de l'achat, sont indiquées, au coût historique, au tableau ci-après (voir note 1.21 concernant le traitement des « autres immobilisations »).

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture</i> 2003	<i>Exercice 2004-2005</i>		<i>Solde de clôture</i> 2005
	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	
18 835 282 Véhicules en service	4 647 908	(2 596 204)	20 886 986
2 270 631 Véhicules recensés	2 337 238	(743 905)	3 863 964
53 975 849 Matériel en service	10 084 230	(8 464 595)	55 595 484
105 329 Matériel recensé	1 515 625	(1 620 954)	–
15 087 Matériel manquant	–	(15 087)	–
148 221 Matériel n'appartenant pas à l'Office	–	–	148 221
75 350 399 Autres immobilisations	18 585 001	(13 440 745)	80 494 655
409 523 Immobilisations du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	412 094	(49 527)	772 090
75 759 922 Total, autres immobilisations	18 997 095	(13 490 272)	81 266 745

Note 10**Encaisse et comptes à vue**

10.1 Le montant total de l'encaisse et des soldes des comptes à vue s'élève à 177 541 057 dollars; il comprend les soldes des comptes à vue du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises. Les liquidités classées sous les rubriques appels d'urgence et projets sont réservées pour des activités financées par des groupes de fonds.

10.2 Les liquidités disponibles à la fin de l'exercice biennal étaient détenues dans les monnaies indiquées ci-après. Les montants ont été convertis en dollars des États-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 1^{er} janvier 2006.

<i>Solde de clôture 2003</i>				<i>Solde de clôture 2005</i>		
<i>Ensemble des fonds</i>				<i>Ensemble des fonds</i>		
<i>Montant en monnaie locale</i>	<i>Taux de change ONU</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Montant en monnaie locale</i>	<i>Taux de change ONU</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
21 548	1,3400	16 081	\$A	2 542	1,3700	1 856
26 703	1,3100	20 384	Can\$	21 670	1,1700	18 521
36 664	1,2500	29 331	FS	1 139 456	1,3100	869 814
166 494	5,9600	27 935	DKr	490 235	6,3000	77 815
31 311	6,1300	5 108	LE	114 735	5,7300	20 024
3 857 087	0,8010	4 815 340	€	103 472 735	0,8450	122 452 940
5 187 162	0,5630	9 213 432	£	1 255 661	0,5810	2 161 205
(936 567)	0,7080	(1 322 835)	JD	(545 564)	0,7080	(770 571)
(44 071 461)	107,0000	(411 883)	¥	(11 984 349)	117,0000	(102 430)
(26 719 845)	1 501,0000	(17 801)	LL	(79 884 750)	1 501,0056	(53 220)
912 875	4,3500	209 856	NIS	2 257 617	4,6000	490 786
28 207	6,7400	4 185	NKr	75 061 829	6,7700	11 087 420
120 151	7,2800	16 504	SKr	297 930	7,9600	37 429
31 779 802	51,5000	617 083	LS	10 382 768	52,0000	199 668
120 591 967	1,0000	120 591 967	US\$	33 161 653	1,0000	33 161 655
		133 814 687	Encaisse			169 652 912
		420 772	Comptes à vue			393 533
		134 235 459	Total partiel			170 046 445
		6 324 601	Soldes du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises			7 494 6
		140 560 060	Total, encaisse et comptes à vue			177 541 057

Note 11

Contributions restant dues par les donateurs

11.1 Il s'agit de contributions dont l'annonce avait été confirmée pour l'exercice biennal 2004-2005 mais qui restaient dues par les donateurs au 31 décembre 2005. Elles étaient destinées à des activités dont certaines seraient financées sur la base du budget ordinaire et d'autres grâce à des fonds extrabudgétaires.

11.2 Tel qu'il apparaît dans l'état 2, le montant total des contributions à recevoir à la fin et au titre de l'exercice biennal 2004-2005 s'élevait à 65 638 359 dollars et se décomposait comme suit : 23 065 592 dollars pour le budget ordinaire, 41 629 371 dollars pour les fonds extrabudgétaires et 943 396 dollars pour le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

11.3 On trouvera ci-après la répartition des soldes des contributions qui restaient dues à la fin de l'exercice biennal par catégorie de donateurs, en dollars des États-Unis. Ces soldes ont été inscrits dans les recettes comptabilisées d'avance en 2004-2005. On trouvera des éléments d'information plus détaillés à leur sujet à l'annexe 4.

2002-2003			2004-2005	
Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Détail	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
4 133 304	19 118 142	Gouvernements	13 453 988	32 014 819
		Organisations		
5 523 333	17 145 799	intergouvernementales	9 485 613	8 165 525
590 944		Organismes de l'ONU	123 814	22 500
		Organisations non		
	4 780 212	gouvernementales	2 177	1 418 527
–	–	Autres donateurs	–	8 000
10 247 581	41 044 153	Contributions à recevoir	23 065 592	41 629 371
–		Contributions à recevoir au titre du PMCM	943 396	
51 291 734		Total	65 638 359	

11.4 On trouvera ci-après le récapitulatif des contributions restant dues, par catégorie de donateurs, au titre de l'exercice biennal 2004-2005 et d'exercices antérieurs.

(En dollars des États-Unis)

Donateurs	Total	Contributions annoncées et non versées au titre d'exercices biennaux antérieurs à 2004-2005 ^a	Contributions annoncées et non versées au titre de l'exercice biennal 2004-2005
Gouvernements	54 098 977	8 630 170	45 468 807
Organisations intergouvernementales	46 359 439	28 708 301	17 651 138
Organismes de l'ONU	170 724	24 410	146 314
Organisations non gouvernementales	17 953 578	16 532 874	1 420 704
Divers	17 636	9 636	8 000
Total partiel	118 600 354	53 905 391	64 694 963
Contributions annoncées et non versées au titre du PMCM	943 396	–	943 396
Total	119 543 750	53 905 391	65 638 359

^a Ces montants représentent des annonces de contributions anciennes qui n'ont pas été comptabilisées d'avance dans les recettes de l'exercice biennal en cours.

Note 12

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs qui figurent dans l'état 2 sont constitués des éléments suivants :

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture 2003</i>			<i>Solde de clôture 2005</i>	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Montants à recouvrer</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
8 970 287	4 965 936	Frais portuaires et surestaries	–	–
11 849 232	379 745	TVA due par l'Autorité palestinienne	5 953 743	2 221 267
1 949 152	–	TVA due par le Gouvernement israélien	1 126 747	(535)
53 908	34 798	TVA due par le Gouvernement libanais	168 576	741 823
4 535	–	TVA due par le Gouvernement jordanien	–	–
12 513 236	–	Créances mises en recouvrement auprès de gouvernements	–	–
549 041	–	Créances non mises en recouvrement auprès de gouvernements	–	–
153 331	–	Créances que les gouvernements ont accepté d'honorer	153 331	–
5 091 973	–	Fonds dus en raison du transfert du siège à Gaza	–	–
–	–	Avance au titre de projets	5 242 580	–
–	–	Fonds d'affectation spéciale de l'OPEP au titre du PMCM	2 375 000	–
1 152 901	1 165 193	Sommes à recevoir diverses	2 714 146	1 583 209
1 117 407	–	Comptes personnels de membres du personnel	2 084 908	–
381 607	5 026	Biens prêtés à des tierces parties	85 369	–
71 141	–	Dépôts de garantie remboursables	73 583	–
1 659	–	Indemnisations de compagnies d'assurance	937	–
43 859 410	6 550 698	Total partiel	19 978 920	4 545 764
Réserves				
(7 338 822)	(4 965 936)	Réserve pour frais portuaires	–	–
(14 895 307)	–	Réserves pour créances à recouvrer auprès de gouvernements	(24 905)	(2 777)
(5 091 973)	–	Déplacement des bureaux du siège depuis Vienne à Gaza et à Amman	–	–
–	(22 670)	Provision pour créances douteuses et irrécouvrables au titre du Programme d'aide aux organismes de microfinancement	–	(16 742)
(27 326 102)	(4 988 606)	Total partiel	(24 905)	(19 519)
3 901 484		Montant net de la réserve au titre de l'encours des prêts contractés dans le cadre du PMCM	8 019 321	
21 996 885		Total net (réserves déduites)	32 499 581	

Note 13

Stocks

L'Office a trois unités de production (broderie, menuiserie et travaux d'entreprise générale), qui se trouvent toutes à Gaza et appliquent leurs règles propres pour ce qui est du contrôle de la gestion et de l'évaluation des résultats. En conséquence, et par dérogation aux pratiques de l'Office, les stocks de ces unités de production sont présentés à l'actif dans les états financiers. La liste des stocks est la suivante :

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture 2003</i>		<i>Détail</i>	<i>Solde de clôture 2005</i>
159 811		Matières premières : unité de menuiserie	356 723
102 860		Matières premières : travaux d'entreprise générale	–
49 180		Matière premières : broderie	61 182
311 851		Total partiel	417 905
14 318		Travaux en cours : menuiserie	21 959
141 449		Travaux en cours : travaux d'entreprise générale	–
2 315		Travaux en cours : broderie	1 920
158 082		Total partiel	23 879
175 567		Produits finis : menuiserie	100 324
131 085		Produits finis : travaux d'entreprise générale	–
101 788		Travaux finis : broderie	86 779
408 440		Total partiel	187 103
878 373		Total	628 887

Note 14

Comptes créditeurs

14.1 Les comptes créditeurs se décomposent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture 2003</i>			<i>Solde de clôture 2005</i>	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Montants à recouvrer</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
5 046 676	2 869 823	Sommes à régler aux fournisseurs	16 165 356	1 898 244
210 263		Acomptes reçus	561 242	
906 093		Ministère de l'éducation de Jordanie (manuels scolaires)	497 217	
495 200		Approvisionnement en eau de la Cisjordanie, Autorité palestinienne	633 000	
152 999		Chèques non réglés	13 473	

<i>Solde de clôture 2003</i>			<i>Solde de clôture 2005</i>	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Montants à recouvrer</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
705 680		Assurance maladie collective pour le personnel recruté sur le plan régional	974 296	
1 315 245		Salaires, traitements et autres dépenses non réglées	127 296	
54 370		Autres comptes créditeurs se rapportant aux salaires	175 070	
–	–	Sommes dues au Fonds d'affectation spéciale de l'OPEP pour la Palestine	2 375 000	
2 768 056	2 944	Fonds détenus au nom d'autres entités	1 304 876	
	5 091 973	Frais de transfert des bureaux du siège à réintégrer au Fonds général	–	
1 778 481		Intérêts dus au titre de projets	1 974 739	
2 367 354		Remboursement de la TVA prélevée par l'Autorité palestinienne au titre de projets	76 365	
43 069		Comptes créditeurs divers	–	
15 843 486	7 964 740	Total partiel	24 877 930	1 898 244
43 932		Comptes créditeurs au titre du PMCM	46 612	
23 852 158		Total	26 822 786	

14.2 On trouvera ci-après un récapitulatif chronologique des comptes fournisseurs, en dollars des États-Unis.

<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60 jours</i>	<i>61 à 90 jours</i>	<i>Plus de 90 jours</i>	Total
15 694 158	159 344	8 222	2 201 876	18 063 600

Note 15

Réserve pour engagements non réglés

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde de clôture 2003</i>			<i>Solde de clôture 2005</i>	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Détail</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
11 532 787	41 920 293	Engagements non réglés	25 398 587	9 152 848
1 050 290	–	Marchandises en transit et en commande	5 251 621	6 590 469
4 608 503		Provision pour reports	6 050 843	–
17 191 580	41 920 293	Total	36 701 051	15 743 317

15.1 La provision pour engagements non réglés concerne l'achat de biens et de services qui n'avaient pas été reçus à la clôture de l'exercice.

15.2 Le montant de la provision pour reports s'élève à 6 050 843 dollars. Il couvre des dépenses imputées sur l'exercice en cours mais dont la justification avait été fournie aux fins de leur comptabilisation dans le budget approuvé pour l'exercice 2004-2005.

15.3 Les engagements pour l'acquisition de bâtiments et la remise en état de logements sont les suivants :

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	Total
Bâtiments	6 527 031	7 934 735	14 461 766
Remise en état de logements	11 823	1 185 930	1 197 753
Total	6 538 854	9 120 665	15 659 519

15.4. L'Office n'a pas pris d'engagements relatifs à l'acquisition de terrains. L'échéancier des engagements figure dans la documentation consacrée aux engagements fermes dans la base de données du système de gestion financière. Les engagements fermes représentent des obligations au titre de contrats qui ont été signés ou de biens et services qui ont déjà été fournis.

15.5. On trouvera dans le tableau ci-après le montant des fonds ayant fait l'objet d'un engagement préalable au 31 décembre 2005, en dollars des États-Unis. Les engagements ainsi souscrits concernent des demandes de paiement qui ont été faites, mais sans que les contrats correspondants aient été signés ni que les biens et services considérés aient été fournis.

<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	Total
2 157 978	21 649 313	23 807 291

Note 16

Ajustements sur exercices antérieurs

16.1 a) Les ajustements sur exercices antérieurs qui figurent dans l'état 5 correspondent à l'incidence sur le fonds de roulement et sur la réserve du passage de stocks par profits et pertes pour un montant de 1 303 447 dollars, de corrections d'un montant de 246 998 dollars apportées au titre du PMCM pour mise en conformité avec les normes comptables du système des Nations Unies et de l'acquittement d'anciennes créances. La deuxième série d'ajustements concerne le passif, d'un montant total de 17 875 232 dollars, et se décompose comme suit : écriture différée de la réserve pour pertes de change de 10 millions de dollars, règlement des dépenses afférentes au transfert du siège depuis Vienne à Gaza, soit 5 091 973 dollars, ajustement des engagements budgétaires au titre de 2002-2003, soit 2 280 418 dollars. La troisième série d'ajustements découle, en premier lieu, de la surévaluation d'un élément de revenu d'un montant de 1 096 340 dollars et de la sous-évaluation d'un élément de revenu d'un montant de 1 228 159 dollars pris en compte à deux reprises, d'où la correction, et, en second lieu, du règlement des dépenses afférentes à l'assurance aux tiers pour les véhicules, soit un montant de

96 625 dollars. Le montant total des ajustements sur exercices antérieurs pour l'exercice biennal s'élevait à 16,3 millions de dollars;

b) Les ajustements sur exercices antérieurs incluent des montants de 354 498 404 dollars au titre des terrains et bâtiments et de 4 114 307 dollars au titre des travaux de construction en cours, montants qui ont été ajustés en raison de la modification de la politique de comptabilisation (voir notes 1.9 à 1.11).

Retraitement des chiffres pour l'exercice biennal 2002-2003

16.2 a) Dans les états financiers de l'exercice biennal, les ajustements sur exercices antérieurs ont été retraités par souci de conformité à la définition qui en est donnée dans les normes comptables du système des Nations Unies et afin d'établir une distinction claire entre les ajustements sur exercices antérieurs et le reclassement des soldes des fonds. Par conséquent, les chiffres correspondant à l'exercice biennal précédent ont été retraités de façon à permettre l'établissement de comparaisons raisonnables avec les chiffres correspondant à l'exercice biennal en cours;

b) Le mode de traitement du fonds de roulement, du solde des fonds et des réserves pour l'exercice biennal 2002-2003 a été réaligné, par souci d'uniformité, sur celui qui est utilisé pour l'exercice biennal en cours. En effet, dans les états financiers de l'exercice biennal précédent, les réserves, d'un montant de 10 millions de dollars, étaient présentées séparément;

c) Une correction de 50 dollars a été apportée au solde du fonds de roulement pour l'exercice biennal précédent, en raison d'une erreur de calcul.

Note 17

Engagements et passif éventuel

17.1 Au 31 décembre 2005, les dettes éventuelles de l'Office, telles qu'évaluées par le Département des affaires juridiques, se divisaient en deux catégories principales : celles qui se rapportaient à des affaires d'ordre personnel et à des réclamations, litiges ou arbitrages importants et celles qui découlaient de problèmes d'ordre contractuel – dans ce cas, il s'agissait principalement de réclamations touchant les commandes ou les passations de marchés et de réclamations déposées par des propriétaires.

17.2 Comme plusieurs membres du personnel ont formé des recours, des arriérés de rémunération et de prestations pourraient devoir être versés à des fonctionnaires recrutés sur le plan international ou régional, en application de décisions prises par les organes de recours compétents ou par le Tribunal administratif des Nations Unies. Au 31 décembre 2005, s'agissant de ce type de recours, le passif éventuel s'élevait à 1 329 928,50 dollars (exercice biennal précédent : 1 082 419 dollars).

17.3 Toujours au 31 décembre 2005 le passif éventuel pour les contrats commerciaux s'élevait à 10 477 674,32 dollars (exercice biennal précédent : 2 066 791 dollars).

Note 18**Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises**

18.1 On trouve dans les états 1 à 5 les chiffres globaux concernant le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises. Les recettes, les dépenses, les ajustements sur les exercices antérieurs et le résultat net du programme sont les suivants :

(En dollars des États-Unis)

2002-2003	Description	2004-2005
Recettes		
708 942	Intérêts perçus au titre de prêts (2004)	1 542 704
868 354	Intérêts perçus au titre de prêts (2005)	2 372 630
408 760	Recouvrement de montants passés par profits et pertes au titre de prêts (2004)	574 287
836 308	Recouvrement de montants passés par profits et pertes au titre de prêts (2005)	655 384
161 886	Intérêts bancaires et autres montants (2004)	39 533
91 749	Intérêts bancaires et autres montants (2005)	44 529
30 299	Recettes au titre de la formation (2004)	39 354
48 220	Recettes au titre de la formation (2005)	45 291
(1 138 377)	Fonds débloqués pour couvrir les pertes sur prêts (2002)	–
55 009	(Provision supplémentaire) pour couvrir les pertes sur prêts (2003)	–
(2 613)	Pertes de change (2002-2003)	6 202
2 068 537	Total des recettes pour 2004-2005	5 319 914
Dépenses		
1 766 578	Dépenses de fonctionnement (2004)	2 760 482
2 137 777	Dépenses de fonctionnement (2005)	3 609 578
–	À déduire : dépréciation des immobilisations (2004)	(59 546)
–	À déduire : dépréciation des immobilisations (2005)	(93 989)
–	À ajouter : acquisition d'immobilisations (2004)	90 846
–	À ajouter : acquisition d'immobilisations (2005)	321 248
–	À déduire : liquidation d'immobilisations (2004)	–
–	À déduire : liquidation d'immobilisations (2005)	(49 527)
–	À déduire : prestations dues à la cessation de service (2004)	(8 000)
–	À déduire : prestations dues à la cessation de service (2005)	(8 435)
65 087	Dépenses du Groupe de la formation (2002)	–
77 156	Dépenses du Groupe de la formation (2003)	–
(2 613)	À reporter : pertes de change (2002-2003)	–
4 043 985	Total des dépenses pour 2004-2005	6 562 657
17 362	Ajustements sur exercices antérieurs	(246 988)
(1 958 086)	Résultats nets pour la période	(1 489 731)

18.2 On trouvera davantage de détails sur le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises dans les états financiers et dans les notes relatives aux états financiers du programme à la section C ci-après.

B. Appendices et annexes aux états financiers

Appendice 1

Dépenses imputées au budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i> 2002-2003	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
	Services d'éducation			
12 188 890	Planification et gestion des services d'éducation	14 371 965	781 909	15 153 874
	Enseignement général			
194 390 168	Enseignement élémentaire	213 759 455	3 335 764	217 095 220
122 548 437	Enseignement présecondaire	146 509 155	1 240 706	147 749 861
2 885 460	Enseignement secondaire	3 805 674	16 193	3 821 867
	Formation technique et professionnelle			
4 115 789	Centre de formation professionnelle de Gaza	4 729 721	17 855	4 747 575
4 003 629	Centre de formation de Sibliin	4 841 963	7 231	4 849 193
2 150 695	Centre de formation professionnelle de Damas	3 338 257	39 452	3 377 710
3 984 450	Centre de formation de Wadi Seir	4 340 780	32 775	4 373 555
2 377 078	Centre de formation d'Amman	2 755 725	13 217	2 768 942
3 164 600	Centre de formation professionnelle de Kalandia	3 584 322	57 550	3 841 872
2 429 430	Centre de formation pour hommes de Ramallah	3 252 936	30 494	3 283 429
4 018 394	Centre de formation pour femmes de Ramallah	4 488 864	49 519	4 538 383
1 877 280	Centre de formation de base d'enseignants	2 144 800	35 258	2 180 058
360 134 300	Total partiel, services d'éducation	411 923 817	5 657 923	417 581 540
5 555 188	Services de santé	5 730 021	917 664	6 647 684
	Administration des services de santé			
	Services médicaux			
3 584 153	Services d'analyse médicale	4 385 968	350	4 386 318
38 943 039	Soins dispensés sans hospitalisation	43 951 343	1 971 333	45 922 676
4 644 680	Santé maternelle et infantile	5 094 035	219 564	5 313 599
6 454 661	Action préventive et lutte contre les maladies	7 831 931	2 050 537	9 882 469
1 228 266	Rééducation post-traumatique	1 567 808	–	1 567 808
3 671 548	Soins dentaires	4 130 477	1 525	4 132 002
837 675	Services de santé scolaires	1 060 967	–	1 060 967
17 180 112	Hôpitaux polyvalents	20 501 785	3 204	20 504 989
1 912 854	Hôpital de Qalqiliya	2 172 150	30 731	2 202 881

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
Assainissement				
184 152	Évacuation des eaux usées et des eaux de pluie	225 525	–	225 525
14 444 931	Gestion des déchets	19 168 123	337	19 168 460
894 483	Alimentation en eau	1 492 538	23 468	1 516 006
5 515 685	Alimentation complémentaire	4 097	5 263 063	5 267 160
85 193	Administration de l'hygiène du milieu	249 078	–	249 078
11 759	Préparation des projets environnementaux	34 831	–	34 831
108 179	Élaboration des projets environnementaux	255 897	–	255 897
82 401	Exécution des projets environnementaux	155 632	–	155 632
105 338 960	Total partiel, services de santé	118 012 207	10 481 775	128 493 982
Services de secours et d'assistance sociale				
2 544 446	Gestion du programme de secours	4 791 741	–	4 791 741
Services de secours				
45 078 111	Aide aux personnes en grande difficulté	27 753 789	25 811 959	53 565 748
2 309 568	Sélection et immatriculation	2 503 076	–	2 503 076
54 889	Contrôle de la qualité	10 621	1 305	11 926
2 020 806	Frais de distribution de rations	2 186 747	145 468	2 332 216
Services d'assistance sociale				
808 038	Développement communautaire	1 056 704	7 111	1 063 815
244 360	Activités pour les jeunes	187 262	1 467	188 729
1 098 669	Participation des femmes au développement	1 055 307	19 006	1 074 313
1 125 351	Aide aux infirmes	1 392 562	26 738	1 419 299
671 900	Centre de rééducation de Gaza pour les malvoyants	768 469	14 748	783 217
37 077	Unités autonomes	45 005	–	45 005
1 043 610	Atténuation de la pauvreté	1 190 832	–	1 190 832
57 036 825	Total partiel, services de secours et d'assistance sociale	42 942 117	26 027 802	68 969 919
Services techniques et d'exécution				
296 518	Bureau du chef des services techniques et d'exécution	544 256	–	544 256
Achats et logistique				
5 497 190	Administration des achats et de la logistique	6 006 026	68 180	6 074 207
3 148 198	Achat de fournitures à stocker	9 041 111	(5 643 602)	3 397 509
1 966 282	Stockage des fournitures	3 991 838	18 962	4 010 800
4 053 061	Entretien des groupes électrogènes	54 828	–	54 828
58 677	Entretien des véhicules	2 390 762	–	2 390 762
2 216 319	Transport de passagers	8 274 258	9 869	8 284 127
10 612 438	Transport de marchandises	4 221 951	22 301	4 244 252
4 221 218	Activités portuaires	1 884 485	477 168	2 361 653

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
(115 926)	Fournitures pour la Division des systèmes informatiques	41 155	–	41 155
39 575	Services informatiques	3 633 242	7 845	3 641 086
901 914	Projet SWAN	1 157 881	–	1 157 881
	Génie			
5 82 302	Travaux de génie et de construction	6 868 161	–	6 868 161
	Centre de coûts du Groupe de la planification urbaine et Département des services opérationnels et techniques	252 653	–	252 653
	Dépenses d'appui aux programmes	318 183	332 901	651 084
(59 699)	Unités de production	(4 199)	–	(4 199)
38 718 068	Total partiel, services techniques et d'exécution	48 676 591	(4 706 376)	43 970 215
	Services communs			
	Direction			
6 227 806	Administration des bureaux extérieurs	7 403 354	–	7 403 354
3 246 178	Administration des secteurs	3 404 122	–	3 404 122
1 648 454	Administration des services assurés dans les camps	1 794 864	–	1 794 864
4 377 540	Services de protection	4 616 749	–	4 616 749
221 580	Groupe des projets	246 998	–	246 998
3 152 332	Administration de l'Office	3 785 080	–	3 785 080
1 476 947	Information	1 987 399	–	1 987 399
2 191 023	Relations extérieures	2 863 729	–	2 863 729
977 083	Groupe de l'analyse des politiques	1 143 871	–	1 143 871
1 474 697	Services d'audit interne et externe	1 927 931	–	1 927 931
2 223 525	Services juridiques	2 715 487	–	2 715 487
651 902	Aide judiciaire	650 885	–	650 885
51 530	Programme du personnel d'appui opérationnel	4 132	–	4 132
–	Programme d'aide psychosociale	2 293 859	–	2 293 859
742 193	Bureau de liaison de New York	895 968	–	895 968
39 682	Bureau du Caire	59 632	–	59 632
–	Bureau de liaison de Genève	680 139	–	680 139
244 845	Bureau de Vienne (fermé en janvier 2002)	–	–	–
–	Bureau du Directeur des opérations	408 341	–	408 341
	Administration			
–	Attachés de recherche et conseillers économiques – Cisjordanie	30 673	–	30 673
8 213 712	Services administratifs	11 368 995	3 865	11 372 860
988 120	Bureau de l'administration et des ressources humaines	1 105 790	–	1 105 790
590 107	Services de la rémunération et de la gestion	826 877	–	826 877
113 153	Formation et perfectionnement du personnel	600 667	–	600 667

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
4 450	Commission paritaire de recours	12 354	–	12 354
8 996 190	Services financiers	9 307 555	54	9 307 609
289 337	Fonctionnaires chargés des opérations ou responsables des affaires concernant les réfugiés	452 614	–	452 614
215 694	Gestion des états de paie	234 542	–	234 542
4 694 255	Services à l'intention du personnel	4 974 058	–	4 974 058
339 906	Projet de nouveau système financier	742 597	–	742 597
–	Secrétariat de la Caisse de prévoyance	4 673	–	4 673
(12 954 822)	Dépenses d'appui aux programmes	(24 275 215)	–	(24 275 215)
	Règlement d'engagements au titre des produits alimentaires	6 492 154	1 658 427	8 148 581
40 437 419	Total partiel, services communs	48 760 874	1 660 346	50 421 220
601 665 571	Total général	670 315 406	39 121 469	709 436 875

Appendice 2

Ventilation des dépenses de l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises</i>	Total général
		<i>Espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	Total		
35 195 474	Personnel international	34 688 348	1 688 600	36 376 948	1 027 450	6 098 859	7 126 309		43 503 257
482 165 441	Personnel local	505 621 057	–	505 621 057	48 867 331	3 654 302	52 521 633		558 142 690
129 100 491	Fournitures	55 956 420	33 595 914	89 552 334	65 269 483	2 627 891	67 897 374		157 449 708
14 625 447	Locaux	14 210 534	201 947	14 412 481	1 564 278	145 902	1 710 180		16 122 662
63 919 603	Matériel et travaux de construction	26 021 429	772 730	26 794 158	37 828 260	27 128 201	64 956 461		91 750 620
51 248 699	Services	43 804 446	2 833 705	46 638 154	35 687 883	8 844 557	44 532 440		91 170 594
51 477 416	Subventions	31 065 133	28 570	31 093 704	28 684 431	4 072 893	32 757 324		63 851 027
(63 096)	Dépenses d'appui aux programmes	(31 796 295)	–	(31 796 295)	–	–	–		(31 796 295)
(5 337 105)	Recettes d'autres activités imputées sur les dépenses	(5 143 179)	–	(5 143 179)	–	–	–		(5 143 179)
(69 155)	Transfert de dépenses	(4 112 487)	–	(4 112 487)	–	(5 928)	(5 928)		(4 118 415)
4 043 985	Dépenses du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises*	–	–	–	–	–	–	6 562 657	6 562 657
(1 708 292)	Engagements extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–		–
824 598 908	Total des dépenses	670 315 406	39 121 469	709 436 875	218 929 117	52 566 677	271 495 794	6 562 657	987 495 326

* Voir ci-après la partie C.

Appendice 3

Recettes, dépenses et soldes des fonds, par projet, pour l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Fonds relevant du budget ordinaire						
Fonds général – Contributions en espèces	15 017 530	472 553 987	(478 506 814)	(5 952 827)	(6 682 929)	2 381 774
Autres recettes en espèces (appui aux programmes et recettes diverses)	15 405 762	–	2 642 551	2 642 551	16 257 368	34 305 681
Total partiel, Fonds général, espèces	30 423 292	472 553 987	(475 864 263)	(3 310 276)	9 574 439	36 687 454
Fonds soumis à restrictions						
Activités financées par l'UNESCO	(330)	200 000	(251 910)	(51 910)	–	(52 239)
Activités financées par l'OMS	41 606	200 000	(146 409)	53 591	(8 000)	87 197
Fonctionnaire chargé de la protection (P-4) (Siège – Gaza)	–	–	(61 170)	(61 170)	61 170	–
Activités au titre d'anciens appels d'urgence	–	–	(3 452 774)	(3 452 774)	3 452 774	0
Dépenses supplémentaires afférentes à l'assurance maladie du personnel local	–	–	(28 865)	(28 865)	28 865	(0)
Contribution en espèces versées par la CEE en lieu et place de vivres	772 684	10 828 639	(10 009 770)	818 870	(1 320 235)	271 319
Activités financées par l'OLP	(274 156)	–	–	–	–	(274 156)
Utilisation des intérêts japonais	58 757	–	–	–	(58 757)	–
Programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA financés par la Communauté européenne	496 688	146 501 371	(154 211 970)	(7 710 599)	(496 688)	(7 710 599)
Recettes et dépenses budgétisées des écoles de l'UNRWA financées au moyen des contributions volontaires	8 032	334 556	(263 267)	71 289	9 197	88 518
Aide alimentaire de la Communauté européenne pour 2004 (mise en œuvre effective : 2005)	–	15 455 746	(16 273 895)	(818 148)	–	(818 148)
Aide alimentaire de la France pour 2005 : programme ordinaire d'aide alimentaire aux réfugiés de Palestine au Liban, en Syrie et en Jordanie – Achat de poudre de lait entier	–	1 201 923	–	1 201 923	–	1 201 923
Unités de production à Gaza	727 319	229	8 489	8 718	–	736 037

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Contribution spéciale au titre des besoins urgents dans la bande de Gaza, pour le centre de formation professionnelle et technique (Gaza)	–	2 799 897	(266 081)	2 533 816	–	2 533 816
Contribution spéciale au titre des besoins urgents dans la bande de Gaza, pour le centre de formation professionnelle et technique (Gaza)	–	279 990	–	279 990	–	279 990
Contribution spéciale au titre des besoins urgents dans la bande de Gaza, pour les écoles (Gaza)	–	6 059 777	(1 670 699)	4 389 078	–	4 389 078
Expansion du Programme d'aide psychosociale	–	3 409 874	(1 330 669)	2 079 205	–	2 079 205
Création du Centre de formation de Rafah (bande de Gaza)	–	141 272	–	141 272	–	141 272
Activités à Gaza	–	581 000	–	581 000	–	581 000
Projets exécutés à Gaza et en Cisjordanie à la suite du dégage ment de Gaza	–	10 385 757	–	10 385 757	–	10 385 757
Projets exécutés dans le cadre du dégage ment de Gaza	–	4 964 471	–	4 964 471	–	4 964 471
Programme de formation du troisième cycle à Gaza	–	–	–	–	–	–
Crédit aux microentreprises et crédit au logement en vue du relèvement et de la reprise économiques	–	–	–	–	–	–
Liquidation d'engagements fermes et résultats en comptabilité d'exercice	–	9 485 613	(6 492 154)	2 993 459	–	2 993 459
Total partiel, budget ordinaire – fonds soumis à restrictions	1 830 600	212 830 114	(194 451 143)	18 378 971	1 668 327	21 877 898
Contributions en nature soumises à restrictions						
Fonds général – Contributions en nature	0	11 637 211	(11 637 211)	0	–	0
Contribution du Japon	3 566 933	9 562 624	(9 530 373)	32 251	(7 168)	3 592 016
Contribution de la Belgique	664 678	1 590 326	(2 207 073)	(616 747)	–	47 931
Contribution de la France (farine)	209 550	3 025 669	(3 049 066)	(23 397)	–	186 153
Contribution du Royaume-Uni (aide alimentaire)	1 184 081	–	(1 165 237)	(1 165 237)	–	18 843
Contribution de la Communauté européenne	(1 086 723)	9 673 881	(9 876 081)	(202 200)	(400 626)	(1 689 550)
Liquidation d'engagements fermes et résultat en comptabilité d'exercice	–	–	(1 656 427)	(1 656 427)	–	(1 656 427)
Total partiel, contributions en nature soumises à restrictions	4 538 519	35 489 712	(39 121 469)	(3 631 758)	(407 794)	498 967
Total, fonds relevant du budget ordinaire	36 792 411	720 873 813	(709 436 875)	11 436 937	10 834 971	59 064 320

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Fonds extrabudgétaires						
Appels d'urgence						
Contributions en espèces						
Appel éclair – Fournitures médicales	1 322	–	–	–	(1 322)	–
Premier appel d'urgence – Prothèses	2 217	–	(2 066)	(2 066)	(150)	–
Premier appel d'urgence – Construction d'une école (Nuseirat)	41 552	–	(35 409)	(35 409)	(6 144)	–
Premier appel d'urgence – Contributions non affectées	326 385	–	(253 860)	(253 860)	(70 717)	1 808
Deuxième appel d'urgence – Vivres	2 738	–	–	–	(2 738)	–
Deuxième appel d'urgence	7 206	–	(5 956)	(5 956)	(1 250)	–
Deuxième appel d'urgence	(34 600)	–	(1 732)	(1 732)	36 332	–
Deuxième appel d'urgence – Rééducation post-traumatique	2 192	–	–	–	(2 192)	0
Appel d'urgence – Contributions non affectées (2001)	46 512	–	(77 296)	(77 296)	32 537	1 753
Troisième appel d'urgence – Contributions non affectées	1 570 374	–	(1 144 309)	(1 144 309)	(421 099)	4 966
Deuxième appel d'urgence – Construction de salles de classe à l'école primaire de filles de Biddo	5 916	–	–	–	(5 916)	–
Deuxième appel d'urgence – Construction de salles de classe à l'école primaire de filles de Djénine	30 416	–	–	–	(30 416)	–
Deuxième appel d'urgence – Construction de salles de classe à l'école de filles de Balata	17 124	–	(8 845)	(8 845)	(8 279)	–
Deuxième appel d'urgence – Construction de salles de classe à l'école primaire de filles d'Askar	17 764	–	(1 619)	(1 619)	(16 145)	–
Programme de création d'emplois – Troisième appel	6 682	–	–	–	(6 682)	–
Aide alimentaire, services médicaux et services d'éducation, création d'emplois et assistance en espèces	90 078	–	(43 787)	(43 787)	–	46 291
Aide humanitaire d'urgence aux réfugiés de Gaza et de Cisjordanie (autre que l'aide alimentaire)	(16 086)	–	(550)	(550)	16 636	–
Modernisation et aménagement du centre de santé de Qalqiliya	7 084	–	–	–	(7 084)	–
Construction d'un centre de distribution dans le camp d'Aqbat Jaber	9 437	–	–	–	(9 437)	–
Construction et aménagement de nouvelles salles à l'école de filles de Bir Zeit – Deuxième appel d'urgence	32 295	–	(3 593)	(3 593)	(28 702)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Construction et aménagement de nouvelles salles à l'école primaire de filles de Djénine – Deuxième appel d'urgence	22 817	–	(1 446)	(1 446)	(18 111)	3 260
Construction et aménagement de nouvelles salles à l'école de garçons d'Hébron – Deuxième appel d'urgence	6 648	–	(673)	(673)	(5 976)	0
Construction et aménagement de salles de cours au centre de formation (pour hommes) de Ramallah – Deuxième appel d'urgence	21 887	–	–	–	(21 887)	–
Construction et aménagement de salles de cours au centre de formation (pour femmes) de Ramallah – Deuxième appel d'urgence	7 384	–	–	–	(7 384)	–
Construction de salles de classe à l'école primaire de filles de Biddo – Deuxième appel d'urgence	6 270	–	(839)	(839)	(5 432)	–
Construction de salles de classe à l'école de filles de Balata – Deuxième appel d'urgence	25 217	–	–	–	(25 217)	–
Construction de salles de classe à l'école de filles d'Askar	51 480	–	0	0	(51 481)	–
Construction et aménagement de salles de classes à l'école de garçons d'Hébron	41 056	–	–	–	(41 056)	–
Construction et aménagement de salles de cours au centre de formation (pour hommes) de Ramallah – Deuxième appel d'urgence	6 037	–	–	–	(6 037)	–
Construction et aménagement de nouvelles installations à l'école de filles d'Arroub – Troisième appel	63 358	–	(34 337)	(34 337)	(22 959)	6 062
Dépenses relatives à la distribution de 8 030 tonnes de farine à Gaza et en Cisjordanie – Troisième appel	165 219	–	(31 893)	(31 893)	–	133 326
Contributions non affectées – Programme de création d'emplois (2002)	40 529	–	(20 052)	(20 052)	(20 477)	–
Appel d'urgence de 2002	15 821	–	(15 649)	(15 649)	–	172
Assistance en espèces pour Gaza et la Cisjordanie	2 942	–	(2 941)	(2 941)	(1)	–
Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza – Troisième appel d'urgence	1 330	–	–	–	(1 330)	–
Appel d'urgence de 2002	20 360	18 940	(33 339)	(14 399)	–	5 961
Activités diverses à Gaza et en Cisjordanie – Appel d'urgence de 2002	3 329	–	–	–	(3 329)	0
Contributions non affectées – Quatrième appel de 2002	3 591 243	–	(2 827 621)	(2 827 621)	(713 240)	50 381
Appui à l'appel d'urgence (Gaza et Cisjordanie)	204 955	–	(159 570)	(159 570)	(45 385)	0

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Appel d'urgence de 2002 pour Gaza et la Cisjordanie – Programme sanitaire d'urgence	26 945	–	1	1	16 326	43 272
Appel d'urgence de 2002 pour Gaza et la Cisjordanie – Remise en état et reconstruction d'urgence de logements	2 060	–	–	–	(2 060)	–
Activités diverses à Gaza et en Cisjordanie – Appel d'urgence de 2002	835 913	–	(699 958)	(699 958)	(10)	135 944
Salubrité de l'environnement et gestion des déchets	(18 945)	–	(848)	(848)	19 793	–
Relogement des réfugiés dont les logements ont été détruits à Rafah (bande de Gaza)	33 246	–	(33 242)	(33 242)	(4)	–
Construction et aménagement de quatre salles de classe et de trois salles spécialisées à l'école de filles de Qalqiliya	162 468	–	(15 678)	(15 678)	(146 791)	0
Contributions non affectées pour l'appel d'urgence de 2002 – Camp de Djénine	712 252	–	281	281	(712 456)	77
Construction et aménagement de quatre salles de classe et de trois salles spécialisées à l'école mixte d'Aqbat Jaber	92 670	–	–	–	(92 670)	–
Construction et aménagement d'une école fondamentale de garçons au camp de Nur-Shams (Cisjordanie)	554 265	–	(293 894)	(293 894)	(260 371)	0
Appel d'urgence pour cinq des centres médicaux de l'UNRWA en Cisjordanie (camps d'Askar, de Balata, de Dheisheh, de Tulkarem et d'Aïda)	0	–	1 492	1 492	–	1 492
Appel d'urgence de 2002 – Contributions non affectées destinées à financer les coûts supplémentaires relatifs à la décentralisation des opérations au bureau de Cisjordanie et à l'aménagement du bureau de zone et de sous-zone	(450 216)	0	(114 386)	(114 386)	571 998	7 396
Projet de relogement (logements endommagés) – Troisième appel d'urgence	114 376	–	(226 910)	(226 910)	112 534	–
Appel d'urgence de 2002 – Services d'éducation de l'Office dans un camp de réfugiés	34 336	–	(34 336)	(34 336)	(0)	–
Troisième appel d'urgence – Reconstruction et aménagement du centre médical de Kalandia (Cisjordanie)	35 372	–	–	–	(35 372)	–
Troisième appel d'urgence – Reconstruction et aménagement du centre médical d'Askar (Cisjordanie)	79 732	0	–	0	(79 732)	–
Appel d'urgence de 2002 – Achat de vivres et de fournitures médicales (bande de Gaza et Cisjordanie)	1 649	–	–	–	(1 649)	–
Appel d'urgence de 2002 pour Gaza et la Cisjordanie	10 399	–	–	–	–	10 399

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Appel d'urgence de 2002 pour l'Initiative du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies – Distribution de médicaments et de fournitures de premier secours au peuple palestinien	(90 997)	90 996	–	90 996	1	–
Appel d'urgence de 2002 – Fournitures médicales	3 365	–	–	–	(3 365)	–
Appel d'urgence de 2002 – Services cliniques mobiles	12 699	–	–	–	(12 699)	–
Appel d'urgence de 2002 – Assistance en nature pour les enfants d'âge scolaire vivant dans le dénuement	6 101	–	–	–	(6 101)	–
Appel d'urgence de 2002 – Aide alimentaire	5 996	–	(4 591)	(4 591)	–	1 405
Appel d'urgence de 2002 – Fonds réservés à la remise en état du camp de Djénine (phase I)	5 859 215	11 220 748	(16 212 919)	(4 992 171)	–	867 045
Troisième appel d'urgence – Travail dans les camps et les villages (programme de création d'emplois)	143 632	–	(67 439)	(67 439)	(76 193)	–
Troisième appel d'urgence – Distribution de vivres	16 846	–	(873)	(873)	(15 974)	–
Appel d'urgence de 2002 – Fonctionnaire au Département des relations extérieures (siège à Gaza)	210 659	–	(192 604)	(192 604)	963	19 018
Appel d'urgence de 2002 – Remise en état des logements de réfugiés palestiniens endommagés (bande de Gaza)	832 855	–	(832 855)	(832 855)	(0)	–
Appel d'urgence de 2002 – Projet de relogement à Khan Younis	1 802	–	(1 802)	(1 802)	(0)	–
Aide financière aux familles de réfugiés palestiniens immatriculées	10 000	–	(9 998)	(9 998)	(2)	–
Aide financière aux étudiants palestiniens réfugiés (frais d'inscription)	10 000	–	(9 975)	(9 975)	–	25
Relogement des réfugiés dont les logements ont été détruits à Khan Younis (Gaza) – Projet financé au moyen des économies réalisées sur le projet japonais de 1993	145 237	6 500	(149 505)	(143 004)	(0)	2 232
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	41 257	–	(42 252)	(42 252)	995	–
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	71 910	–	–	–	(71 910)	–
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	643 459	–	(629 477)	(629 477)	(13 981)	–
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	2 157 798	0	(2 068 894)	(2 068 894)	–	88 904
Cinquième appel d'urgence – Comité populaire de la République arabe syrienne	59 546	–	(57 367)	(57 367)	–	2 179
Appel d'urgence	1 341	–	(1 333)	(1 333)	(8)	–
Aide alimentaire d'urgence en Cisjordanie	(243 242)	526 331	(238 352)	287 979	(44 737)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Aide alimentaire d'urgence dans la bande de Gaza	(121 311)	738 096	(557 973)	180 123	(58 812)	–
Achat de 6 véhicules (Nissan Terranos) financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2 268	–	–	–	–	2 268
Cinquième appel d'urgence (2003) – fournitures médicales d'urgence pour la bande de Gaza	157 192	–	(157 133)	(157 133)	(59)	–
Amélioration de l'infrastructure sanitaire en Cisjordanie	252 738	–	(157 972)	(157 972)	(72 765)	22 001
Amélioration des conditions sanitaires et de l'approvisionnement en eau potable dans les camps de réfugiés de Cisjordanie	–	98 353	(98 353)	(0)	0	0
Cinquième appel d'urgence – Réparation et remise en état d'urgence de logements en Cisjordanie	–	817 781	(771 368)	46 413	(46 413)	(0)
Programme d'aide psychosociale d'urgence en Cisjordanie – recrutement de 50 conseillers d'orientation	–	69 640	(56 044)	13 596	–	13 596
Relogement à Rafah	–	1 104 111	(1 026 995)	77 116	–	77 116
Aide psychosociale aux enfants réfugiés en Cisjordanie	–	222 149	(38 203)	183 945	–	183 945
Cinquième appel d'urgence (janvier-juin 2003)	1 566 252	0	(1 341 884)	(1 341 884)	(82 964)	141 403
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003)	27 129	–	(27 120)	(27 120)	(9)	–
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003) – Assistance en espèces aux familles en détresse de la bande de Gaza	133 070	–	(133 070)	(133 070)	0	–
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003)	19 239 506	(367)	(18 750 591)	(18 750 959)	–	488 547
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003) – Remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée versée à l'Autorité palestinienne au titre de précédents appels d'urgence	234 435	–	(234 425)	(234 425)	(0)	10
Appel d'urgence (juillet-décembre)	148 575	–	(144 699)	(144 699)	–	3 875
Appel d'urgence de 2003 (juillet-décembre 2003)	4 982 520	–	(4 915 604)	(4 915 604)	–	66 916
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003)	8 179 105	480 000	(8 310 589)	(7 830 589)	(12 617)	335 899
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003) – Fournitures médicales d'urgence (Gaza)	289 153	–	(288 850)	(288 850)	(303)	–
Programme de relogement s'adressant aux familles sans abris de Rafah (Gaza)	1 414 427	–	(1 414 426)	(1 414 426)	(1)	–
Services fournis par l'équipe de l'Agence suédoise des services de secours du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2003	167 146	–	(167 146)	(167 146)	0	–
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003)	1 138 680	–	(1 138 306)	(1 138 306)	–	374

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Démolition de logements (Gaza)	10 000	–	(9 837)	(9 837)	(163)	–
Projet de création d'emplois d'urgence dans les territoires palestiniens occupés de la bande de Gaza	–	3 727 962	(3 745 318)	(17 356)	17 356	–
Projet de création d'emplois d'urgence dans les territoires palestiniens occupés de Cisjordanie	–	2 426 274	(2 478 496)	(52 222)	16 377	(35 845)
Système Doppler fœtal portable et appareil portable de mesure de l'hémoglobine pour l'antenne médicale mobile de l'UNRWA opérant dans les enclaves palestiniennes en Cisjordanie	1 632	–	(790)	(790)	(800)	42
Appui au programme d'aide psychosociale en Palestine	–	19 920	(19 331)	589	–	589
Relogement à Rafah	–	–	(498 646)	(498 646)	500 112	1 466
Amélioration de l'infrastructure en Cisjordanie	–	–	(57 054)	(57 054)	72 765	15 711
Achat de matériel médical pour les centres de santé de Cisjordanie	–	–	(113 602)	(113 602)	115 107	1 505
Modernisation du laboratoire du centre de santé d'Askar et/ou achat de matériel médical	–	–	(33 229)	(33 229)	44 611	11 382
Remise en état de logements pour des personnes en situation particulièrement difficile (bande de Gaza)	–	–	(81 377)	(81 377)	83 523	2 147
Appel d'urgence de 2004	–	992 769	(777 061)	215 708	–	215 708
Appel d'urgence 2004	1 187 648	11 934 464	(11 042 275)	892 190	–	2 079 838
Septième appel d'urgence (janvier-décembre 2004)	–	105 580	(99 897)	5 684	–	5 684
Virement du solde des fonds au titre de contributions antérieures (zone de Gaza)	78	–	(1 508)	(1 508)	7 697	6 267
Appel d'urgence de 2004 (Gaza et Cisjordanie)	–	451 096	(289 577)	161 519	–	161 519
Appel d'urgence de 2004	–	751 848	(734 262)	17 587	(17 587)	0
Services fournis par l'équipe de l'Agence suédoise des services de secours (trois mois, deux agents et un véhicule)	–	374 575	(374 575)	0	(0)	(0)
Appel d'urgence de 2004 (janvier-décembre 2004)	–	5 231 633	(5 231 632)	1	–	1
Aide alimentaire, création d'emplois, reconstruction de logements et services d'urgence dans le domaine de la santé et de l'éducation	–	1 498 000	(1 491 442)	6 558	(6 558)	0
Virement du solde des fonds au titre de contributions antérieures (Cisjordanie)	421	–	(619 444)	(619 444)	1 603 186	984 163
Supports didactiques d'autoformation (Gaza)	–	309 621	(296 686)	12 935	–	12 935

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Matériel médical et fournitures médicales (Gaza)	–	895 034	(890 493)	4 541	–	4 541
Clinique mobile (Cisjordanie)	–	313 048	(312 414)	634	–	634
Appel d'urgence de 2004 pour Gaza et la Cisjordanie	–	5 178	(5 178)	0	(0)	(0)
Activités d'urgence menées par l'UNRWA dans le domaine de la santé, en Cisjordanie – Première étape : matériel médical	–	143 325	(139 357)	3 968	–	3 968
Programme d'assistance sélective en espèces (frais de réinstallation)	–	1 034 831	(1 036 586)	(1 755)	1 755	0
Prolongation du programme d'appui opérationnel à Gaza et en Cisjordanie	–	547 440	(447 201)	100 239	–	100 239
Assistance alimentaire, programme de création d'emplois d'urgence, réparation et construction de logements et assistance en espèce aux familles en détresse	–	19 452 560	(18 491 173)	961 387	–	961 387
Appel d'urgence de 2004	–	487 805	(476 089)	11 716	–	11 716
Projet/activité touchant l'hygiène du milieu (Gaza)	–	21 327	(21 189)	138	–	138
Appel d'urgence de 2004 – Personnel international de l'UNRWA	–	6 675	(6 656)	19	–	19
Aide d'urgence à l'hébergement	–	147 059	(183 824)	(36 765)	–	(36 765)
Frais de stockage, de transport local et d'assurance relatifs à un don de poisson en conserve	–	22 416	(16 784)	5 632	–	5 632
Assistance en espèces d'urgence aux familles touchées par la démolition de logements à Rafah	–	60 000	(60 000)	–	–	–
Aide alimentaire d'urgence (Cisjordanie)	–	1 049 427	(1 049 764)	(337)	337	(0)
Aide alimentaire d'urgence (bande de Gaza)	–	1 234 753	(1 543 442)	(308 689)	–	(308 689)
Remboursement de la TVA versée au titre d'appels d'urgence antérieurs	–	–	(1 331 923)	(1 331 923)	1 576 798	244 875
Appel d'urgence de 2004 – Programme d'activités extrascolaires dans la bande de Gaza	–	284 044	(249 283)	34 761	(34 761)	(0)
Activités d'été pour les écoliers de Cisjordanie	–	203 167	(223 084)	(19 917)	–	(19 917)
Appel d'urgence de 2004 – Création d'emplois d'urgence dans la bande de Gaza	–	1 683 755	(2 104 693)	(420 938)	–	(420 938)
Appel d'urgence de 2004 – Création d'emplois d'urgence en Cisjordanie)	–	1 380 619	(1 287 316)	(6 697)	6 697	(0)
Aide alimentaire d'urgence (bande de Gaza et Cisjordanie)	–	1 203 369	(1 128 961)	74 408	(74 408)	(0)

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Entretien et modernisation de l'infrastructure des camps de réfugiés grâce à la création d'emplois en Cisjordanie et la remise en état de logements pour les personnes en difficulté particulière (Gaza)	-	1 356 847	(1 058 867)	297 981	-	297 981
Aide alimentaire d'urgence (bande de Gaza et Cisjordanie)	-	1 272 260	(1 272 260)	0	(0)	(0)
Appel d'urgence de 2004	-	15 584 519	(4 920 883)	10 663 636	-	10 663 636
Appel d'urgence de 2004	-	20 000 000	(18 551 227)	1 448 773	-	1 448 773
Relogement de réfugiés dont le logement a été détruit à Rafah	-	-	-	-	737 788	737 788
Appel d'urgence de 2004 pour la bande de Gaza et la Cisjordanie	-	2 865 752	(2 865 752)	-	-	-
Appel d'urgence de 2004 : activités menées à Gaza	-	1 639 344	(1 639 344)	0	(0)	0
Assistance en espèces d'urgence pour des familles de Jabalia et Beit Hanoun	-	38 685	(38 685)	-	-	-
Aide alimentaire d'urgence pour la Cisjordanie et la bande de Gaza	-	663 130	(662 821)	309	(309)	0
Assistance en espèces pour les familles démunies de quatre camps de la bande de Gaza	-	8 000	(8 000)	-	-	-
Appel d'urgence de 2004 pour la bande de Gaza et la Cisjordanie	-	795 756	(629 990)	165 766	-	165 766
Appel d'urgence de 2004 pour la bande de Gaza et la Cisjordanie	-	3 359 179	(3 331 100)	28 079	-	28 079
Aide en espèces d'urgence aux familles touchées de Khan Younis	-	13 000	(13 000)	-	-	-
Assistance sélective en espèces (bande de Gaza)	-	678 139	(678 139)	0	(0)	(0)
Appel complémentaire pour Rafah	-	318 450	(300 367)	18 083	-	18 083
Appel complémentaire pour Rafah	-	14 255	(14 254)	1	(1)	(0)
Appel complémentaire pour Rafah	-	7 000	(7 000)	-	-	-
Appel complémentaire pour Rafah – Besoins médicaux, relogement et réparation de logements	-	341 400	(341 399)	1	(1)	(0)
Appel complémentaire pour Rafah	-	746 269	(745 532)	737	(737)	0
Appel complémentaire pour Rafah – Royaume-Uni	-	803 973	(746 708)	57 264	-	57 264
Appel complémentaire pour Rafah – Enfants	-	15 655	(15 655)	-	-	-

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Reconstruction de logements et d'infrastructures urbaines endommagés par l'armée israélienne en mai 2004	-	1 211 894	(1 211 892)	3	(3)	(0)
Appel complémentaire pour Rafah	-	158 637	(158 597)	40	-	40
Appel complémentaire pour Rafah	-	407 051	(406 101)	950	-	950
Assistance sélective d'urgence en espèces, secours d'urgence non alimentaires et réparations dans la bande de Gaza	-	1 779 879	(1 828 098)	(48 219)	-	(48 219)
Appel complémentaire pour Rafah	-	663 130	(662 834)	296	-	296
Appel d'urgence de 2005	-	12 577 686	(6 914 981)	5 662 706	-	5 662 706
Appel d'urgence de 2005	-	60 315	(30 576)	29 739	-	29 739
Reconstruction d'habitations dans la bande de Gaza	-	178 336	(165 666)	12 670	-	12 670
Programme de création d'emplois d'urgence en Cisjordanie (recrutement indirect)	-	914 630	(851 967)	62 663	-	62 663
Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza et la Cisjordanie	-	1 206 268	(1 108 524)	97 744	-	97 744
Relogement à Gaza	-	12 391 047	(6 160)	12 384 887	-	12 384 887
Appel d'urgence – Recrutement indirect	-	2 608 953	(2 330 875)	278 078	-	278 078
Réparation de 645 habitations dans la bande de Gaza	-	419 000	(192)	418 808	-	418 808
Frais de stockage, de transport local et d'assurance pour des articles fournis à titre de contribution en nature	-	59 196	(38 569)	20 627	-	20 627
Appel d'urgence de 2005 – Services fournis par l'équipe de l'Agence suédoise de services de secours (trois mois, deux agents et un véhicule)	-	409 551	(185 439)	224 112	-	224 112
Appel d'urgence de 2005	-	4 992 051	(4 962 620)	29 431	-	29 431
Relogement de familles palestiniennes réfugiées à Rafah	-	-	(18 952)	(18 952)	-	(18 952)
Création d'emplois d'urgence (recrutement direct) à Gaza et en Cisjordanie – Réparation d'urgence d'infrastructures et reconstruction de logements à Gaza	-	1 559 600	(683 341)	876 259	-	876 259
Amélioration des conditions de vie des réfugiés	-	826 446	(755 246)	71 200	-	71 200
Appel d'urgence de 2005	-	695	(493)	203	-	203
Appel d'urgence de 2005	-	20 000 000	(10 258 854)	9 741 146	-	9 741 146
Appel d'urgence de 2005 – Programme de création d'emplois en Cisjordanie	-	3 377 563	(2 359 046)	1 018 518	-	1 018 518

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Appel d'urgence de 2005 – Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza	–	1 409 915	(1 567 054)	(157 139)	–	(157 139)
Appel d'urgence de 2005 – Aide alimentaire d'urgence pour la Cisjordanie	–	1 008 464	(1 256 989)	(248 525)	–	(248 525)
Appel d'urgence de 2005 – Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza et la Cisjordanie	–	1 201 923	(593 604)	608 319	–	608 319
Appel d'urgence de 2005	–	1 800 000	(1 049 400)	750 600	–	750 600
Appel d'urgence de 2005 – Aide alimentaire pour la Cisjordanie	–	3 151 765	–	3 151 765	–	3 151 765
Projets d'aide d'urgence divers	5 641	–	(1 551)	(1 551)	20 721	24 812
Règlement d'engagements fermes et résultat en comptabilité d'exercice	76 142	26 408 078	(10 497 260)	15 910 818	(76 142)	15 910 818
Total partiel pour les contributions en espèces, appel d'urgence	57 682 936	224 696 541	(213 223 156)	11 473 385	1 943 873	71 100 194
Appel d'urgence – Contributions en nature						
Personnel international pour le projet de Djénine exécuté pour le compte du Ministère du développement international du Royaume-Uni	–	1 706 789	(1 706 789)	–	–	–
Dons pour l'exécution d'activités menées au titre de l'appel d'urgence de 2003 (juillet-décembre 2003)	–	80 000	(80 000)	–	–	–
Dons pour l'exécution d'activités menées au titre d'appels d'urgence	–	525 739	(525 739)	0	(0)	0
Poisson en conserve	–	762 769	(762 769)	–	–	–
Dons pour l'exécution d'activités menées a titre de l'appel d'urgence de 2005 (janvier-décembre 2005)	–	1 850 480	(1 850 480)	–	–	–
Poisson en conserve	–	780 185	(780 185)	–	–	–
Total partiel pour les contributions en nature, appel d'urgence	–	5 705 962	(5 705 961)	0	(0)	0
Total, appel d'urgence	57 682 936	230 402 503	(218 929 117)	11 473 386	1 943 873	71 100 194
Projets						
Projets postérieurs à 1999						
Dépenses relatives au système de gestion financière	67 301	–	(67 299)	(67 299)	(2)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Assistance technique dans le domaine de la planification de l'enseignement – Contribution en nature	–	85 983	(63 838)	22 145	–	22 145
Formation de personnel technique	6 586	–	–	–	(6 586)	–
Initiative informatique	37 435	–	(17 894)	(17 894)	(67)	19 474
Système de gestion des services éducatifs de l'UNRWA	29 166	–	(11 433)	(11 433)	–	17 733
Remise en état de logements (dans toute la zone d'activité de l'Office)	32 796	–	(5 408)	(5 408)	(27 388)	–
Frais de fonctionnement des quatre écoles maternelles au Liban	6 573	152 330	(153 195)	(865)	2 175	7 884
Administrateur auxiliaire – Frank Schipper	9 453	–	–	–	(9 453)	–
Matériel pour le cours d'électronique industrielle du centre de formation (pour hommes) de Ramallah	9 028	1 303	(10 331)	(9 028)	0	–
Laboratoire biologique de sûreté P3 au Centre de santé	37 621	–	–	–	(37 621)	–
Bureau de liaison de l'UNRWA à Genève	15 105	–	(13 012)	(13 012)	–	2 093
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de Maghazi	90 773	–	–	–	(90 773)	–
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure C et de l'école primaire de filles E de Jabalia	48 684	–	–	–	(48 684)	–
Construction et aménagement de l'école primaire mixte de Farabi	113 107	–	–	–	(113 107)	–
Construction et aménagement de 10 salles de classe et de deux salles spécialisées à l'école de garçons de Kalandia	(4 884)	–	–	–	4 884	–
Construction et aménagement de neuf salles de classe et salles spécialisées à l'école de filles de Sourif	26 464	–	–	–	(26 464)	–
Chef de projet du système informatisé de fichiers familiaux et d'immatriculation des réfugiés	18 520	–	–	–	0	18 520
Administratrice auxiliaire – Elna Seondergaard (juriste)	17 793	–	(4 849)	(4 849)	(12 944)	–
Administratrice auxiliaire – Marlene Arcene Camp (administratrice de projets et spécialiste de l'information)	61 949	–	(57 381)	(57 381)	–	4 568
Création d'une section de formation de professeurs de français au centre de formation de Siblin	40 824	–	1	1	(40 825)	–
Construction et aménagement de neuf salles de classe dans deux écoles primaires supérieures de l'UNRWA	20 798	–	–	–	(20 798)	–
Reconstruction du centre médical de Djénine (Cisjordanie)	35 140	–	–	–	(35 140)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Construction et aménagement de l'école primaire mixte d'Abu Tuaima	(97 447)	119 290	–	119 290	(21 842)	–
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles C de Khan Younis	20 286	119 207	–	119 207	(139 493)	–
Remise en état de logements (Gaza)	(693 117)	–	–	–	693 117	–
Reconstruction de l'école de garçons de Dheisheh	107 479	183 479	(72 144)	111 335	(218 814)	–
Reconstruction de l'école mixte d'Auja	119 678	73 301	(50 782)	22 519	(142 197)	–
Remplacement du centre médical de Balata	32 831	1 488	–	1 488	(34 318)	–
Remplacement du centre médical de Dheisheh	(2 450)	36 768	–	36 768	(34 318)	–
Construction et aménagement de quatre salles de classe et de trois salles spécialisées à l'école de filles de Doura	22 057	35 903	(10 264)	25 639	(47 696)	–
Construction et aménagement de cinq salles de classe et de quatre salles spécialisées à l'école de garçons de Doura	(1 321)	71 301	(15 931)	55 369	(54 049)	0
Aménagement du centre médical Alliance à Damas	8 452	–	–	–	(8 452)	–
Agrandissement du centre médical d'Irbid	1 116	–	–	–	(1 116)	–
Modernisation et mécanisation de la collecte et de l'enlèvement des déchets solides dans les camps de Jabalia et de Middle	46 929	–	(60 538)	(60 538)	13 609	–
Reconstruction du laboratoire scientifique et du centre d'apprentissage à l'école primaire de Safsaf/école primaire supérieure de garçons de Tibériade	24 621	–	–	–	–	24 621
Construction et aménagement des écoles mixtes de Beit Jala et de Bir Zeit (zone de Saïda)	(28 652)	–	–	–	–	(28 652)
Reconstruction du centre de réadaptation des enfants de Dera'a	(36 030)	–	–	–	–	(36 030)
Fonds pour l'octroi de bourses aux Palestiniennes réfugiées au Liban	114 846	875 044	(857 324)	17 720	–	132 566
Matériel dentaire majeur pour le centre médical de Zarqa et Baqa'a	8 410	–	–	–	(8 410)	–
Instruments dentaires pour le centre médical de Zarqa et Baqa'a	(8 303)	–	–	–	8 303	–
Projet de prise en charge psychologique	610 738	–	(575 589)	(575 589)	(35 149)	–
Programme d'enseignement adapté aux élèves en difficulté en Jordanie	16 391	–	(4 330)	(4 330)	(12 060)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Transformation en centre médical du centre de santé maternelle et infantile d'Ein El-Hilweh (Liban)	6 649	–	(448)	(448)	(6 201)	–
Amélioration des conditions sanitaires (voirie et égouts) dans les camps de réfugiés au Liban (travaux réalisés par la population)	3 356	–	(748)	(748)	(2 608)	–
Administratrice auxiliaire – M ^{me} Nicole Ruder, administratrice de projets (Liban)	14 639	–	(4 005)	(4 005)	(10 634)	–
Administrateur auxiliaire, administrateur de projets au Département des relations extérieures	15 272	–	(10 077)	(10 077)	–	5 196
Renforcement des services proposés : un juriste et un administrateur	5 640	–	–	–	–	5 640
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles et de garçons de Wadi Rayyan	33 433	–	(31 797)	(31 797)	(1 636)	–
Création d'une antenne médicale à Kraymeh	1 485	–	(1 482)	(1 482)	(2)	–
Création d'une antenne médicale à Masharie	5 676	–	(5 668)	(5 668)	(8)	–
Projet de remise en état à Neirab – Phase I : construction de 39 des 148 logements prévus dans le camp d'Ein el Tal	41 812	–	(41 806)	(41 806)	(6)	–
Microcrédit et atténuation de la pauvreté (phase II)	24 547	–	(7 500)	(7 500)	(17 047)	–
Mise en valeur des ressources humaines	13 058	–	(11 291)	(11 291)	(1 767)	–
Modernisation et remplacement du matériel des huit centres de formation professionnelle	23 205	–	(22 540)	(22 540)	(665)	–
Initiative informatique (phase IV)	85 605	–	(71 461)	(71 461)	(41)	14 103
Programme d'enseignement de l'anglais à l'intention des formateurs et enseignants (centres de formation professionnelle)	41 114	–	(40 907)	(40 907)	–	207
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans la bande de Gaza et en Cisjordanie	139 677	–	(139 229)	(139 229)	(448)	–
Programme d'enseignement adapté aux élèves en difficulté en Jordanie	(5 999)	–	(1 540)	(1 540)	7 539	–
Construction et aménagement de salles de classe à l'école de filles de Djénine	(52 637)	54 287	–	54 287	(1 650)	–
Modernisation de l'unité d'économie domestique de l'école primaire supérieure de filles A de Rafah	31 888	–	–	–	(31 888)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Enrichissement de la bibliothèque de l'école primaire supérieure de Rimal et de l'école primaire mixte C de Gaza	21 155	–	–	–	(21 155)	–
Construction d'un local de physiothérapie au centre médical de Rafah	13 152	–	–	–	(13 152)	–
Construction d'un local de physiothérapie au centre médical de Khan Younis	11 715	–	–	–	(11 715)	–
Coûts relatifs aux médicaments immunodépresseurs destinés aux personnes ayant subi une greffe de rein	26 198	–	(26 092)	(26 092)	–	106
Construction et agrandissement d'écoles au Liban	152 106	–	(95 431)	(95 431)	(56 676)	–
Insertion des enfants malvoyants	13 152	–	(13 150)	(13 150)	(2)	–
Administrateur auxiliaire, responsable de l'information au Bureau de l'information au siège (Gaza)	37 446	83 043	(106 444)	(23 401)	(14 045)	–
Ouverture d'un service de rééducation des personnes atteintes de paralysie cérébrale au centre de rééducation de Djénine	8 400	–	(8 400)	(8 400)	–	–
Équipement et aménagement d'une ludothèque au centre communautaire de réadaptation de Balata	8 400	–	(8 344)	(8 344)	(56)	–
Activités d'animation à la maison des jeunes Al-Rowwad à Aïda	24 000	–	(24 000)	(24 000)	0	–
Fourniture de mobilier et de matériel pour l'école primaire et l'école primaire supérieure de garçons de Jarash (Jordanie)	2 138	–	–	–	(2 138)	–
Projet d'amélioration de l'hygiène du milieu et d'assainissement (camps de réfugiés de la bande de Gaza et de Cisjordanie)	4 686 163	1 670 342	(6 869 268)	(5 198 926)	–	(512 763)
Administrateur auxiliaire, assistant spécial (bureau de Gaza)	(47 458)	103 090	(55 609)	47 481	(23)	–
Construction et agrandissement d'écoles au Liban : reconstruction et aménagement de l'école primaire supérieure de Naqab (camp de Rashidieh)	349 019	–	(403 680)	(403 680)	56 676	2 015
Enseignement de la tolérance, du règlement des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA (Jordanie, Syrie et Liban)	25 894	–	–	–	(25 894)	–
Construction et aménagement de l'école primaire C de Jabalia et de l'école de garçons de Ayoubiya	(10 260)	151 362	(141 064)	10 298	0	38

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Construction d'un centre communautaire au camp de Qabr Essit (Syrie)	1 713	–	(1 713)	(1 713)	(1)	–
Administrateur auxiliaire, attaché de recherche (Cisjordanie)	(21 623)	96 506	(87 942)	8 564	–	(13 059)
Introduction d'un cours sur les services bancaires et la gestion financière au centre de formation de Damas	58 148	2 678	(59 466)	(56 788)	4 550	5 909
Revêtement des chaussées dans le camp de réfugiés de Beach à Gaza (projet réalisé par la population)	1 306	1 706	(3 001)	(1 295)	(11)	–
Déshuileur (système par gravité) à Deir el-Balah (bande de Gaza)	344 056	–	(129 434)	(129 434)	(214 622)	–
Aide humanitaire aux Palestiniens victimes de crises humanitaires dans les territoires palestiniens, le Liban, la Jordanie et la Syrie	(192 281)	227 041	0	227 041	(34 759)	–
Remise en état de camps de réfugiés en Syrie	(116 423)	146 997	–	146 997	(30 574)	–
Remise en état de camps de réfugiés en Jordanie	(16 903)	41 530	–	41 530	(24 627)	–
Programme d'administrateurs chargés de l'appui aux opérations en Cisjordanie et programme international et attaché de liaison dans la bande de Gaza	187 599	–	(168 814)	(168 814)	(3 069)	15 716
Activités rémunératrices pour le centre communautaire du camp de réfugiés de Shu'fat (accord complétant l'accord relatif à la création d'un centre communautaire dans le camp de Shu'fat)	23 888	–	(17 819)	(17 819)	–	6 068
Construction d'une école primaire supérieure de filles et de garçons à Al Husseinieh (deux accords complémentaires)	85 421	–	(84 927)	(84 927)	(494)	–
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA (Jordanie, Syrie et Liban)	11 620	–	(11 533)	(11 533)	(87)	–
Agrandissement du centre médical d'Al Husseinieh (Syrie)	25 524	–	(25 517)	(25 517)	(7)	–
Introduction d'un cours sur les techniques textiles au centre de formation de Damas	116 617	–	(68 835)	(68 835)	–	47 782
Cours de dactylographie et de saisie informatique pour les filles au centre de formation de Sibliin (Liban)	7 775	–	(7 242)	(7 242)	(533)	–
Club d'anglais au centre de formation de Damas (Syrie)	8 856	–	(8 855)	(8 855)	(1)	–
Dépenses relatives à l'atelier de réflexion organisé en novembre 2002 à Beyrouth à l'intention du personnel du Département des services de secours et d'assistance sociale	4 977	159	(5 136)	(4 977)	(0)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Achat de deux machines à curer les canalisations d'égout pour le compte du Département des services d'assainissement (Syrie)	5 800	–	(5 775)	(5 775)	(25)	–
Construction et aménagement d'une cantine et de 15 salles de classe dans deux écoles de l'UNRWA (bande de Gaza)	2 408	–	–	–	(2 408)	–
Construction et aménagement de deux ludothèques dans deux centres de réadaptation communautaires (bande de Gaza)	1 441	–	(975)	(975)	(465)	–
Renforcement des capacités de communication du Bureau de l'information de l'UNRWA : postes, formation et matériel	48 518	–	(43 073)	(43 073)	–	5 445
Fourniture d'ordinateurs à l'école de filles de Sur Baher	1 303	–	–	–	(1 303)	–
Mécanisation de l'élimination des déchets solides (Jordanie)	54 401	–	(54 401)	954 401)	(0)	–
Élaboration des plans et construction de la station de pompage de Nuseirat (Gaza)	141 458	–	(4 863)	(4 863)	(136 595)	–
Construction et aménagement de 18 salles de classe à l'école primaire supérieure de garçons de Bureij	343 062	–	(259 826)	(259 826)	–	83 236
Construction de cinq salles de classe et installation d'ordinateurs au laboratoire de l'école primaire supérieure de Nimrin (Liban)	252	1 668	(50)	1 618	–	1 870
Construction de la station de pompage de Nuseirat (Gaza)	875 000	–	(287 820)	(287 820)	255 087	842 267
Travaux de construction dans les écoles de l'UNRWA (camp de Kalandia)	(98 942)	–	–	–	98 942	–
Construction et aménagement de quatre salles de classe dans les écoles primaires de filles B et D de Nuseirat (bande de Gaza)	(35 495)	11 558	(60 490)	(48 933)	84 428	–
Modernisation de la salle d'informatique de l'école de filles d'Ashrafieh	2 102	–	(2 100)	(2 100)	(3)	–
Cinq postes d'administrateur auxiliaire chargé des achats (bureau de l'UNRWA à Gaza)	24 783	86 654	(89 034)	(2 380)	(22 403)	–
Cinq postes d'administrateur auxiliaire chargé de la logistique et de l'analyse de systèmes (Département des opérations et des services techniques, siège de l'UNRWA à Amman)	35 773	29 786	(42 430)	(12 644)	(23 129)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Cinq postes d'administrateur auxiliaire chargé de la recherche en matière de politique générale (Département des services de secours et d'assistance sociale, siège de l'UNRWA à Amman)	29 413	24 407	(35 343)	(10 937)	(18 476)	–
Cinq postes d'administrateur auxiliaire : expert associé en recherche et évaluation (Département de l'éducation, siège de l'UNRWA à Amman)	32 143	23 286	(35 879)	(12 593)	(19 550)	–
Cinq postes d'administrateur auxiliaire chargé de l'administration et de la gestion de projets (bureau de l'UNRWA en Jordanie)	35 788	21 606	(41 509)	(19 904)	(15 885)	–
Construction de cinq salles de classe, transformation de deux salles de classe en bureaux et aménagement de trois salles de classe à l'école primaire supérieure de filles A de Nuseirat	61 512	–	(47 115)	(47 115)	(14 397)	–
Alimentation en eau et services d'assainissement dans les camps de réfugiés de Kan Danour et Kan Eshieh	1 594 609	–	(657 921)	(657 921)	–	936 688
Projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine	518 838	1 003 213	(724 484)	278 729	–	797 567
Formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel de l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies (Syrie)	1 102	–	(1 102)	(1 102)	–	–
Ouverture de classes de seconde (10 ^e année) dans les écoles de l'UNRWA dans la municipalité de Jérusalem	86 576	155 571	(137 212)	18 358	–	104 934
Construction et aménagement de six salles de classe, de trois unités d'économie ménagère et d'une bibliothèque dans trois écoles (Gaza)	235 069	156 342	(265 461)	(109 119)	(125 950)	–
Agrandissement du centre médical de Baqa'a sud (Jordanie)	17 804	–	(17 802)	(17 802)	(2)	–
Distribution de fournitures médicales en Jordanie, en Syrie et au Liban	(320 277)	354 542	(26 750)	327 792	(7 515)	–
Projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine	–	197 109	(370 829)	(173 720)	–	(173 720)
Trois cours de formation sur l'anémie des enfants de femmes enceintes	91 792)	1 791	–	1 791	0	–
Trois cours de formation sur le VIH/sida, les maladies sexuellement transmissibles et la santé procréative	(1 280)	1 280	–	1 280	(0)	–
Cinq cours de formation des enseignants sur l'éducation sanitaire	–	4 610	(4 610)	–	–	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Deux cours de formation des enseignants sur l'enseignement général	-	1 692	(1 692)	-	-	-
Six cours de formation sur l'éducation intégratrice en 1 ^{re} et 2 ^e années	-	4 874	(4 874)	-	-	-
Reconstruction et aménagement de l'école primaire de filles C et de l'école primaire mixte B de Beit Hanoun (Gaza)	(2 408)	663 522	(661 115)	2 407	1	0
Reconstruction du centre médical de Rimal (Gaza)	(2 666)	768 642	(766 944)	1 698	-	(968)
Construction de salles de classe à l'école de garçons de Deir Ammar (Cisjordanie)	(65 623)	459 548	(433 495)	26 053	-	(39 570)
Remise en état des logements par les familles elles-mêmes (Cisjordanie)	(255 194)	1 745 115	(1 574 145)	170 970	-	(84 224)
Équipement et aménagement d'une ludothèque dans le centre de formation pour femmes de Jabalia (Gaza)	1 667	9 525	(2 541)	6 984	-	8 651
Administrateur auxiliaire – expert associé (relations extérieures et projets)	207 254	-	(177 242)	(177 242)	(30 013)	-
Administrateur auxiliaire – projets (bureau de Cisjordanie)	218 408	-	(117 548)	(117 548)	(40 860)	-
Initiative relative à l'informatique : utilisation des soldes inutilisés dans le cadre des phases I à IV	196 155	-	(153 272)	(153 272)	54	42 937
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA pendant l'année scolaire 2003/04	196 000	-	(192 652)	(192 652)	-	3 348
Programme des administrateurs chargés de l'appui aux opérations (Cisjordanie)	728 917	-	(650 186)	(650 186)	-	78 731
Programme des administrateurs chargés de l'appui aux opérations (bande de Gaza)	356 000	-	(292 710)	(292 710)	-	63 290
Projet de reconstruction à Neirab (phase I)	499 757	-	(481 075)	(481 075)	6	18 689
Initiative relative à l'informatique (phase V)	598 819	-	(384 868)	(384 868)	-	213 951
Reconstruction et aménagement du centre médical de Beddawi (Liban)	57 121	91 708	(142 322)	(50 614)	(6 507)	-
Reconstruction du bureau des services d'assainissement (camp de Nuseirat)	57 000	-	(40 939)	(40 939)	(16 061)	-
Reconstruction du bureau des services d'assainissement (camp de Bureij)	47 000	-	(37 109)	(37 109)	(9 891)	-

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Ouverture d'un service de physiothérapie au centre médical de Bureij	49 986	–	(33 498)	(33 498)	(16 488)	–
Modernisation des installations à l'école primaire supérieure de filles et de garçons de Mashare	50 372	–	(50 371)	(50 371)	(1)	–
UNESCO 2003-DE	13 572	–	(13 566)	(13 566)	(6)	–
Projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine	–	935 770	(243 451)	692 319	–	692 319
Assistance technique et gestion du projet de rénovation du camp de Neirab (Syrie)	27 975	8 000	(35 978)	(27 978)	3	–
Transformation des logements associés au bureau de zone en centre d'apprentissage et en salle d'informatique (Syrie)	12 212	–	(12 211)	(12 211)	(1)	–
Développement des activités sportives, achat de matériel et modernisation des installations sportives dans les camps de Ramallah et de Jéricho	24 200	71 788	(75 580)	(3 792)	–	20 408
Appui aux programmes et activités d'éducation de l'UNRWA qui sont axés sur l'enseignement supérieur (Liban)	–	51 647	(51 022)	625	–	625
Développement du système de gestion de l'information sanitaire (phase II)	250 945	–	(198 707)	(198 707)	(52 238)	–
Fourniture d'ordinateurs et de matériel de bureau aux écoles de l'UNRWA (Liban)	598 219	–	(591 639)	(591 639)	(6 580)	–
Création d'un service pour malentendants à Hussinieh (Syrie)	5 614	–	(5 542)	(5 542)	–	71
Assistance humanitaire aux réfugiés palestiniens au Proche-Orient	–	433 438	(377 214)	56 224	–	56 224
Construction et aménagement de 14 salles de classe, d'une salle d'informatique et d'une remise à l'école primaire supérieure de filles et primaire mixte C de Zaitoun (Gaza)	–	356 184	(292 154)	64 030	–	64 030
Construction et aménagement de trois salles de classe, d'une salle informatique et d'une remise à l'école primaire et primaire supérieure de garçons C de Nuseirat (Gaza)	–	144 402	(124 772)	19 630	–	19 630
Cours de formation d'infirmiers auxiliaires (Jordanie)	–	233 808	(112 997)	120 811	–	120 811
Programme japonais de bourses d'études	–	402 473	(152 302)	250 171	–	250 171
Achat d'ordinateurs pour les cours d'informatique prévus dans les écoles de l'UNRWA (Syrie)	–	–	(41 182)	(41 182)	41 182	–
Administrateur auxiliaire – Service de l'analyse des politiques (siège de l'UNRWA)	–	126 396	(119 992)	6 404	(6 404)	0

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Administrateur auxiliaire – Bureau des projets (Liban)	–	129 482	(111 932)	17 550	–	17 550
Amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants réfugiés handicapés (Liban)	–	76 094	(44 238)	31 856	–	31 856
Achat d'un appareil de radiographie pour le nouveau centre médical d'Ein el-Hilwé (2)	–	99 502	(99 501)	1	(1)	(0)
Achat d'équipement médical pour l'hôpital italien de Damas	–	1 061 008	(1 002 284)	58 724	–	58 724
Appui aux activités sanitaires de l'UNRWA	–	265 252	(122 429)	142 823	–	142 823
Travaux au Laboratoire central de santé publique de Ramallah (Cisjordanie)	–	–	(90 530)	(90 530)	116 504	25 974
Projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine	–	826 446	(57 213)	769 233	–	769 233
Cours de soins infirmiers à l'intention des réfugiés palestiniens (Liban)	–	28 302	(28 058)	243	(243)	0
Remise en état du camp de Neirab et lancement du Programme de développement du camp Ein El Tel (Syrie)	–	3 213 783	(833 646)	2 380 137	–	2 380 137
Mise en place d'un système de gestion intégrée des déchets solides aux camps de Nahr El Bared et de Baddawi. Amélioration du système d'égout et installation d'un réservoir dans neuf écoles du camp de Nahr El Bared (Liban)	–	1 557 694	(1 632 977)	(75 284)	–	(75 284)
UNESCO – 2004 ED	–	35 000	(34 859)	141	–	141
Administrateur auxiliaire chargé des opérations et des rapports (Cisjordanie)	–	137 656	(146 750)	(9 094)	–	(9 094)
Administrateur auxiliaire chargé des opérations et des projets (Syrie)	–	179 051	(119 196)	59 855	10 634	70 489
Projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine	–	520 676	(114 988)	405 688	–	405 688
Administrateur auxiliaire chargé des achats (Gaza)	–	257 354	(182 653)	74 702	25 457	100 159
Administrateur auxiliaire chargé de la recherche et de l'évaluation, Département de l'éducation (Amman)	–	109 642	(117 145)	(7 503)	19 550	12 047
Association des amis de l'UNRWA	–	307 358	(212 987)	94 371	–	94 371
Administrateur auxiliaire chargé de la logistique des opérations et des services techniques – Département des opérations et des services techniques (Amman)	–	128 250	(118 442)	9 807	23 129	32 937

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Administrateur auxiliaire chargé de la recherche en matière de politique générale – Département des services de secours et d'assistance sociale (Amman)	–	88 804	(69 017)	19 787	18 476	38 263
Administrateur auxiliaire chargé de l'administration et de la gestion de projets (Jordanie)	–	131 662	(94 604)	37 058	15 885	52 943
Aménagement de deux bibliothèques au centre d'activités féminines de Khan Younis et au centre de réadaptation communautaire de Beach Camp	–	25 444	(19 255)	6 189	(6 189)	–
Projet d'éducation Citoyens du monde	–	38 389	(38 909)	(520)	520	0
Cours de formation à l'évaluation participative	–	1 495	(1 494)	1	(1)	(0)
Deux ateliers sur la promotion des droits de l'enfant et de la femme	–	4 436	(4 436)	–	–	–
Atelier de formation à l'éducation des enfants	–	2 494	(2 599)	(105)	105	(0)
Cours de formation sur la formation des enseignants de maternelle	–	1 087	(1 087)	0	(0)	(0)
Atelier sur le développement communautaire	–	1 494	(1 494)	(0)	0	0
Dix ateliers sur l'école amie des enfants	–	6 730	(6 730)	(0)	0	(0)
Cinq ateliers sur la lutte contre le sida	–	4 724	(4 728)	(4)	4	0
Distribution de six mois de rations de secours et d'aide en espèces à 435 Palestiniens partis de l'Iraq	–	19 955	(19 955)	0	(0)	0
Construction et aménagement d'un laboratoire scientifique à l'école de Majdal (Beddawi) et distribution de manuels de français à 32 écoles et au centre de formation de Siblin	–	–	(2 655)	(2 655)	40 819	38 164
École de musique pour enfants à Nimreen (Syrie)	–	14 000	(13 999)	1	(1)	(0)
Appui à la campagne de mobilisation de fonds menée par le Département de l'éducation dans le Golfe	–	–	(25 383)	(25 383)	–	(25 383)
Projet de bus informatique	–	73 841	(25 643)	48 197	–	48 197
École de musique pour enfants à Nimreen (Syrie)	–	13 511	(9 804)	3 707	–	3 707
Stages organisés dans neuf centres de formation pour femmes (Liban)	–	32 061	(31 989)	72	(72)	(0)
Projet de remise en état de Neirab (phase I) – aide à la gestion du projet et appui à la promotion de moyens de subsistance durables	–	539 975	(186 506)	353 469	–	353 469
Administrateur auxiliaire, attaché de recherche (Cisjordanie)	–	65 224	(102 616)	(37 392)	–	(37 392)

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Construction d'une école à Kan Dannoun et d'un complexe scolaire à Homs (Syrie)	-	505 531	-	505 531	-	505 531
Projet intégré de développement du jeune enfant et d'éducation des enfants	-	6 151	(6 150)	2	(2)	(0)
Centre d'éducation spécialisée de l'UNRWA pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage	-	36 895	(36 893)	2	(2)	0
Programme d'administrateurs chargés de l'appui aux opérations en Cisjordanie	-	1 817 756	(1356 174)	461 582	-	461 582
Programme d'administrateurs chargés de l'appui aux opérations dans la bande de Gaza	-	726 445	(641 159)	85 286	-	85 286
Construction d'un nouveau bâtiment au centre médical d'Amir Hasan (Jordanie)	-	250 270	(72 908)	177 362	-	177 362
Reconstruction du centre médical de Qabr Essit (Syrie)	-	316 000	(163 247)	152 753	-	152 753
Remise en état de logements dans la région de Tyr (Liban)	-	192 300	(185 066)	7 234	-	7 234
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA	-	125 430	(97 729)	27 701	-	27 701
Programme d'aide aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage	-	26 420	(24 779)	1 641	-	1 641
Transformation d'une salle d'activités polyvalentes en salle d'informatique à l'école de Karmel (camp de Sarafand, Syrie)	-	20 000	(16 166)	3 834	(0)	3 834
Prorogation du contrat de M ^{me} Naomi And à l'UNRWA	-	67 381	(80 901)	(13 520)	13 520	0
Programme japonais de bourses universitaires pour les Palestiniennes du Liban	-	99 988	(25 016)	74 972	-	74 972
Construction et aménagement de 24 salles de classe au Liban	-	397 161	(194 118)	203 043	-	203 043
Construction de salles d'informatique et de salles d'activités polyvalentes dans six écoles de l'UNRWA et modernisation du centre de perfectionnement professionnel de Yarmouk (Syrie)	-	500 000	(55 468)	444 532	-	444 532
Fourniture de postes de télévision, de lecteurs de DVD et de programmes d'enseignement sanitaire sur DVD à 10 centres médicaux (Liban)	-	-	(5 540)	(5 540)	6 508	968
Construction d'une conduite à écoulement libre reliant le quartier ouest de Nuseirat à la station de pompage	-	-	-	-	96 131	96 131

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Achats d'ordinateurs pour l'école primaire supérieure de Jabalia	–	6 081	(5 049)	1 031	–	1 031
Programme de loisirs et d'activités culturelles pour les enfants (bande de Gaza)	–	–	(84 157)	(84 157)	104 305	20 148
Construction de quatre salles de classe à l'école de filles de Fawwar	–	40 000	(40 000)	–	–	–
Administrateur principal chargé de la coordination des programmes	–	–	(73 589)	(73 589)	–	(73 589)
Projet Niffield (mise en place d'une structure civique dans les camps de réfugiés palestiniens et les communautés d'exilés palestiniens)	–	160 377	(160 376)	1	(1)	0
Formation aux achats	–	–	(19 500)	(19 500)	–	(19 500)
Distribution de rations de secours et d'aide en espèces (2005) à 392 Palestiniens partis de l'Iraq	–	34 651	(34 652)	(1)	1	0
UNESCO – Éducation 2005 (Activités extrascolaires et autres)	–	35 000	(33 093)	1 907	–	1 907
École primaire de garçons n° 1 de Baqa'a	–	10 000	(8 872)	1 128	–	1 128
Administrateur auxiliaire, bureau des projets (Liban)	–	95 709	(62 662)	33 047	–	33 047
Construction et aménagement d'un groupe d'économie ménagère, d'une salle d'informatique, de quatre salles de classe et de deux petites salles des professeurs à l'école primaire supérieure des filles de Deir Al-Balah	–	–	(74 745)	(74 745)	151 509	76 763
Six stages de formation aux droits de l'enfant destinés aux directeurs d'école et aux enseignants du secondaire	–	3 490	(3 490)	–	–	–
Deux stages de formation à l'allaitement au sein	–	4 500	(4 500)	–	–	–
Deux stages de formation sur les modes de vie sains	–	732	(732)	0	(0)	(0)
Cours de soins infirmiers à l'intention des réfugiés palestiniens au Liban	–	28 037	(28 037)	0	243	244
Deuxième année de Jens Ole Bak Hansen en tant qu'administrateur auxiliaire auprès des services de l'analyse des politiques (siège, Gaza)	–	142 566	(114 065)	28 501	6 404	34 906
Remise en état de camps de réfugiés (Syrie, Liban et Jordanie)	–	2 846 054	(2 128 887)	717 167	–	717 167
Fourniture de matériel aux écoles de l'UNRWA à Khan Younis et Ramallah (Liban)	–	9 949	(3 523)	6 426	–	6 426

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Reconstruction et aménagement du centre médical de Nuseirat (bande de Gaza)	-	451 694	-	451 694	-	451 694
Cours intensifs destinés aux élèves pauvres et orphelins du primaire supérieur et du secondaire	-	2 000	(2 000)	-	-	-
Économies et intérêts réalisés sur des projets financés par le Japon et déjà achevés	-	-	-	-	326 852	326 852
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	7 387	7 387
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	106 309	106 309
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	21 794	21 794
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	38 043	38 043
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	49 118	49 118
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	16 200	16 200
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	108 030	108 030
Achat de matériel pour non-voyants pour le centre de réadaptation pour malvoyants (Gaza)	-	16 275	(11 773)	4 502	-	4 502
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	460 161	460 161
Dépistage et traitement rapides des handicaps physiques et des carences en oligo-éléments chez les enfants (Liban)	-	482 509	(179 068)	303 441	-	303 441
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés (ONUSIDA)	-	-	-	-	384 090	384 090
Enquête de l'Université catholique de Louvain (phase 1)	-	308 895	(308 895)	(1)	1	0
Surveillant scolaire français	-	7 233	(760)	6 473	-	6 473
Développement du système de gestion de l'information sanitaire de l'UNRWA (phase III)	-	-	(40 625)	(40 625)	(52 237)	11 612
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	48 552	48 552
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	-	-	-	-	3 510	3 510
Programme d'administrateurs chargés de l'appui aux opérations dans la bande de Gaza	-	730 528	(249 546)	480 982	-	480 982
Programme d'administrateurs chargés de l'appui aux opérations en Cisjordanie	-	1 970 730	(613 898)	1 356 832	-	1 356 832
Développement de l'enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux	-	589 000	-	589 000	-	589 000

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Construction de systèmes d'alimentation en eau, d'assainissement et d'évacuation des eaux de pluie dans le camp d'El-Buss (Liban)	–	1 192 140	–	1 192 140	–	1 192 140
Projet de collecte, d'analyse et de gestion des données de l'Université catholique de Louvain (phase I)	–	480 944	(480 944)	(0)	0	(0)
Reconstruction de l'école primaire de garçons de Beer Shiba, de l'école primaire de filles de Deir Ammar et de l'école primaire supérieure de garçons de Beer Shiba dans le camp de Khan Eshieh (quatre écoles, deux bâtiments) (Syrie)	–	1 056 000	–	1 056 000	–	1 056 000
Remplacement du centre médical de Jalazone (Cisjordanie)	–	387 112	–	387 112	–	387 112
Formation d'assistants sociaux	–	164 502	–	164 502	–	164 502
Cinq salles d'informatique (Jordanie)	–	429 044	–	429 044	–	429 044
Administratrice auxiliaire chargée des projets au Département des relations extérieures du siège (Gaza) – M ^{me} Berangere Boell	–	88 537	(56 045)	32 492	40 714	73 206
Administratrice auxiliaire, experte associée du bureau de Cisjordanie – M ^{me} Marion Taupiac	–	100 556	(54 923)	45 633	30 159	75 792
Fonds japonais pour le programme des administrateurs auxiliaires	–	–	–	–	526	526
Programme de bourses d'enseignement supérieur de l'Union européenne à l'intention des réfugiés palestiniens au Liban	–	1 049 548	(133 342)	916 206	–	916 206
Économies et intérêts réalisés sur des projets achevés	–	–	–	–	4 336	4 336
Programme d'aide aux élèves en difficulté (Jordanie)	–	8 173	–	8 173	–	8 173
Reconstruction du centre médical de Dera'a (Syrie)	–	217 647	–	217 647	–	217 647
Cours d'anglais destinés aux directeurs d'école et surveillants et aux instituteurs (Syrie)	–	33 783	(33 783)	–	–	–
Projet de bus informatique	–	197 390	(197 390)	–	–	–
Divers projets postérieurs à 1999	3 084	1 840	(2 476)	(636)	(1 870)	577
Liquidation des coûts historiques et régularisation des comptes	(952 282)	11 135 675	(5 084 133)	6 051 542	2 048 622	7 147 882
Total, projets postérieurs à 1999	13 880 126	52 520 595	(41 821 091)	10 699 504	3 329 354	27 908 984

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Autres projets						
Travaux d'hygiène du milieu (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	179 848	–	–	–	(179 848)	–
Centre communautaire de Dheisheh	3 052	–	–	–	(3 052)	–
Bourses d'études	1 630	–	–	–	–	1 630
Programme de rénovation du camp de Hama	861	–	(861)	(861)	0	–
Coûts de fonctionnement des quatre écoles maternelles au Liban	2 175	–	–	–	(2 175)	–
Divers projets urgents	26 669	–	–	–	(26 669)	–
Première année de Philippe Grandit en tant qu'administrateur auxiliaire (administrateur de projets et responsable des relations extérieures)	4 705	–	(4 273)	(4 273)	–	432
Administrateur auxiliaire des opérations hors siège (P-1)	7 689	–	–	–	(7 689)	–
Fourniture de moyens contraceptifs (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	2 284	–	–	–	(2 284)	–
Administrateur auxiliaire	18 308	–	–	–	(18 308)	–
Administrateurs auxiliaires	1 346	–	–	–	(1 346)	–
Programme élargi de santé maternelle (Gaza)	62 465	–	–	–	(62 465)	–
Construction de réseaux d'égout et raccordement	280 313	–	–	–	(280 313)	–
Coûts de fonctionnement (groupes électrogènes)	4 896	–	(3 756)	(3 756)	–	1 140
Ouverture d'une école d'infirmiers B	39 687	–	–	–	–	39 687
Projets de création d'activités rémunératrices (Jordanie, Cisjordanie et Gaza)	5 046	–	–	–	–	5 046
Centres d'activités féminines – santé et éducation (Cisjordanie)	17 069	–	–	–	–	17 069
Six ambulances, matériel et formation (Gaza)	165 790	–	–	–	(165 790)	–
Secours, soins médicaux et formation (Gaza et Cisjordanie)	9 703	–	–	–	(9 703)	–
Traitements (Cisjordanie)	994	–	–	–	(994)	–
Coûts relatifs aux véhicules	2 853	–	–	–	(2 853)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Formation du personnel soignant	5 857	–	–	–	(5 857)	–
Cabinet dentaire au centre médical de Rafah	15 193	–	–	–	(15 193)	–
Modernisation du centre médical de Jérusalem-Est	2 556	–	–	–	(2 556)	–
Achat de matériel demandé de toute urgence pour trois cours au centre de formation de Kalandia	21 231	–	–	–	(21 231)	–
Cours de sensibilisation au problème du sida (IEC)	2 404	–	–	–	(2 404)	–
Hôpital Al Ahli (Gaza)	5 532	–	–	–	(5 532)	–
Construction et aménagement de l'école secondaire Al-Aqsa (camp de Rashidieh)	1 133	–	(297)	(297)	(836)	–
Coûts de fonctionnement relatifs aux nouveaux cours d'informatique au centre de formation de Sibliin	19 391	–	–	–	((19 391)	–
Construction et aménagement de six salles de classe à l'école Sammou du camp d'Ein El-Hilweh (Liban)	85 788	–	(79 934)	(79 934)	(5 854)	–
Aménagement de la salle d'informatique à l'école de Beit Jala	–	–	(13 217)	(13 217)	13 217	–
Mécanisation du système de ramassage et d'élimination des déchets solides	990	–	–	–	(990)	–
Transfert du siège de l'UNRWA de Gaza à Amman	(5 091 973)	–	–	–	5 091 973	–
Matériel de radiologie et d'échographie pour le centre médical de Khan Younis	15 420	–	–	–	(15 420)	–
Programme d'éducation sanitaire et de prévention du VIH/sida (ONUSIDA)	4 772	–	–	–	(4 772)	–
Agrandissement de l'hôpital de Qalqiliya (Cisjordanie)	207 544	300 891	(224 076)	76 815	–	284 359
Distribution de manuels scolaires et de livres dans les écoles (Cisjordanie)	2 071	–	–	–	(2 071)	–
Perfectionnement en informatique (centre de formation professionnelle, phase I)	1 538	–	(1 514)	(1 514)	–	24
Perfectionnement en informatique (centre de formation professionnelle, phase II)	43 625	–	(25 392)	(25 392)	–	18 233
Modernisation d'un atelier de menuiserie et d'ébénisterie (centre de formation de Damas)	13 529	–	–	–	(13 529)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Reconstruction du centre d'activités féminines et du centre de réadaptation des réfugiés d'Hama (Syrie)	(40 876)	–	–	–	–	(40 876)
Réseau d'alimentation en eau à Khan Danoun et Khan Eshieh	11 369	–	(6 988)	(6 988)	113	4 493
Adaptation et développement du cours d'électronique industrielle au centre de formation de Gaza	26 000	1 682	(20 629)	(18 947)	–	7 053
Éducation pour la paix et la tolérance	49 900	–	(48 486)	(48 486)	(1 414)	–
Médiation par les pairs	13 186	–	(13 186)	(13 186)	(80)	–
Construction et aménagement du centre médical de Muzerireeb	34 100	–	–	–	(34 100)	–
Remise en état des logements par les familles elles-mêmes (secteurs sud et central de Damas)	4 450	–	–	–	(4 450)	–
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles B de Nuseirat	2 839	–	–	–	(2 839)	–
Construction et aménagement de l'école primaire mixte A et C de Beit Hanoun	2 357	–	–	–	(2 357)	–
École primaire et primaire supérieure de filles du camp de Deish	1 326	–	–	–	(1 326)	–
Construction, matériel, dépenses de personnel, fournitures scolaires pour l'école secondaire de Saida Bissan	6 427	–	–	–	(6 427)	–
Recrutement d'enseignants supplémentaires à Gaza et en Cisjordanie	766	–	–	–	(766)	–
Construction d'une école primaire supérieure à Khaireyeh/Majd-El-Kroum	2 633	–	–	–	(2 633)	–
Modernisation de la bibliothèque centrale du camp Neirab (Alep, Syrie)	3 004	–	–	–	–	3 004
Construction et aménagement d'un laboratoire scientifique à l'école primaire supérieure de garçons B de Rafah	2 935	–	–	–	–	2 935
Construction de huit salles de classe et de deux bureaux à l'école de garçons A et B de Nasser	2 756	–	–	–	(2 756)	–
Transformation du centre de santé maternelle et infantile de Yarmouk en centre médical	4 077	–	–	–	(4 077)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Distribution de fournitures médicales	18 125	–	–	–	(18 125)	–
Phases A, B et C du projet de protection des côtes à Beach (Gaza)	347 994	–	(276 835)	(276 835)	(71 159)	–
Construction et aménagement du centre d'activités féminines de Rafah (Gaza)	1 892	–	–	–	(1 892)	–
Construction et aménagement d'une école primaire mixte à Beit Lahiya	11 789	–	–	–	(11 789)	–
Remise en état de logements (phase A)	5 714	–	–	–	(5 714)	–
Construction et aménagement d'une école primaire et primaire supérieure de garçons à Askar	(40 566)	–	–	–	40 566	–
Construction et aménagement d'une école primaire de filles à Shu'fat	(32 585)	–	–	–	32 585	–
Achat de matériel demandé de toute urgence pour trois cours au centre de formation de Kalandia (Cisjordanie)	840	–	–	–	(840)	–
Laboratoire d'analyses médicales à Ramallah (Cisjordanie)						
Projets divers en Jordanie	11 252	–	–	–	(11 252)	–
Ouverture d'une crèche et d'une école maternelle dans le camp de Baqa'a (Jordanie)	580	–	(565)	(565)	–	15
Services fournis à l'Autorité palestinienne	13 187	–	–	–	(13 187)	–
Construction de deux préaux à l'école primaire mixte B et D de Nuseirat, à l'école primaire mixte de Tal Al-Sultan et à l'école primaire de Rafah	2 628	–	–	–	–	2 628
Rapatriement de Palestiniens du Sinaï à Tel El-Sultan (bande de Gaza)	3 407	–	–	–	(3 407)	–
Modernisation de neuf écoles (Cisjordanie)	1 075	–	(1 075)	(1 075)	(0)	–
Construction d'un centre médical à Yarmouk	15 343	–	–	–	(15 343)	–
Remise en état de logements (Gaza)	3 334	–	–	–	(3 334)	–
Programme de formation pour jeunes diplômés (Gaza)	3 510	–	–	–	(3 510)	–
Extension du programme de santé familiale de l'UNRWA	4 554	–	–	–	(113)	4 441
Aménagement et ameublement du centre de formation de Wadi Seer (Jordanie)	1 692	–	–	–	(1 692)	–

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Construction de deux combles et transformation de dortoirs en salles spécialisées (centre de formation de Siblin)	1 376	–	–	–	(1 376)	–
Cours de formation aux techniques du bâtiment (centre de formation de Siblin)	1 089	–	–	–	(1 089)	–
Construction de réseaux d'égout et d'alimentation en eau dans huit camps de réfugiés palestiniens	3 924 153	756 356	(9 534 012)	(8 777 656)	(74 417)	(4 927 920)
Matériel et fournitures diverses pour les cours de formation à la mécanique, à la métallurgie et à l'informatique	1 261	–	–	–	(1 261)	–
Construction et aménagement de 12 salles de classe à l'école primaire supérieure de filles A de Nuseirat	57 833	–	–	–	(57 833)	–
Construction et aménagement de sept salles de classe et de deux unités de travaux manuels à l'école primaire supérieure de garçons C de Jabalia	78 700	–	–	–	(78 700)	–
Remplacement d'installations délabrées à l'école de garçons d'Arroub	255 826	–	(131 921)	(131 921)	–	123 906
Construction et aménagement de deux salles spécialisées à l'école de filles de Deir Ammar	(2 118)	–	(131 921)	(131 921)	–	123 906
Aménagement de l'atelier d'informatique à l'école de filles de Beit Ula	2 021	–	3	3	–	2 024
Aménagement de l'atelier d'informatique à l'école de filles de Beit Ula	3 374	–	37	37	–	3 411
Construction et aménagement de 15 salles de classe à l'école primaire et primaire supérieure de garçons de Bani Suhaila (Gaza)	21 339	4 221	–	4 221	(25 559)	–
Projets divers à Gaza	76 632	–	–	–	(76 632)	–
Construction et aménagement de salles de classe et de cantines dans des écoles primaires supérieures à Gaza	–	–	–	–	136 534	136 534
Divers projets urgents	4 812	–	(569)	(569)	(3 820)	422
Liquidation des coûts historiques et régularisation des comptes	–	–	(161 924)	(161 924)	–	(161 924)
Total, autres projets	1 241 779	1 065 265	(10 549 391)	(9 484 126)	3 770 114	(4 472 233)

<i>Projets</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Recettes de l'exercice biennal</i>	<i>Dépenses de l'exercice biennal</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2005</i>
Programmes de microcrédit						
Programme de microcrédit pour l'ensemble de la zone du ressort de l'Office (dépenses de fonctionnement)	297 268	265 261	(185 556)	79 704	2 944	379 917
Programme de microcrédit pour la Cisjordanie (K1)	26 920	833	–	833	–	27 753
Programme de microfinancement relatif aux subventions aux projets autofinancés prélevées sur le Fonds général	2 966	978	–	978	–	3 944
Programme de microcrédit du Département des services de secours et d'assistance sociale	67 162	25 599	(10 639)	14 961	17 048	99 170
Total, programmes de microcrédit	394 316	292 671	(196 195)	96 476	19 992	510 784
Projets de dégage ment à Gaza						
Remise en état de logements dans la bande de Gaza	–	5 500 000	–	5 500 000	–	5 500 000
Construction et aménagement d'un centre de formation professionnelle dans le sud de la bande de Gaza	–	1 000 000	–	1 000 000	–	1 000 000
Réaménagement du camp de réfugiés de Khan Younis	–	3 616 744	–	3 616 744	–	3 616 744
Construction de 231 unités de logement	–	3 616 744	–	3 616 744	–	3 616 744
Programme de formation pour jeunes diplômés (Gaza)	–	1 164 603	–	1 164 603	–	1 164 603
Travaux de canalisation dans le camp de Khan Younis	–	–	–	–	113 814	113 814
Liquidation des coûts historiques et régularisation des comptes	–	2 989 278	–	2 989 278	–	2 989 278
Total, projets de dégage ment à Gaza	–	14 270 625	–	14 270 625	113 814	14 384 439
Total, fonds extrabudgétaires	73 199 156	298 551 659	(271 495 794)	27 055 865	9 177 147	109 432 168
Programme de microfinancement et de prêts aux microentreprises	(2 804 180)	5 319 914	(6 562 657)	(1 242 743)	(75 679)	(4 122 602)
Total général, tous fonds confondus	107 187 387	1 024 745 385	(987 495 326)	37 250 059	19 936 439	164 373 886

Appendice 4 Contributions des donateurs pour l'exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

A. Recettes par donateur

Exercice biennal 2002-2003	Donateur	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Total général
		En espèces	En nature	Total	Appel d'urgence	Projets	Total	
Gouvernements								
253 687 929	États-Unis d'Amérique	163 968 111	–	163 968 111	60 000 000	11 448 201	71 448 201	235 416 312
44 802 826	Suède	59 833 800	–	59 833 800	11 007 810	–	11 007 810	70 841 610
63 784 788	Royaume-Uni	41 020 679	16 154	41 036 832	27 596 544	1 978 073	29 574 617	70 611 450
32 299 267	Norvège	41 184 146	–	41 184 146	8 600 515	1 164 603	9 765 119	50 949 264
26 384 100	Japon	7 659 357	9 562 624	17 221 981	16 524 204	8 785 159	25 309 363	42 531 344
20 535 307	Pays-Bas	28 781 684	–	28 781 684	5 159 179	6 731 674	11 890 853	40 672 537
15 027 883	Canada	15 898 015	–	15 898 015	2 794 599	7 369 965	10 164 564	26 062 579
17 588 865	Arabie saoudite	1 800 000	–	1 800 000	20 000 000	3 449 344	23 449 344	25 249 344
15 879 932	Danemark	18 542 347	–	18 542 347	3 128 738	494 153	3 622 891	22 165 238
13 600 000	Suisse	13 080 769	–	13 080 769	6 285 014	1 922 225	8 207 239	21 288 008
20 655 851	Allemagne	13 162 182	3 792	13 165 974	5 018 264	2 094 762	7 113 026	20 279 000
19 588 132	Italie	10 503 332	–	10 503 332	1 326 260	2 809 078	4 135 338	14 638 670
7 206 794	France	10 325 922	3 025 670	13 351 591	780 113	506 639	1 286 752	14 638 344
5 444 620	Australie	9 431 101	–	9 431 101	3 399 000	–	3 399 000	12 830 101
6 494 651	Espagne	7 543 997	–	7 543 997	4 188 966	300 891	4 489 856	12 033 853
7 277 492	Belgique	1 854 966	1 590 326	3 445 292	6 744 888	–	6 744 888	10 190 181
6 277 013	Finlande	6 343 606	–	6 343 606	2 770 360	–	2 770 360	9 113 966
5 994 467	Irlande	4 294 750	–	4 294 750	663 130	–	663 130	4 957 880
4 361 860	Luxembourg	4 150 444	–	4 150 444	243 605	316 133	559 738	4 710 182
1 579 421	Autriche	1 495 000	–	1 495 000	2 867 912	282 736	3 150 648	4 645 648
3 825 739	Palestine	–	3 775 111	3 775 111	–	40 000	40 000	3 815 111
2 999 946	Koweït	2 999 944	–	2 999 944	–	–	–	2 999 944
2 776 199	Émirats arabes unis	1 000 000	–	1 000 000	–	458 694	458 694	1 458 694
649 395	Jordanie	14 124	1 404 127	1 418 251	–	–	–	1 418 251

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Donateur</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Total général</i>
		<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>	
200 000	République de Corée	400 000	407 434	807 434	–	364 390	364 390	1 171 823
690 237	Nouvelle-Zélande	425 040	–	425 040	509 520	–	509 520	934 560
800 000	Grèce	800 000	–	800 000	–	–	–	800 000
–	Émirats de Sharjah	–	–	–	–	477 076	477 076	477 076
–	Province espagnole (Catalogne)	–	–	–	–	451 694	451 694	451 694
599 950	Turquie	400 000	–	400 000	–	–	–	400 000
147 000	Afrique du Sud	322 391	–	322 391	–	–	–	322 391
61 634	République arabe syrienne	–	275 075	275 075	–	–	–	275 075
–	Province belge (Flandres)	–	–	–	254 437	–	254 437	254 437
225 000	Portugal	200 000	–	200 000	–	–	–	200 000
119 985	Chine	159 985	–	159 985	–	–	–	159 985
101 450	République tchèque	101 931	–	101 931	–	–	–	101 931
105 000	Islande	98 463	–	98 463	–	–	–	98 463
70 000	Qatar	70 000	–	70 000	–	–	–	70 000
61 060	Chypre	62 250	–	62 250	–	–	–	62 250
30 000	Thaïlande	60 000	–	60 000	–	–	–	60 000
60 000	Bahreïn	60 000	–	60 000	–	–	–	60 000
50 000	Malaisie	50 000	–	50 000	–	–	–	50 000
73 000	Saint-Siège	40 000	–	40 000	–	–	–	40 000
40 000	Pologne	40 000	–	40 000	–	–	–	40 000
10 133	Inde	31 052	–	31 052	–	–	–	31 052
25 000	Oman	30 000	–	30 000	–	–	–	30 000
–	Malte	24 000	–	24 000	–	–	–	24 000
–	Liechtenstein	24 000	–	24 000	–	–	–	24 000
–	Algérie	20 000	–	20 000	–	–	–	20 000
20 810	Tunisie	19 865	–	19 865	–	–	–	19 865
2 913	Mexique	18 000	–	18 000	–	–	–	18 000
5 000	Chili	15 000	–	15 000	–	–	–	15 000
20 000	Égypte	10 000	–	10 000	–	–	–	10 000
10 000	Indonésie	10 000	–	10 000	–	–	–	10 000

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Donateur</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Total général</i>
		<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>	
	- Monaco	10 000		10 000	-	-	-	10 000
	- Colombie	8 495		8 495	-	-	-	8 495
22 840	Liban	-	7 150	7 150	-	-	-	7 150
	- Namibie	3 000	-	3 000	-	-	-	3 000
2 000	Maldives	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000
45 923	Maroc	-	-	-	-	-	-	-
20 000	Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-
602 341 413	Total, gouvernements	468 402 746	20 067 463	488 470 209	189 863 058	51 445 490	241 308 549	729 778 758
	Organisations intergouvernementales							
163 295 964	Commission européenne	194 990 618	9 673 881	204 664 499	24 149 794	15 673 805	39 823 599	244 488 098
419 000	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	-	-	189 349	114 590	303 939	303 939
70 000	OPEP	-	-	-	69 640	-	69 640	69 640
76 000	Banque islamique de développement	-	-	-	19 920	-	19 920	19 920
163 860 964	Total, organisations intergouvernementales	194 990 618	9 673 881	204 664 499	24 428 703	15 788 395	40 217 098	244 881 597
	Organismes des Nations Unies							
29 386 657	ONU	34 858 400	-	34 858 400	-	-	-	34 858 400
1 290 590	OMS	200 000	914 100	1 114 100	-	-	-	1 114 100
693 520	UNESCO	200 000	774 784	974 784	-	70 000	70 000	1 044 784
280 389	UNICEF	-	183 038	183 038	23 620	75 623	99 243	282 282
	- FINUL	-	237 995	237 995	-	-	-	237 995
	- HCR	-	-	-	-	54 606	54 606	54 606
145 926	FNUAP	-	30 474	30 474	-	-	-	30 474
5 998	CSNU	-	11 477	11 477	-	-	-	11 477
156 245	Association féminine de l'ONU	-	-	-	-	8 173	8 173	8 173
	- ONUST	-	1 500	1 500	-	-	-	1 500
	- FNUOD	-	998	998	-	-	-	998

Exercice biennal 2002-2003	Donateur	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Total général
		En espèces	En nature	Total	Appel d'urgence	Projets	Total	
60 000	OIT	-	-	-	-	-	-	-
410 622	PNUD	-	-	-	-	-	-	-
32 429 947	Total, organismes des Nations Unies	35 258 400	2 154 366	37 412 766	23 620	208 402	232 022	37 644 788
Organisations non gouvernementales								
11 844 031	Société du Croissant-Rouge, Émirats arabes unis	-	64 840	64 840	11 851 565	-	11 851 565	11 916 405
-	Église de Jésus-Christ	-	-	-	1 639 669	-	1 639 669	1 639 669
1 154 000	Comité saoudien	-	-	-	1 019 000	-	1 019 000	1 019 000
-	Americares (États-Unis)	-	757 794	757 794	-	-	-	757 794
362 900	Rissho Kosei-Kai (Japon)	2 177	398 924	401 101	-	56 339	56 339	457 440
1 058 306	Croissant-Rouge (Égypte)	-	-	-	372 117	-	372 117	372 117
15 000	Children International	-	-	-	319 321	-	319 321	319 321
-	Conseil norvégien pour les réfugiés	-	-	-	290 812	-	290 812	290 812
142 708	Response International	-	23 293	23 293	-	91 708	91 708	115 001
3 538 276	Comité populaire arabe syrien	-	-	-	111 685	-	111 685	111 685
-	British Council	-	89 760	89 760	-	10 803	10 803	100 563
-	Welfare Association	-	-	-	-	77 776	77 776	77 776
-	Lavelle Fund for the Blind (États-Unis)	-	-	-	-	65 100	65 100	65 100
6 150	Kind Hearts Association	-	54 091	54 091	-	-	-	54 091
-	Agence japonaise de coopération internationale (AJCI)	-	32 686	32 686	-	-	-	32 686
-	Music in Me	-	-	-	-	26 400	26 400	26 400
-	Campaign of Children of Palestine (Japon)	-	-	-	-	25 444	25 444	25 444
-	Rotary International (Pays-Bas)	-	-	-	-	14 000	14 000	14 000
27 600	Palestine Right to Return Coalition	-	-	-	7 000	-	7 000	7 000
10 395	Comité international de la Croix-Rouge	-	3 350	3 350	-	-	-	3 350
-	Islamic Heritage Society	-	-	-	3 000	-	3 000	3 000
3 600	American Friends Services Committee (États-Unis)	-	2 500	2 500	-	-	-	2 500
5 433	Japan Women's Association (Moyen-Orient et Afrique)	1 869	-	1 869	-	-	-	1 869

<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	<i>Donateur</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Total général</i>
		<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>	
	– Diocèse anglican d'Ottawa (Canada)	–	788	788	–	–	–	788
167 000	Right to Play (Canada)	–	–	–	–	776	776	776
2 619 183	Émirats arabes unis	–	–	–	–	–	–	–
617 082	Lutheran World Relief (États-Unis)	–	–	–	–	–	–	–
350 920	Direct Relief International	–	–	–	–	–	–	–
99 982	Friends Society (Émirats arabes unis)	–	–	–	–	–	–	–
60 000	Islamic American Relief Agency	–	–	–	–	–	–	–
48 513	Nour International Relief Aid	–	–	–	–	–	–	–
36 275	CARE International	–	–	–	–	–	–	–
29 548	Deutsche Stiftung	–	–	–	–	–	–	–
14 068	Focus International	–	–	–	–	–	–	–
13 750	CISCO Press	–	–	–	–	–	–	–
10 000	Centre culturel islamique (Koweït)	–	–	–	–	–	–	–
9 235	Society of Friends of RCVI (Gaza)	–	–	–	–	–	–	–
6 000	Hope Haven International	–	–	–	–	–	–	–
5 752	ANERA	–	–	–	–	–	–	–
5 650	Fonds hachémite	–	–	–	–	–	–	–
2 200	Centre culturel français	–	–	–	–	–	–	–
1 667	SAGAMIHARA Green Rotary Club	–	–	–	–	–	–	–
353	Holy Land Christian Mission	–	–	–	–	–	–	–
155	Croissant-Rouge (Ramallah)	–	–	–	–	–	–	–
22 275 735	Total, organisations non gouvernementales	4 046	1 428 025	1 432 071	15 614 170	368 345	15 982 516	17 414 586
2 453 275	Autres sources	572 448	2 165 977	2 738 425	473 318	45 851	519 170	3 257 594
823 361 334	Total, contributions reçues	699 228 258	35 489 712	734 717 970	230 402 870	67 856 484	298 259 354	1 032 977 324

B. Contributions non versées par donateur

<i>Budget ordinaire 2002-2003</i>			<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			Total général
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	Total	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	Total	
Gouvernements									
-	624 220	624 220	3 666 273	-	3 666 273		1 437 870	1 437 870	5 104 143
-	10 000 000	10 000 000	-	-	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000
-	-	-	-	-	-	-	65 089	65 089	65 089
797 750	820 849	1 618 599	-	-	-	591 716	-	591 716	591 716
-	-	-	-	-	-	254 437	-	254 437	254 437
-	-	-	-	-	-	-	2 416 144	2 416 144	2 416 144
5 000	-	5 000	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	80 000	-	80 000	-	-	-	80 000
-	1 776 199	1 776 199	500 000	-	500 000	-	-	-	500 000
-	-	-	3 558 586	-	3 558 586	1 775 148	-	1 775 148	5 333 734
-	-	-	-	-	-	292 308	-	292 308	292 308
4 971	-	4 971	11 052	-	11 052	-	-	-	11 052
-	1 344 945	1 344 945	-	-	-	-	1 183 432	1 183 432	1 183 432
3 258 230	1 134 392	4 392 622	3 830 907	-	3 830 907	-	994 667	994 667	4 825 574
-	357 604	357 604	-	-	-	-	-	-	-
			50 000	-	50 000	-	-	-	50 000
			1 000	-	1 000	-	-	-	1 000
57 829	-	57 829	-	-	-	-	-	-	-
-	183 753	183 753	-	-	-	-	2 199 807	2 199 807	2 199 807
			35 000	-	35 000	-	-	-	35 000
-	-	-	-	-	-	-	93 159	93 159	93 159
-	2 856 199	2 856 199	1 721 170	-	1 721 170	-	258 176	258 176	1 979 346
-	19 981	19 981	-	-	-	-	452 866	452 866	452 866
9 524	-	9 524	-	-	-	-	-	-	-
4 133 304	19 118 142	23 251 446	13 453 988	-	13 453 988	22 913 609	9 101 210	32 014 819	45 468 807

Budget ordinaire 2002-2003			Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Total général	
Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Total	Donateur	En espèces	En nature	Total	Appel d'urgence	Projets		
Organisations intergouvernementales										
-	76 000	76 000	Banque islamique de développement	-	-	-	-	-	-	-
-	401 000	401 000	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	-	-	-	7 353	7 353	7 353
5 523 333	16 668 799	22 192 132	Union européenne	9 485 613	-	9 485 613	2 137 656	6 020 516	8 158 172	17 643 785
5 523 333	17 145 799	22 669 132	Total, organisations intergouvernementales	9 485 613	-	9 485 613	2 137 656	6 027 869	8 165 525	17 651 138
Organismes des Nations Unies										
546 657	-	546 657	ONU	123 814	-	123 814	-	-	-	123 814
-	-	-	UNICEF	-	-	-	-	22 500	22 500	22 500
44 287	-	44 287	UNESCO	-	-	-	-	-	-	-
590 944	-	590 944	Total, organismes des Nations Unies	123 814	-	123 814	-	22 500	22 500	146 314
Organisations non gouvernementales										
-	-	-	Children International	-	-	-	125 996	-	125 996	125 996
-	699 029	699 029	Comité populaire arabe syrien	-	-	-	-	-	-	-
-	1 164 000	1 164 000	Comité saoudien	-	-	-	800 000	-	800 000	800 000
-	-	-	Lavelle Fund for the Blind (États-Unis)	-	-	-	-	48 825	48 825	48 825
-	-	-	Music in Me	-	-	-	-	12 889	12 889	12 889
-	70 000	70 000	OPEP	-	-	-	-	-	-	-
-	2 619 183	2 619 183	RCA (Émirats arabes unis)	-	-	-	630 817	-	630 817	630 817
-	85 200	85 200	Response International	-	-	-	-	-	-	-
-	142 800	142 800	Right to Play (Canada)	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	Risho Kosei Kai	2 177	-	2 177	-	-	-	2 177
-	4 780 212	4 780 212	Total, organisations non gouvernementales	2 177	-	2 177	1 356 813	61 714	1 418 527	1 420 704
Autres donateurs										
-	-	-	-	-	-	-	-	8 000	8 000	8 000
10 247 581	41 044 153	51 291 734	Total, contributions confirmées mais non versées	23 065 592	-	23 065 592	26 408 078	15 221 293	41 629 371	64 694 963

Annexe

Fonds général
Recettes des unités de production et des cantines
Exercice biennal 2004-2005

(En dollars des États-Unis)

	<i>Contributions des écoles et recettes des cantines</i>		<i>Unité de production</i>			Total général
		<i>Sous- traitance*</i>	<i>Menuiserie</i>	<i>Broderie</i>	Total	
Gaza						
Ventes (recettes)	967 004	1 792 908	1 084 095	182 357	3 059 360	4 026 364
Coût des ventes	799 552	2 385 200	1 096 888	178 761	3 660 849	4 460 401
Recettes nettes	167 452	(592 292)	(12 793)	3 596	(601 489)	(434 037)
Liban						
Ventes (recettes)	787 390				–	787 390
Coût des ventes	641 243				–	641 243
Recettes nettes	146 147	–	–	–	–	146 147
Syrie						
Ventes (recettes)	289 543				–	289 543
Coût des ventes	264 071				–	264 071
Recettes nettes	25 472	–	–	–	–	25 472
Jordanie						
Ventes (recettes)	1 548 165					1 548 165
Coût des ventes	1 650 526				–	1 650 526
Recettes nettes	(102 361)	–	–	–	–	(102 361)
Cisjordanie						
Ventes (recettes)	523 585				–	523 585
Coût des ventes	509 252				–	509 252
Recettes nettes	14 333	–	–	–	–	14 333
Totaux						
Ventes (recettes)	4 115 687	1 792 908	1 084 095	182 357	3 059 360	7 175 047
Coût des ventes	3 864 644	2 385 200	1 096 888	178 761	3 660 849	7 525 493
Recettes nettes	251 043	(592 292)	(12 793)	3 596	(601 489)	(350 446)

* L'unité des travaux d'entreprise générale a fermé, ayant cumulé des pertes d'un montant total de 592 292 dollars des États-Unis. Son matériel, ses stocks et son équipement ont été transférés en l'état aux unités du Département technique.

C. États financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

État A

Bilan au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Année 2004</i>	<i>Note</i>	<i>Année 2005</i>
Actif		
<i>Actif à long terme</i>		
202 608	Immobilisations corporelles	5 429 868
216 479	Prêts (montant net)	4 159 680
419 087		589 548
<i>Actif à court terme</i>		
5 567 868	Prêts (montant net)	4 7 859 641
–	Contributions à recevoir	8.1.2 943 396
702	Paiements anticipés et autres montants à recevoir	3 916
4 236 066	Encaisse et équivalents de trésorerie	3 7 494 612
9 804 636		16 301 565
10 223 723	Total de l'actif	16 891 113
Actif net		
(4 158 445)	Fonds non réservés	(4 660 194)
42 986	Fonds réservés au programme de formation	19 296
–	Fonds soumis à des restrictions temporaires	8.1.1 2 927 978
45 000	Fonds réservés par le Conseil/Système d'information de gestion	45 000
13 138 028	Fonds de crédit renouvelable	9/8.1.3 14 619 249
9 067 569	Total de l'actif net (état C)	12 951 329
Passif à long terme		
65 215	Engagements au titre des prestations de retraite	73 650
65 215		73 650
Passif à court terme		
43 500	Charges à payer	46 612
572 439	Montants facturés par l'UNRWA	6 1 444 522
475 000	Montants reçus de l'UNRWA au titre du Fonds d'affectation spéciale de l'OPEP pour la Palestine	7 2 375 000
1 090 939	Total du passif à court terme	3 866 134
1 156 154	Total du passif	3 939 784
10 223 723	Total de l'actif net et du passif	16 891 113

État B

Activités de fonctionnement (année terminée le 31 décembre 2005)

(En dollars des États-Unis)

<i>Année 2004</i>	<i>Note</i>	<i>Année 2005</i>
Intérêts et produits opérationnels divers		
1 542 704		2 372 630
574 287		655 384
39 533		44 529
39 354		45 291
2 195 878		3 117 834
Charges opérationnelles		
1 808 672		2 129 801
120 062		126 850
144 729		151 291
69 420		58 653
67 830		73 087
16 840		14 894
61 907		112 557
59 546		93 989
37 592		52 580
289 900	4.3	732 168
–		5 610
6 811		5 459
77 173		52 639
2 760 482		3 609 578
(564 604)		(491 744)
6 072		130
(558 532)		(491 614)

État C

Variation de l'actif net (année terminée le 31 décembre 2005)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Fonds non soumis à des restrictions</i>	<i>Fonds soumis à des restrictions temporaires</i>	<i>Fonds pour la formation</i>	<i>Fonds réservés par le Conseil/ Système d'information de gestion</i>	<i>Fonds de crédit renouvelable</i>	Total
Actif net au 1^{er} janvier 2004	(2 926 370)	–	25 585	96 602	13 131 426	10 327 243
Effet cumulatif des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service au 1 ^{er} janvier 2004	(57 215)	–	–	–	–	(57 215)
Déficit opérationnel pour l'année 2004 (état B)	(527 144)	–	(31 386)	–	–	(558 530)
Augmentation de la réserve générale pour créances irrécouvrables	(643 929)	–	–	–	–	(643 929)
Virement au Fonds de crédit renouvelable	–	–	–	(6 602)	6 602	–
Virements interfonds	(3 787)	–	48 787	(45 000)	–	–
Actif net en début d'année	(4 158 445)	–	42 986	45 000	13 138 028	9 067 569
Déficit opérationnel pour l'année (état B)	(467 924)	–	(23 690)	–	–	(491 614)
Réduction (augmentation) de la réserve générale pour créances irrécouvrables	(33 825)	–	–	–	–	(33 825)
Subventions d'investissement	–	4 409 199	–	–	–	4 409 199
Virement au Fonds de crédit renouvelable	–	(1 481 221)	–	–	1 481 221	–
Actif net en fin d'année, état A	(4 660 194)	2 927 978	19 296	45 000	14 619 249	12 951 329

État D

Flux de trésorerie (année terminée le 31 décembre 2005)

(En dollars des États-Unis)

<i>Année 2004</i>		<i>Année 2005</i>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
–	Contributions reçues	3 465 802
2 195 878	Intérêts des prêts et diverses recettes	3 117 834
(2 816 696)	Intérêts des prêts et autres recettes	(3 000 967)
(1 851 872)	Versements aux employés et aux fournisseurs	(1 902 875)
(2 472 690)	Montant net des disponibilités provenant des activités de fonctionnement	1 679 794
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
(90 845)	Acquisition d'actifs fixes	(321 248)
(90 845)		(321 248)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
475 000	Reçu de l'UNRWA au titre du Fonds d'affectation spéciale de l'OPEP pour la Palestine	1 900 000
475 000		1 900 000
(2 088 535)	Augmentation de l'encaisse et du disponible en banque au cours de la période	3 258 546
6 324 601	Encaisse en début d'année	4 236 066
4 236 066	Encaisse et dépôts bancaires en fin d'année	7 494 612
Ajustements destinés à faire concorder la variation de l'actif net et le montant net des disponibilités provenant des activités de fonctionnement		
(1 202 462)	Variation de l'actif net	3 883 760
289 900	Provision pour pertes sur prêts	732 168
643 930	Variation de la réserve générale pour créances irrécouvrables	33 825
59 546	Amortissement	93 989
(14 994 660)	Prêts dont l'échéance a été reportée	(23 367 190)
12 177 964	Remboursements du titre de prêts	20 366 223
–	Diminution (augmentation) du montant des contributions à recevoir	(943 397)
(368)	Diminution (augmentation) du montant des charges constatées d'avances	(3 214)
(432)	(Diminution) augmentation du montant des charges à payer	3 112
545 892	(Diminution) augmentation des montants facturés par l'UNRWA	872 083
8 000	(Diminution) augmentation du montant des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service	8 435
(2 472 690)		1 679 794

Notes relatives aux états financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

Note 1 Généralités

A. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

Depuis juin 1991, le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises mis en œuvre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza aide à promouvoir la création de petites entreprises et d'emplois, à accroître les revenus des microentreprises et à réduire la pauvreté grâce à la mise en place d'un certain nombre de programmes de crédit en faveur des petites entreprises, des microentreprises et des femmes. Le Programme s'articule autour de trois fonds de crédits renouvelables à Gaza et deux en Cisjordanie. Il appuie aussi bien les microentreprises commerciales employant une ou deux personnes que les petites entreprises, et cherche à répondre à divers besoins, tels que le financement des immobilisations et le financement du fonds de roulement.

Les fonds du PMCM sont remis aux emprunteurs dans le cadre de quatre programmes de crédit : le crédit aux petites entreprises, le prêt collectif de solidarité, le prêt à la consommation et le crédit aux microentreprises.

Le volet « crédit aux petites entreprises » fut le premier à voir le jour. Comme son nom l'indique, il s'adresse aux petites entreprises.

Le volet « crédit aux microentreprises » a été introduit à Gaza en février 1996 et en Cisjordanie en mars 1998 pour répondre aux besoins en fonds de roulement des microentreprises et des petites entreprises qui n'étaient pas en mesure d'obtenir de crédit auprès des banques commerciales, faute principalement de disposer des garanties voulues.

Le prêt collectif de solidarité a été introduit à Gaza en mai 1994 pour permettre aux Palestiniennes de participer à la vie de leur communauté.

Le prêt à la consommation a été créé en 2002 dans la zone de Gaza. Accordé dans le cadre du PMCM, il a pour objet d'aider les travailleurs et les employés à acheter des objets ménagers. Il s'adresse aux personnes qui disposent d'un revenu mensuel fixe.

En 2003, deux nouvelles agences du PMCM ont été ouvertes, l'une à Yarmouk, en République arabe syrienne, et l'autre à Wehdat, en Jordanie. Ces agences n'accordent des prêts qu'aux microentreprises. En 2004, une agence a été ouverte à Ramallah en Cisjordanie.

B. Programme de formation à l'intention des petites et microentreprises

Le PMCM offre des activités de formation dans le cadre de son programme de formation à l'intention des petites et microentreprises, qui vise principalement à favoriser le développement économique dans la bande de Gaza en soutenant les petites entreprises et en encourageant l'entrepreneuriat. Ne disposant pas de ressources naturelles, les Palestiniens ne peuvent compter que sur les compétences, leur esprit d'entreprise et leur ardeur au travail pour promouvoir la croissance économique. Le programme de formation a les objectifs suivants :

- a) Offrir un large éventail de cours de formation à la gestion d'entreprise aux entrepreneurs de Gaza;
- b) Encourager l'entrepreneuriat et l'acquisition des compétences nécessaires;
- c) Développer les capacités locales de formation grâce à une équipe de formateurs capables de dispenser un enseignement qui se fonde sur des contenus actuels, sur la participation des apprenants et sur des méthodes et techniques non traditionnelles adaptées aux adultes;
- d) Mettre au point un programme d'enseignement adapté à l'économie locale et rendre les supports didactiques et les ressources plus largement disponibles;
- e) Encourager les formateurs qui ont acquis des compétences particulières dans le cadre du programme à faire part aux universités et établissements de formation professionnelle, là où ils enseignent, de l'expérience qu'ils ont acquise en matière de méthodologie de l'enseignement et de mise au point de programmes;
- f) Encourager la coopération et la coordination entre les institutions qui soutiennent les petites et microentreprises grâce à la création de groupes de contact et à l'organisation de séminaires;
- g) Donner aux petites entreprises de la bande de Gaza les moyens de faire face à la concurrence sur les marchés régional et mondial.

Les activités suivantes sont menées en vue de la réalisation des objectifs du programme :

Formation à la gestion d'entreprise. La formation à la gestion d'entreprise est la principale activité menée dans le cadre du programme. Il s'agit d'offrir aux entrepreneurs de Gaza, qui sont peu nombreux, toute une série de cours répondant à leurs besoins concrets. Le modèle adopté repose sur une approche axée sur la satisfaction de la demande, qui correspond bien aux besoins des clients. La formation est fondée sur la participation des apprenants et sur des méthodes et techniques adaptées aux adultes.

Aide au lancement d'entreprises. Ce volet du programme vise à encourager les femmes et les jeunes diplômés des établissements techniques et professionnels et des universités à créer des entreprises. Encourager l'entrepreneuriat et le travail indépendant est un bon moyen de favoriser l'essor du secteur privé et le développement social.

Mise au point du programme de cours. Afin que les pratiques optimales prennent racine dans le cadre de la formation, les responsables s'efforcent de mettre au point des manuels et des cours qui font appel au vécu et à la participation des apprenants. Les cours sont intéressants car le programme est élaboré avec la participation des clients et sur la base de techniques adaptées aux adultes.

Renforcement des capacités locales de formation. Quelque 40 formateurs dispensent les 92 cours offerts dans le cadre du programme. Quinze d'entre eux, qui forment le noyau de l'équipe, dispensent la plupart des cours. Les responsables continueront de renforcer l'équipe pour disposer de suffisamment de formateurs capables de dispenser un enseignement qui se fonde sur des contenus actuels, sur la participation des apprenants et sur des méthodes et techniques non traditionnelles adaptées aux adultes.

Les activités de fonctionnement du programme (les recettes provenant des frais d'inscription et les dépenses correspondant aux coûts directs) sont décrites séparément dans l'état B.

Note 2

Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales sur la base de la comptabilité en droits constatés, à ceci près que les intérêts sur prêts sont comptabilisés comme recettes à la date où il sont versés (voir la note 2.2). On trouvera exposé ci-après les principales règles et méthodes comptables.

2.1 Principes de présentation

Les fonds du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et les variations qu'ils présentent sont classés et comptabilisés comme suit :

a) Actifs nets non soumis à des restrictions : actifs nets dont l'utilisation par le PMCM n'est pas soumise à des restrictions de la part des donateurs. Entrent dans cette catégorie les résultats non distribués et les pertes opérationnelles;

b) Actifs nets soumis à des restrictions temporaires : actifs nets dont l'utilisation par le PMCM est soumise à des conditions imposées par le donateur qui viennent à expiration du fait du passage du temps ou, une fois remplies par le PMCM;

c) Fonds de crédit renouvelable : fonds qui comprend des contributions soumises à des restrictions, qui étaient censées être consacrées à de nouveaux prêts et qui ont été utilisées à cette fin;

d) Subventions et dons : ces subventions et dons non soumis à restrictions sont comptabilisés dans l'état des recettes, sous le résultat net pour la période durant laquelle ils sont reçus. Les subventions d'investissement au titre des fonds de crédit sont d'abord comptabilisées dans les actifs nets soumis à des restrictions temporaires, puis transférées au compte de capital quand la restriction est levée.

2.2 Prêts et provision pour pertes sur prêts

À chaque date de clôture, la direction examine la valeur comptable de l'ensemble des prêts pour déterminer si les montants ne se sont pas dépréciés. Jusqu'à la fin de 2004, les pertes de valeur, et donc les provisions à inscrire, étaient calculées sur la base du dépassement de l'échéance des prêts non remboursés, comme indiqué plus loin. Une provision était constituée, dont le montant était passé en charge, et, en contre partie, ajouté à la réserve pour pertes sur prêts. Le montant des prêts échus depuis plus de 360 jours était déduit de la réserve pour pertes sur prêts. Les montants recouverts au titre de prêts sortis du bilan étaient inscrits au compte des profits et pertes.

Jusqu'à la fin de 2004, on ajustait tous les trimestres la provision pour pertes sur prêts, afin qu'elle reste suffisante, en appliquant aux soldes non réglés des pourcentages déterminés qui variaient en fonction du dépassement de l'échéance. Les pourcentages étaient les suivants :

	<i>Dépassement de l'échéance (nombre de jours)</i>					
	<i>1-30</i>	<i>31-60</i>	<i>61-90</i>	<i>91-120</i>	<i>121-180</i>	<i>181-360</i>
Provision (en pourcentage)	5	10	25	50	75	100

En 2005, la direction a décidé de changer de méthode. Désormais, la moins value des prêts est considérée comme correspondant au montant des prêts sortis du bilan (car échus depuis plus de 360 jours) et ce montant est passé en charge au compte des pertes et profits et déduit du montant des prêts inscrits à l'actif. La direction a par ailleurs décidé de continuer à calculer les provisions sur la base des catégories ci-dessus en inscrivant les montants nécessaires en charge à la rubrique Fonds non réservés de la catégorie Actif net et en recettes à la rubrique Provision pour pertes sur prêts. Les chiffres présentés pour l'année précédente ont été recalculés en conséquence.

Les montants recouverts au titre de prêts sortis du bilan sont inscrits au compte des profits et pertes de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Intérêts perçus sur les prêts

Les intérêts perçus sur les prêts sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité de caisse une fois le paiement reçu. La comptabilité en droits constatés qu'impose le paragraphe 30 a) de l'article 18 des normes comptables internationales, lequel prévoit que les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif, n'est pas appliquée.

Les systèmes financiers et les politiques en place ne facilitant pas le respect de la norme IAS 18, le PMCM n'a pas constaté d'avance les intérêts à encaisser sur les prêts octroyés avant la fin de 2005. Il n'a donc pas été possible de calculer exactement le montant des intérêts par prêt en fin d'année. Pour que la norme IAS 18 soit respectée, il sera remédié à cette insuffisance en 2006.

Les montants estimatifs des écarts entre les chiffres présentés et ceux, plus élevés, qui auraient découlé de l'application de la norme IAS 18, calculés selon trois méthodes différentes, sont indiqués ci-après.

- a) Période de 30 jours : 21 690 dollars;
- b) Période de 60 jours : 38 629 dollars;
- c) Période de 90 jours : 80 294 dollars.

2.3 Immobilisations corporelles

Les actifs fixes sont comptabilisés au coût net de l'amortissement cumulé. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée estimative de vie utile, à savoir :

	<i>Catégorie d'actif</i>			
	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Ordinateurs et imprimantes</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Aménagement des locaux loués</i>
Nombre d'années	10	3	7	5

2.4 Prestations dues à la cessation de service

A. Caisse de prévoyance

Tous les agents locaux du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises cotisent à la Caisse de prévoyance. Leur cotisation mensuelle est de 7,5 % de leur traitement de base et celle de l'Office est de 15 %. Le règlement autorise les agents à cotiser davantage s'ils le souhaitent, mais leur cotisation ne peut pas dépasser 50 % de leur traitement mensuel. Tous les participants perçoivent des montants correspondants à la valeur comptable ou à la valeur de marché, si elle est inférieure, de leur part des avoirs de la Caisse compte tenu du rendement des placements depuis le début de leur période d'affiliation. La Caisse est administrée par un secrétariat qui agit sous la supervision et la direction du Comité de la Caisse de prévoyance et du Comité consultatif pour les placements.

B. Prestations versées à la cessation de service

Depuis 2005, le PMCM constitue des provisions pour couvrir ses engagements au titre des prestations versées à la cessation de service aux agents de la catégorie A, suivant les formules énoncées ci-dessous. Les montants indiqués dans les états financiers de 2004 ont été recalculés compte tenu de l'effet de la constitution de la provision pour cette année-là, et l'effet cumulatif pour les années précédentes a été mis en compte dans les actifs nets.

Le personnel de l'UNRWA se répartit en trois catégories :

La catégorie A comprend les agents recrutés avant 1990

La catégorie X comprend les agents recrutés entre 1990 et 1995

La catégorie Z comprend les agents recrutés après le 1^{er} septembre 1999

Le PMCM compte neuf membres de la catégorie A; les autres appartiennent aux catégories X et Z.

Les agents de la catégorie A ont droit à la cessation de service à des prestations calculées comme indiqué ci-après.

Trois groupes sont constitués pour le calcul des prestations :

Groupe 1 : agents qui comptent moins de 10 ans d'ancienneté ou sont âgés de moins de 46 ans

Groupe 2 : agents qui comptent au moins 10 ans d'ancienneté et ont entre 46 et 55 ans

Groupe 3 : agents qui prennent volontairement une retraite anticipée

L'indemnité est calculée comme suit pour chaque groupe :

Groupe 1 : Si l'agent compte une année d'ancienneté, il touche une indemnité équivalant à son traitement de base

Si l'agent compte entre 1,01 et 8,99 années d'ancienneté, il touche une indemnité équivalant à son traitement de base multiplié par le nombre de ses années d'ancienneté moins 1

Si l'agent compte 9 années d'ancienneté ou plus, il touche une indemnité équivalant à son traitement de base multiplié par 8

Groupe 2 : Les agents âgés de 46 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 8,25

Les agents âgés de 47 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 8,50

Les agents âgés de 48 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 8,75

Les agents âgés de 49 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 9

Les agents âgés de 50 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 9,25

Les agents âgés de 51 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 9,50

Les agents âgés de 52 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 9,75

Les agents âgés de 53 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 10

Les agents âgés de 54 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 10,25

Les agents âgés de 55 ans touchent une indemnité équivalant à leur traitement de base multiplié par 10,50

Groupe 3 : Les agents du groupe 3 touchent une indemnité équivalant au produit de leur traitement de base annuel et du nombre total d'années d'ancienneté qu'ils ont accumulées multiplié par 0,085

Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005, le montant de la réserve a évolué comme suit (en dollars des États-Unis) :

Solde au 1^{er} janvier 2004	57 215
À ajouter : provision pour 2004	8 000
Solde au 31 décembre 2004	65 215
À ajouter : provision pour 2005	8 435
Solde au 31 décembre 2005	73 650

2.5 Opérations en devises

La comptabilité est tenue en dollars des États-Unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés dans d'autres monnaies à la date du bilan sont convertis en dollars au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de taux de change apparaissant au moment de la conversion sont pris en compte dans l'état des activités de fonctionnement. Tous les autres éléments d'actif et de passif monétaires sont indiqués en dollars au taux de change historique.

<i>Devise</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>		<i>Variation</i>
	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>(pourcentage)</i>
Dinar jordanien	0,708	0,708	0,00
Shekel israélien	4,600	4,300	6,97
Livre syrienne	52,000	52,000	0,00

3. Encaisse et équivalents de trésorerie

<i>Monnaie des dépôts bancaires</i>	<i>31 décembre 2005</i>	<i>31 décembre 2004</i>
Dinar jordanien	652 179	1 125 551
Nouveau shekel israélien	82 548	225 105
Dollar des États-Unis	6 634 016	2 864 375
Livre syrienne	125 869	21 035
Total	7 494 612	4 236 066

Les dépôts bancaires en dollars des États-Unis au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 comprennent des montants de 1 217 562 et 475 000 dollars, respectivement, correspondant à des fonds reçus de l'UNRWA au titre du Fonds d'affectation spéciale de l'OPEP pour la Palestine.

4. Prêts (montant net)

Les montants à recevoir au titre des prêts représentent le solde des prêts en cours provenant des contributions initiales (prêts initiaux) et des fonds de crédit renouvelable.

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, les montants nets à recevoir au titre des prêts, minorés de la provision pour créances irrécouvrables, se répartissaient comme suit :

	<i>31 décembre 2005</i>	<i>31 décembre 2004</i>
Prêts arrivant à maturité dans un délai inférieur à un an	7 859 641	5 567 868
Prêts arrivant à maturité dans un délai supérieur à un an	159 680	216 479
Total	8 019 321	5 784 347

Le tableau ci-dessous indique la répartition, par produit, des montants nets à recevoir au titre des prêts (en dollars des États-Unis) :

<i>Produit</i>	<i>31 décembre 2005</i>			<i>31 décembre 2004</i>		
	<i>Prêt</i>	<i>Provision</i>	<i>Montant net</i>	<i>Prêt</i>	<i>Provision</i>	<i>Montant net</i>
Crédit aux petites entreprises	699 827	(140 585)	559 242	704 354	(156 727)	547 627
Crédits aux microentreprises	6 332 973	(711 982)	5 620 991	4 762 005	(731 846)	4 030 159

<i>Produit</i>	<i>31 décembre 2005</i>			<i>31 décembre 2004</i>		
	<i>Prêt</i>	<i>Provision</i>	<i>Montant net</i>	<i>Prêt</i>	<i>Provision</i>	<i>Montant net</i>
Prêt collectif de solidarité	1 424 321	(155 531)	1 268 790	1 140 948	(124 475)	1 016 473
Prêt à la consommation	632 098	(61 800)	570 298	213 113	(23 025)	190 088
Total	9 089 219	(1 069 898)	8 019 321	6 820 420	(1 036 073)	5 784 347

Les montants nets à recevoir au titre des prêts représentent le solde des prêts en cours au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, diminué de la provision calculée pour les créances irrécouvrables à la même date. Ils correspondent à la valeur nette de réalisation des prêts accordés.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation à la fin 2005 (en dollars des États-Unis) :

<i>Programme</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Rallonge</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Annulation</i>	Total
Gaza					
Crédit aux petites entreprises	704 354	463 500	(454 136)	(13 890)	699 828
Crédit aux microentreprises	1 905 625	5 841 224	(5 478 461)	(185 806)	2 082 582
Prêt collectif de solidarité	1 140 948	3 220 650	(2 858 267)	(79 010)	1 424 321
Prêt à la consommation	213 113	1 315 900	(880 635)	(16 281)	632 097
Total partiel	3 964 040	10 841 274	(9 671 499)	(294 987)	4 838 828
Cisjordanie					
Crédit aux microentreprises	1 928 400	8 737 429	(7 569 634)	(391 140)	2 705 055
Jordanie					
Crédit aux microentreprises	649 493	2 399 412	(2 053 331)	(42 609)	952 965
Syrie					
Crédit aux microentreprises	278 487	1 389 075	(1 071 759)	(3 432)	592 371
Total	6 820 420	23 367 190	(20 366 223)	(732 168)	9 089 219

Le tableau ci-dessous indique la répartition par zone des montants à recevoir au titre des prêts :

<i>Zone</i>	<i>31 décembre 2005</i>		<i>31 décembre 2004</i>	
	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage</i>
Gaza	4 838 828	53	3 964 040	58
Cisjordanie	2 705 055	30	1 928 400	28
Jordanie	952 965	10	649 493	10
Syrie	592 371	7	278 487	4
Total	9 089 219	100	6 820 420	100

Le tableau ci-dessous indique la répartition par produit des montants à recevoir au titre des prêts :

<i>Produit</i>	<i>31 décembre 2005</i>		<i>31 décembre 2004</i>	
	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage</i>
Crédit aux petites entreprises	699 828	7	704 354	10
Crédit aux microentreprises	6 332 973	70	4 762 005	70
Prêt collectif de solidarité	1 424 321	16	1 140 948	17
Prêt à la consommation	632 097	7	213 113	3
Total	9 089 219	100	6 820 420	100

Le tableau ci-dessous indique comment la provision pour pertes sur prêts a évolué en 2005 (en dollars des États-Unis) :

<i>Zone</i>	<i>Montant de départ</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	Total
Gaza			
Crédit aux petites entreprises	156 727	(16 143)	140 584
Crédit aux microentreprises	245 009	98 933	343 943
Prêt collectif de solidarité	124 476	31 055	155 531
Prêt à la consommation	23 023	38 778	61 800
Total partiel	549 235	152 623	701 858
Cisjordanie			
Crédit aux microentreprises	448 042	(128 648)	319 394
Jordanie			
Crédit aux microentreprises	32 823	8 137	40 960
Syrie			
Crédit aux microentreprises	5 973	1 713	7 686
Total	1 036 073	33 825	1 069 898

Le tableau ci-dessous indique les montants passés par profits et pertes au titre de prêts :

<i>Produit</i>	<i>31 décembre 2005</i>		<i>31 décembre 2004</i>	
	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage</i>
Crédit aux petites entreprises	13 890	2	38 479	13
Crédit aux microentreprises	622 987	85	213 929	74
Prêt collectif de solidarité	79 010	11	32 138	11
Prêt à la consommation	16 281	2	5 354	2
Total	732 168	100	289 900	100

Le tableau ci-dessous indique la répartition des prêts par zone, produit et secteur économique, au 31 décembre 2005 (en dollars des États-Unis) :

<i>Zone</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Commerce</i>	<i>Industrie</i>	<i>Services</i>	<i>Divers</i>	Total
Gaza						
Crédit aux petites entreprises	6 964	–	461 660	231 204	–	699 828
Crédit aux microentreprises	229 912	815 142	188 109	849 419	–	2 082 582
Prêt collectif de solidarité	424 898	637 347	254 939	107 137	–	1 424 321
Prêt à la consommation ^a	–	–	–	–	632 097	632 097
Total partiel	661 774	1 452 489	904 708	1 187 760	632 097	4 838 828
Cisjordanie						
Crédit aux microentreprises	12 091	1 088 361	223 592	1 381 011	–	2 705 055
Jordanie						
Crédit aux microentreprises	–	431 407	135 701	385 857	–	952 965
Syrie						
Crédit aux microentreprises	–	342 864	69 011	180 496	–	592 371
Total	673 865	3 315 121	1 333 012	3 135 124	632 097	9 089 219

^a Les prêts à la consommation, octroyés à des particuliers pour l'achat d'articles ménagers, ne sont pas répartis par secteur.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des prêts par zone géographique et produit, au 31 décembre 2005 (en dollars des États-Unis) :

<i>Zone</i>	<i>Crédit aux petites entreprises</i>	<i>Crédit aux microentreprises</i>	<i>Prêts collectifs de</i>	<i>Prêts à la consommation</i>	Total
Gaza					
Zone de Gaza	340 583	1 027 117	740 115	568 887	2 676 702
Zone de Middle	163 293	313 689	278 912	63 210	819 104
Zone sud	195 952	741 776	405 294	–	1 343 022
Total, Gaza	699 828	2 082 582	1 424 321	632 097	4 838 828
Cisjordanie					
Naplouse	–	777 890	–	–	777 890
Tulkarem	–	418 338	–	–	418 338
Ramallah	–	1 027 539	–	–	1 027 539
Djénine	–	184 074	–	–	184 074
Hébron	–	297 214	–	–	297 214
Total, Cisjordanie		2 705 055	–	–	2 705 055
Jordanie	–	952 965	–	–	952 965
Syrie	–	592 371	–	–	592 371
Total général	699 828	6 332 973	1 424 321	632 097	9 089 219

5. Immobilisations corporelles

<i>Description</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Ordinateurs et imprimantes</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Aménagement des locaux loués</i>	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2005	165 242	130 234	151 929	52 965	500 370
Acquisition	57 661	49 041	100 732	113 814	321 248
Liquidation	–	–	49 527	–	49 527
Au 31 décembre 2005	222 903	179 275	203 134	166 779	772 091
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} janvier 2005	65 179	74 072	123 087	35 423	297 761
Augmentation	18 187	35 290	14 757	25 755	93 989
Déduction	–	–	49 527	–	49 527
Au 31 décembre 2005	83 366	109 362	88 317	61 178	342 223
Valeur comptable nette	139 537	69 913	114 817	105 601	429 868

6. Montants facturés par l'UNRWA

Les montants facturés par l'UNRWA correspondent aux montants payés par l'Office au titre de dépenses opérationnelles du PMCM, lesquels sont facturés chaque mois, et aux avances sur les contributions annoncées. Ils se répartissent comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Dépenses payées pour le compte du programme.	484 779
Avances sur contributions annoncées	959 743
Total, montants facturés par l'UNRWA	1 444 522

7. Montant reçu de l'UNRWA au titre du Fonds d'affectation spéciale de l'OPEP pour la Palestine

Le 15 juin 2004, l'UNRWA a signé un accord d'administration avec le Fonds de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) pour le développement international au titre duquel un montant de 2,5 millions de dollars devait être mis à la disposition de l'Office aux fins exclusives d'accorder des prêts aux Palestiniens des territoires occupés pour soutenir les microentreprises.

L'accord autorise l'administrateur (l'UNRWA) à prélever sur les ressources du Fonds pour la Palestine des montants représentant 5 % maximum du total pour couvrir les dépenses d'appui et des montants raisonnables pour couvrir diverses dépenses normales (honoraires et autres) directement liées à la conclusion d'accords de prêt. L'UNRWA a chargé le PMCM d'administrer les activités financées au moyen du Fonds de l'OPEP.

Au 31 décembre 2004, l'UNRWA avait reçu une première tranche de 500 000 dollars; il s'était attribué 25 000 dollars au titre des dépenses d'appui au programme et avait transféré le solde au PMCM, chargé des activités du programme.

En 2005, une deuxième tranche de 2 millions de dollars a été reçue. Un montant de 500 000 dollars est allé à l'agence de Gaza et le reste, soit 1,5 million de dollars, est allé à celle de Cisjordanie. Un montant de 100 000 dollars, correspondant à 5 % du total, est allé à l'UNRWA pour l'appui au programme. Le solde, soit 1,9 million de dollars, représente le montant net reçu de l'UNRWA au titre de la deuxième tranche, ce qui porte le total cumulé, au 31 décembre 2005, à 2 375 000 dollars.

8. Subventions et dons

Les subventions et dons suivants ont été reçus en 2004 et 2005 :

Ministère de la coopération au développement des Pays-Bas

Dans le cadre de l'accord RAM0064625 (activité 13168), signé le 1^{er} décembre 2005 par l'Office et le Ministère de la coopération au développement des Pays-Bas, un montant de 4,8 millions de dollars a été réservé pour le financement, du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006, d'un projet de l'UNRWA visant à favoriser la reprise économique et le relèvement grâce à l'octroi de crédits aux microentreprises et de prêts au logement. Les fonds devaient être virés à l'avance par tranches d'un maximum de 72 % du total (soit un maximum de 4 millions de dollars), la première tranche devant arriver une fois le montant définitif de la contribution fixé dans la version finale du descriptif de l'accord et du rapport financier.

L'administration des fonds et les rapports s'y rapportant devaient être conformes au Règlement financier de l'UNRWA et aux autres règles, procédures et pratiques applicables, et une documentation et des comptes séparés devaient être tenus. Conformément à l'accord, l'UNRWA prélève au titre de l'appui au programme 7 % des fonds mis à la disposition du PMCM.

Conformément au budget approuvé, les fonds se répartissent comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Montant total disponible	4 800 000
À déduire : dépenses d'appui au programme (UNRWA)	(314 019)
Montant net disponible	4 485 981
Fonds de crédit renouvelable	4 285 981
Dépenses de fonctionnement – agence de Bethléem	200 000
Montant reçu (soumis à des restrictions temporaires)	
Gaza	1 659 987
Cisjordanie	1 267 991
Total des fonds soumis à des restrictions	2 927 978
Montant décaissé pour Gaza en 2005 (voir note 9)	483 004
Montant total reçu	3 410 982

Gouvernement du Canada

Accord de subvention n° 7041359 correspondant au projet n° Z-020711, signé le 28 février 2006 par le Gouvernement du Canada représenté par le Ministre de la coopération internationale agissant par le canal de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) d'une part et l'UNRWA d'autre part, pour le financement d'activités de microfinance, de création d'emploi et de réhabilitation de logements pour les réfugiés qui font partie de la contribution de l'UNRWA au plan de désengagement de Gaza. Selon le budget, le montant affecté au Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises (PMCM) se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

Microcrédits	1 000 000
Formation à la gestion de microentreprise	200 000

Le texte de l'accord prévoit que celui-ci entre en vigueur à la date de signature, c'est-à-dire le 28 février 2006, et prend fin le 31 décembre 2007. Cependant, la direction a affirmé que l'ACDI a autorisé dès novembre 2005 des prélèvements sur la composante microfinancement de la subvention.

Conformément à ses directives et règles financières, l'UNRWA retient comme dépenses d'appui au programme 6 % des fonds attribués au PMCM. On trouvera ci-dessous le détail de la contribution à recevoir inscrite sur les livres au 31 décembre 2005 :

(En dollars des États-Unis)

Fonds du PMCM alloués au microcrédit	1 000 000
Moins : 6 % du montant net (dépenses d'appui au programme de l'UNRWA)	56 604
Montant net à prêter	943 396

Ce montant a été rapporté à une annonce de contribution confirmée.

Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies

En juin 2003, l'UNRWA et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) ont conclu un accord de subvention dans le cadre duquel le bailleur s'engageait à donner 60 000 dollars pour des activités de microfinancement au bénéfice des réfugiés palestiniens en République arabe syrienne. Les montants présentés ci-dessous sont ceux qui ont été versés au PMCM, nets des dépenses d'appui au programme de l'UNRWA. Le projet a été exécuté et les montants ci-dessous ont été virés au fonds de crédits renouvelables.

9. Fonds de crédits renouvelables

Les contributions soumises à des restrictions qui sont censées être consacrées à de nouveaux prêts et qui ont été utilisées à cette fin sont comptabilisées dans le

fonds de crédits renouvelables. Au 31 décembre 2005, la composition de ce fonds par source de financement se présentait comme suit :

<i>Source de financement</i>	<i>Gaza</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>République arabe syrienne</i>	Total
AGFUND	91 250	–	53 571	144 821
Allemagne	1 682 252	1 276 323	–	2 958 575
Australie	619 272	–	–	619 272
Canada	200 370	170 220	–	370 590
CIDA	943 396	–	–	943 396
Italie	725 750	218 500	–	944 250
Japon	357 142	223 199	–	580 341
Norvège	2 794 013	340 968	–	3 134 981
Nouvelle-Zélande	122 822	–	–	122 822
Pays-Bas	483 004	–	–	483 004
UNRWA	80 000	–	–	80 000
USAID	4 237 197	–	–	4 237 197
Total	12 336 468	2 229 210	53 571	14 619 249

10. Secteurs géographiques

Les quatre principaux bureaux du PMCM sont situés en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie et dans la République arabe syrienne. Dans les tableaux qui suivent, les revenus sont rapportés au secteur géographique des emprunteurs, tandis que l'actif est rapporté au secteur géographique où se trouvent ses éléments.

10.1 Bilan par secteur géographique

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>République arabe syrienne</i>		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Actif										
<i>Actif immobilisé</i>										
Terrains, constructions et installations	108 640	71 801	242 179	67 042	38 580	25 133	40 469	38 632	429 868	202 608
Compte débiteur au titre des prêts (montant net)	159 680	216 479	–	–	–	–	–	–	159 680	216 479
	268 320	288 280	242 179	67 042	38 580	25 133	40 469	38 632	589 548	419 087
<i>Actif à court terme</i>										
Compte débiteur au titre des prêts (montant net)	3 977 290	3 198 325	2 385 661	1 480 358	912 004	616 671	584 686	272 514	7 859 641	5 567 868
Compte débiteur au titre des contributions	943 396	–	–	–	–	–	–	–	943 396	–
Paiements anticipés et autres comptes débiteurs	3 916	702	–	–	–	–	–	–	3 916	702
Disponibilités	5 170 847	2 788 410	1 789 381	1 059 945	258 692	319 794	275 692	67 917	7 494 612	4 236 066
	10 095 449	5 987 437	4 175 042	2 540 303	1 170 696	936 465	860 378	340 431	16 301 565	9 804 636
Total de l'actif	10 363 769	6 275 717	4 417 221	2 607 345	1 209 276	961 598	900 847	379 063	16 891 113	10 223 723
Capital social										
Fonds non réservés	(1 427 992)	(1 051 696)	(3 163 236)	(2 903 906)	29 892	(89 721)	(98 858)	(113 122)	(4 660 194)	(4 158 445)
Fonds réservés pour la formation	19 296	42 986	–	–	–	–	–	–	19 296	42 986
Fonds soumis à des restrictions temporaires	1 659 987	–	1 267 991	–	–	–	–	–	2 927 978	–

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>République arabe syrienne</i>		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Fonds réservés par le Comité/Système intégré de gestion	45 000	45 000	–	–	–	–	–	–	45 000	45 000
Fonds de crédits renouvelables	12 336 468	10 878 818	2 229 210	2 229 210	–	–	53 571	30 000	14 619 249	13 138 028
Total, capital social	12 632 759	9 915 108	333 965	(674 696)	29 892	(89 721)	(45 287)	(83 122)	12 951 329	9 067 569
Passif non exigible										
Engagements de retraite	40 980	36 629	32 670	28 586	–	–	–	–	73 650	65 215
	40 980	36 629	32 670	28 586	–	–	–	–	73 650	65 215
Passif à court terme										
Comptes créditeurs et comptes de régularisation	10 875	10 875	12 700	10 875	12 112	10 875	10 925	10 875	46 613	43 500
Comptes interservices	(4 815 923)	(4 335 898)	2 768 380	2 938 354	1 130 511	994 249	917 032	403 295	–	–
Factures payables à l'UNRWA	1 056 371	174 003	333 213	304 226	36 761	46 195	18 177	48 015	1 444 522	572 439
Engagements envers le Fonds de l'OPEP pour la Palestine	1 438 707	475 000	936 293	–	–	–	–	–	2 375 000	475 000
Total, passif à court terme	(2 309 970)	(3 676 020)	4 050 586	3 253 455	1 179 384	1 051 319	946 134	462 185	3 866 134	1 090 939
Total, passif	(2 268 990)	(3 639 391)	4 083 256	3 282 041	1 179 384	1 051 319	946 134	462 185	3 939 784	1 156 154
Total, capital social et passif	10 363 769	6 275 717	4 417 221	2 607 345	1 209 276	961 598	900 847	379 063	16 891 113	10 223 723

10.2 Compte de résultat par secteur géographique

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>Syrie</i>		<i>Bureau central</i>		Total	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	2005	2004
Intérêts et produits d'exploitation												
Intérêts sur prêts	1 208 916	958 757	699 751	353 288	313 122	165 829	150 841	64 830	–	–	2 372 630	1 542 704
Recouvrement de crédits passés en perte	311 467	334 300	339 128	239 987	4 620	–	169	–	–	–	655 384	574 287
Intérêts sur dépôts et autres produits	30 145	22 458	7 415	13 086	4 720	2 698	2 249	1 291	–	–	44 529	39 533
Total, produits d'exploitation	1 550 528	1 315 515	1 046 294	606 361	322 462	168 527	153 259	66 121	–	–	3 072 543	2 156 524
Charges d'exploitation												
Frais de personnel	1 029 220	965 235	647 096	716 814	94 835	86 774	55 369	39 849	275 603	–	2 102 123	1 808 672
Contrats de louage de services	35 135	32 035	40 931	51 650	20 345	17 587	16 914	18 790	13 525	–	126 850	120 062
Occupation des locaux	59 682	62 119	63 731	52 452	8 745	10 708	16 102	19 450	3 031	–	151 291	144 729
Communications	23 763	37 864	23 112	22 775	6 024	5 781	3 058	3 000	2 696	–	58 653	69 420
Papeterie et fournitures	25 546	28 732	35 924	33 370	3 281	1 705	1 699	4 023	6 637	–	73 087	67 830
Matériel léger et entretien	6 220	14 701	6 821	1 522	827	47	1 026	570	–	–	14 894	16 840
Voyages et transports	49 151	32 897	33 521	25 196	2 491	2 579	8 624	1 235	18 770	–	112 557	61 907
Amortissement	23 592	15 703	28 581	30 042	8 804	7 810	13 063	5 991	19 949	–	93 989	59 546
Pertes (gains) de change	2 070	(7 242)	(4 382)	1 310	544	–	1 638	(140)	–	–	(130)	(6 072)
Crédits passés en perte	294 987	199 145	391 140	87 371	42 609	3 384	3 432	–	–	–	732 168	289 900
Dépenses d'appui au programme	15 739	14 755	28 799	13 535	3 934	3 770	4 108	5 532	–	–	52 580	37 592
Pertes de trésorerie	–	–	385	–	–	–	5 225	–	–	–	5 610	–
Formation	2 395	3 473	1 000	3 338	837	–	1 227	–	–	–	5 459	6 811
Divers	2 476	4 516	1 463	1 605	1 436	101	5 797	211	164	–	11 336	6 433
Total, charges d'exploitation	1 569 976	1 403 933	1 298 122	1 040 980	194 712	140 246	137 282	98 511	340 375	–	3 540 467	2 683 670

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>Syrie</i>		<i>Bureau central</i>		Total	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>	2005	2004
Affectation des charges d'exploitation du Bureau central	204 225	-	136 150	-					(340 375)			
Résultat net d'exploitation/An	(223 673)	(88 418)	(387 978)	(434 619)	127 750	28 281	15 977	(32 390)	-	-	(467 924)	(527 146)

11. Risque

Le risque est inhérent à la branche du microfinancement, et une bonne gestion des risques est considérée comme le seul moyen pour les établissements de microfinancement de continuer à fonctionner. En dernier ressort, c'est le Directeur du Programme de microfinancement de crédit aux microentreprises (PMCM) qui est responsable de la bonne gestion des risques. Le PMCM comporte plusieurs types de risque, à savoir :

- a) Le risque de crédit – une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations en respectant les conditions convenues;
- b) Le risque de pays – une contrepartie se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations contractuelles par suite d'une conjoncture économique défavorable ou de mesures prises par le gouvernement du pays considéré;
- c) Le risque de marché – lié aux changements qui peuvent survenir dans les prix du marché;
- d) Le risque de liquidité – il n'y a pas de fonds disponibles pour régler les sommes dues à mesure qu'elles deviennent exigibles;
- e) Les risques opérationnels et autres – liés à un événement ou un acte pouvant avoir directement ou indirectement une incidence sur les opérations;
- f) Le risque politique – celui de voir une situation politique, de guerre par exemple, rendre le fonctionnement d'établissements de microfinancement difficile.

En Palestine, du fait des circonstances, le risque politique, le risque de pays et le risque de crédit sont très élevés. Pour les atténuer, les dispositions suivantes ont été prises :

- a) Les prêts aux petites entreprises ont été notablement réduits en 2001. Dans cette catégorie, les prêts sont d'un montant relativement élevé, ce qui constitue un facteur de risque important en raison de la situation actuelle. L'Administration a décidé de restreindre très sensiblement ses activités au titre de ce programme tant dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie;
- b) L'Administration s'est surtout attachée à développer les activités relevant des programmes de crédit aux microentreprises et de prêts collectifs de solidarité qui, avec des montants allant de 1 000 à 8 000 dollars et de 400 à 4 000 dollars respectivement, visent à répartir le risque sur un grand nombre d'emprunteurs;
- c) Un système et des procédures de contrôle interne efficaces ont été mis en place. Des procédures de suivi et de contrôle de l'emploi des fonds prêtés ont été adoptées pour réduire le risque de crédit.

12. Retraitement des soldes des exercices précédents

Les soldes des exercices précédents ont été retraités et reclassés pour les mettre en conformité avec la classification adoptée pour 2005 (voir l'état C).

13. Qualité du portefeuille

Taux de risque du portefeuille (PAR)

Le taux de risque du portefeuille, dit PAR (montant des prêts en souffrance/encours des prêts), mesure le risque de défaillance auquel est exposé le portefeuille. Un taux en progression est défavorable.

Montant des prêts en souffrance = montant cumulé du principal non encore remboursé des prêts qui présentent un risque accru du fait qu'ils sont en retard d'au moins une échéance.

<i>Jours de retard</i>	<i>2005</i>		<i>2004</i>	
	<i>Principal restant à rembourser</i>	<i>Taux de risque du portefeuille</i>	<i>Principal restant à rembourser</i>	<i>Taux de risque du portefeuille</i>
	<i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>(En pourcentage)</i>	<i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>(En pourcentage)</i>
À jour	4 561 900		3 806 981	
1 à 30	2 340 629	25,75	1 279 583	18,71
31 à 60	647 270	7,12	404 931	5,94
61 à 90	375 012	4,12	267 288	3,92
91 à 120	233 638	2,57	279 242	4,09
121 à 180	298 994	3,28	305 597	4,48
181 à 360	631 776	6,95	476 798	6,99
	9 089 219	49,79	6 820 420	44,18
Taux de risque du portefeuille à plus de 30 jours (en pourcentage)		24,05		25,42

Taux d'impayés du portefeuille

Le taux d'impayés du portefeuille (montant des paiements en souffrance/encours des prêts) est le pourcentage de l'encours total des prêts restant à rembourser qui est en souffrance. Un ratio en progression est défavorable.

Montant des paiements en souffrance = montant des paiements exigibles (impayés).

Impayés du portefeuille

<i>Jours de retard</i>	<i>2005</i>		<i>2004</i>	
	<i>Montant des impayés</i>	<i>Taux d'impayés du portefeuille</i>	<i>Montant des impayés</i>	<i>Taux de risque du portefeuille</i>
	<i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>(En pourcentage)</i>	<i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>(En pourcentage)</i>
1 à 30	404 036	4,45	380 225	5,57
31 à 60	216 405	2,38	228 569	3,35
61 à 90	144 965	1,59	172 097	2,52
91 à 120	119 083	1,31	240 744	3,53

	2005		2004	
	Montant des impayés (En dollars É.-U.)	Taux d'impayés du portefeuille (En pourcentage)	Montant des impayés (En dollars É.-U.)	Taux de risque du portefeuille (En pourcentage)
Jours de retard				
121 à 180	177 247	1,95	220 466	3,23
181 à 360	323 624	3,56	134 428	1,97
	1 385 360	15,24	1 376 529	20,17

Ratio d'autonomie opérationnelle

Le ratio d'autonomie opérationnelle (intérêt et recouvrements/charges d'exploitation et provisionnements nouveaux pour pertes sur prêts) mesure la proportion dans laquelle l'activité du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises (PMCM) lui permet de financer ses dépenses. Un ratio d'autonomie opérationnelle en progression est favorable.

	2005	2004
	(En dollars des États-Unis)	
Intérêts et recouvrement	3 028 014	2 116 991
Charges d'exploitation	3 540 467	2 683 670
Ratio d'autonomie opérationnelle (en pourcentage)	86	79

Productivité des agents de crédit

La productivité des agents de crédit (nombre d'emprunteurs actifs/nombre d'agents de crédit) mesure le nombre moyen de crédits administrés par les agents de crédit. Un ratio en progression est favorable.

	2005	2004
Nombre d'emprunteurs actifs	14 726	11 628
Nombre d'agents de crédit	126	110
Productivité des agents de crédit	117	106

D. Rapport financier de la Caisse de prévoyance du personnel local

Énoncé de mission de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

1. La Mission de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) consiste à fournir des services dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et de l'assistance sociale aux réfugiés de Palestine vivant en Jordanie, au Liban, en République arabe

syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ainsi qu'à leur faciliter l'accès au microcrédit et au financement de microentreprises. Les principaux bénéficiaires des services de l'Office sont les réfugiés de Palestine, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. Certains non réfugiés bénéficient également de ses services dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'Assemblée générale le décide.

Historique de l'Office

2. L'Office a été créé en tant qu'organisme distinct au sein du système des Nations Unies par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1949 et il a commencé ses activités le 1^{er} mai 1950. Son mandat a été reconduit régulièrement, tout récemment encore par la résolution 59/117 de l'Assemblée, en date du 10 décembre 2004, lorsqu'il l'a été jusqu'au 30 juin 2008.

3. L'Office rend compte directement à l'Assemblée générale, à laquelle son commissaire général soumet un rapport annuel. Une commission consultative de 10 membres, qui comprend des représentants des principaux donateurs et des autorités hôtes, procède chaque année à l'examen de l'ensemble de ses programmes et activités. La Commission consultative a des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine.

Caisse de prévoyance du personnel local

4. La Caisse de prévoyance du personnel local a été créée par le Commissaire général dans le cadre du Règlement et des règles applicables au personnel local pour verser aux agents locaux de l'UNRWA remplissant les conditions requises après leur cessation de service les prestations auxquelles ils pourraient avoir droit en application de la disposition 109.10 du Règlement du personnel local.

5. La Caisse est administrée et contrôlée par le Commissaire général, qui statue en dernier ressort, et conformément à ses instructions ainsi qu'aux procédures qu'il peut prescrire. Les frais d'administration de la Caisse sont à la charge de celle-ci. Le Commissaire général a créé trois organes pour administrer la Caisse : le secrétariat de la Caisse, le Comité consultatif pour les placements et le Comité de la Caisse de prévoyance.

6. La Caisse est administrée par l'Office pour le compte des membres de son personnel local qui ont droit aux prestations qu'elle offre et dont les cotisations sont retenues sur leur salaire. Nonobstant ce qui précède, les membres du personnel local n'ont aucun titre aux actifs de la Caisse en tant que tels, en conséquence de quoi les éventuels actifs non distribués après liquidation par l'Office de toutes les prestations dues au personnel resteront la propriété de l'Office. La Caisse de prévoyance n'a pas été créée en tant que personne morale distincte.

Avoirs et placements de la Caisse de prévoyance

7. Les actifs de la Caisse sont alimentés par :
- a) Les cotisations des participants;
 - b) Les cotisations de l'Office;
 - c) Les revenus de placements.

Les actifs sont la propriété de la Caisse et sont acquis et administrés en son nom, indépendamment des actifs de l'Office, pour le compte des participants à la Caisse.

8. Les objectifs de placement de la Caisse sont l'un des principaux paramètres guidant la formulation de sa stratégie de placement. Ces objectifs doivent, entre autres choses, tenir compte des risques courus par les participants. Les principaux objectifs de placement de la Caisse sont les suivants :

a) Offrir un bon rendement à long terme en termes réels afin de porter au niveau le plus élevé possible le montant des actifs accumulés des participants et, au minimum, de garantir le maintien de leur pouvoir d'achat;

b) Prémunir les actifs accumulés des participants contre de soudaines et durables moins-values;

c) Veiller à ce que tous les participants soient traités sur un pied d'égalité;

d) Éviter toute augmentation indue du coût et de la complexité de la Caisse du point de vue de son administration et de sa politique de communication.

9. L'actif de la Caisse est géré par des firmes de gestion de placement réputées. Celles-ci alignent leur gestion sur les directives de placement que leur communique la Caisse. La garde des titres est assurée par un dépositaire unique au niveau mondial.

Prêts de la Caisse de prévoyance à ses participants

10. Le Commissaire général a créé un mécanisme de crédit en conformité avec le Règlement du personnel local. Ce mécanisme permet aux participants à la Caisse qui satisfont à un certain nombre de critères et conditions de contracter des emprunts garantis par leurs cotisations statutaires à la Caisse et destinés à des fins humanitaires spécifiques. Le fonctionnement de ce mécanisme restera toujours dans les limites du mandat de la Caisse afin de protéger l'intégrité de celle-ci et de ne pas mettre en question les exonérations fiscales dont elle bénéficie.

Résultat financier

11. Les états financiers ci-joints de la Caisse de prévoyance du personnel local indiquent que la valeur des placements de la Caisse est passée en 2005 de 942,7 millions de dollars à 947 490 000 dollars.

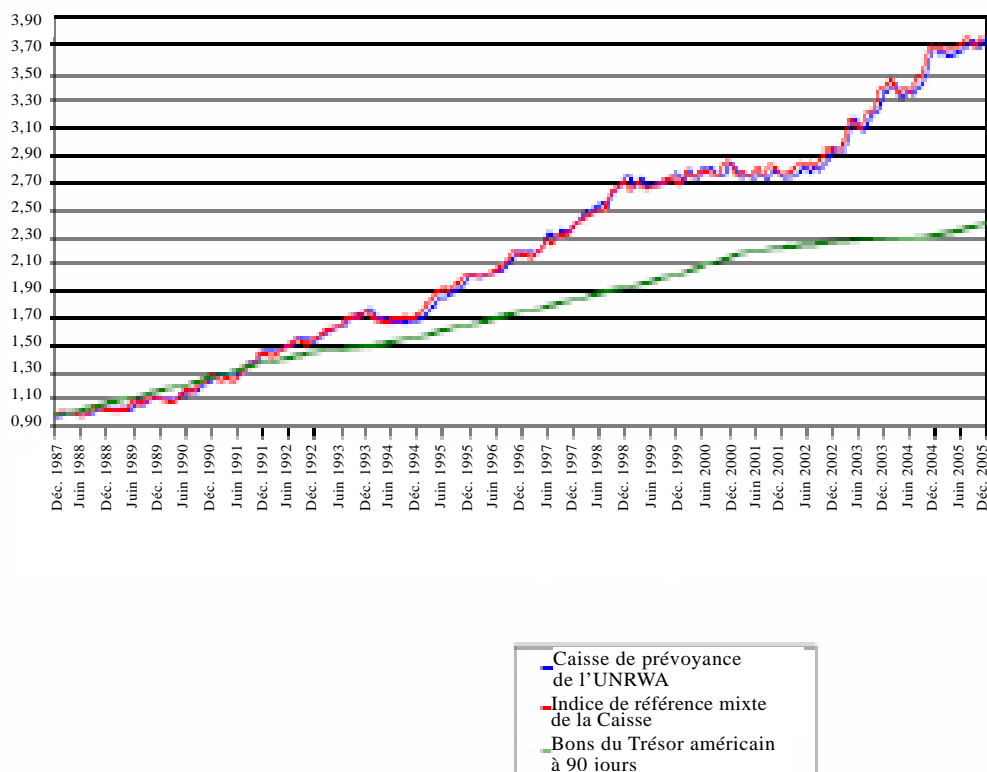
12. Les revenus de placements de la Caisse pour la même année se sont chiffrés à 62 340 000 dollars contre 85 770 000 pour l'exercice précédent.

13. Les revenus inscrits au crédit des participants à la Caisse au 31 décembre 2005 se chiffraient à 22 450 000 dollars contre 82 650 000 dollars à la fin de l'exercice précédent.

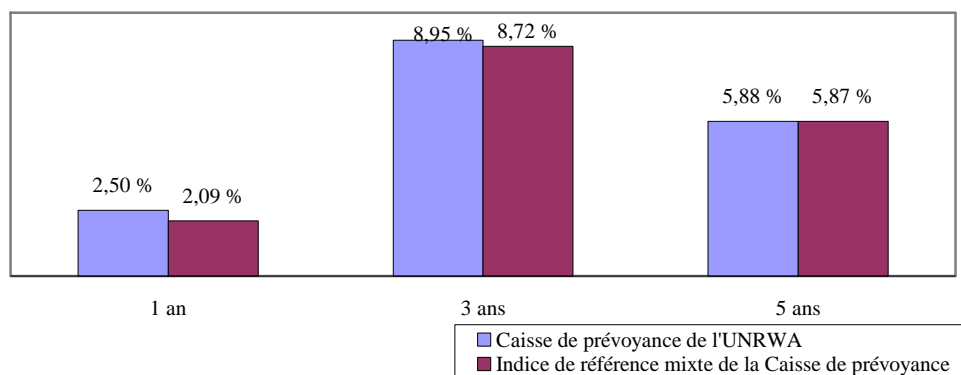
14. Le total des dépenses d'administration de la Caisse se chiffrait à 385 100 dollars au 31 décembre 2005 contre 300 815 au 31 décembre 2004.

Rendement des placements

15. Les placements de la Caisse de prévoyance obtiennent le rendement visé par l'indice de référence depuis 1987. Comme il ressort du tableau ci-dessous, ce rendement est supérieur à celui des bons du Trésor américain à 90 jours.



16. La Caisse de prévoyance a déclaré un rendement positif de 2,50 % sur l'année, soit 0,41 % de mieux que l'indice de référence. Les rendements sur trois et cinq ans ont aussi dépassé ceux de l'indice de référence, comme il ressort du graphique ci-dessous.



E. États financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local

État 1

État des recettes et des dépenses de 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>2004</i>		<i>Note</i>	<i>2005</i>
Recettes			
59 801 980	Revenu brut des placements	5	62 215 962
25 875 961	Plus-values non réalisées	5	–
92 849	Frais d'administration prélevés sur les prêts de la Caisse	7	123 562
85 770 790	Total des recettes		62 339 524
Dépenses			
1 710 171	Commissions des gestionnaires de portefeuille	9	1 361 995
–	Moins-values non réalisées	5	38 414 253
262 436	Charge générale d'administration	10	321 247
38 379	Administration des prêts aux participants	10	63 853
2 010 986	Total des dépenses		40 161 348
83 759 804	Montant net des recettes pour l'année		22 178 176
(54 470)	(Virements)/prélèvements sur la réserve pour dépenses d'administration des prêts	8	(67 641)
–	Dépassement du plafond fixé pour la réserve du mécanisme de prêts	8	503 260
83 705 334	Recettes à porter au crédit des participants		22 613 795

État 2
Bilan au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2004</i>		<i>Note</i>	<i>31 décembre 2005</i>
Actif			
	Actif à court terme		
123 316	Prêts de titres et placements liquides		327 966
942 646 128	Titres détenus à des fins de transaction	14	947 161 598
942 769 444		15	947 489 564
270 462	Comptes débiteurs-UNRWA	11	–
10 568 305	Produits à recevoir – revenus de placements	4	9 058 529
46 739 073	Prêts humanitaires consentis aux participants	7	46 486 921
1 000 347 284	Total		1 003 035 014
Capital			
869 494 011	Montants inscrits au crédit des participants	13	932 029 989
46 739 073	Prêts aux participants (soumis à conditions)	7	46 486 921
82 650 339	Revenus de placements pouvant être distribués aux participants		22 448 933
635 618	Réserve pour dépenses d'administration des prêts	8	200 000
999 519 041	Total		1 001 165 843
Passif			
682 235	Passif à court terme – Commissions des gestionnaires de portefeuille		
	– Comptes créditeurs – UNRWA	9	551 667
	– Frais d'audit à payer	11	1 132 141
146 008	Solde inscrit au compte d'anciens participants	10	46 650
828 243	Total		138 713 1 869 171
1 000 347 284	Total capital et passif		1 003 035 014

État 3
**Évolution des montants inscrits au compte des participants
 et des recettes en 2005**

(En dollars des États-Unis)

<i>2004</i>			<i>2005</i>	
<i>Montants inscrits au crédit des participants</i>	<i>Recettes/(pertes)</i>		<i>Montants inscrits au crédit des participants</i>	<i>Recettes/(pertes)</i>
766 453 758		Solde au 1^{er} janvier 2005	869 494 011	82 650 339
14 902 594		Cotisations des participants	14 998 886	
26 422 278		Cotisations de l'UNRWA	29 866 931	
10 841 292		Remboursements de prêts	11 255 727	
(50 616 800)		Liquidation de prestations	(64 024 390)	
(9 290 121)		Nouveaux prêts humanitaires	(12 356 201)	
108 901 548	(108 901 548)	Intérêts de 2004 portés au crédit des participants	81 882 488	(81 882 488)
779 394	(779 393)	Intérêts de 2004 versés aux participants à la liquidation des droits	769 940	(769 940)
	(1 120)	Intérêts supplémentaires portés au crédit des participants		(20 176)
1 100 068	(1 100 069)	Intérêts de 2005 versés aux participants à la liquidation des droits	142 597	(142 597)
	83 705 335	Revenus des placements de 2005 pouvant être distribués aux participants		22 613 795
869 494 011	82 650 339	Solde au 31 décembre 2005	932 029 989	22 489 933

État 4

Tableau des flux de trésorerie de 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>2004</i>		<i>2005</i>
	Flux liés aux activités opérationnelles	
83 705 335	Revenus nets pouvant être distribués	22 613 795
–	Diminution/augmentation des frais d'audit accumulés	46 650
(39 356)	Diminution des commissions des gestionnaires de portefeuille	(130 568)
2 579 802	Diminution des revenus à recevoir	1 509 776
86 245 781	Flux nets liés aux activités opérationnelles	24 039 653
	Flux liés aux activités de placement	
(81 335 040)	Augmentation des placements	(4 515 470)
1 382 691	Diminution/augmentation des prêts humanitaires aux participants	252 152
(79 952 349)	Flux nets liés aux activités de placement	(4 263 318)
	Flux liés aux activités de financement	
103 040 252	Augmentation des montants inscrits au crédit des participants	62 535 979
(1 382 691)	Diminution/augmentation des prêts aux participants (soumis à conditions)	(252 152)
54 470	Diminution/augmentation de la réserve pour frais d'administration des prêts	(435 618)
(110 782 130)	Revenus portés au crédit des participants et payés	(82 815 201)
2 879 607	Diminution/augmentation des comptes débiteurs/créditeurs – UNRWA	1 402 603
(41 745)	Diminution du solde inscrit au compte d'anciens participants	(7 296)
(6 232 237)	Flux nets liés aux activités de financement	(19 571 685)
61 195	Augmentation/diminution nette des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	204 650
62 121	Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	123 316
123 316	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	327 966
61 195	Augmentation/diminution nette des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	204 650

Notes afférentes aux états financiers de la Caisse de prévoyance

Note 1

Description de la Caisse de prévoyance

La Caisse de prévoyance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un régime de retraite à cotisations définies ouvert à tous les agents de l'Office dans la région comptant au moins six mois de service. Le montant de la prestation servie aux retraités est fonction des cotisations versées et du produit des placements correspondants. La Caisse de prévoyance comptait 26 696 participants au 31 décembre 2005. La cotisation est versée sous forme d'une retenue obligatoire égale à 7,5 % du traitement, à laquelle l'Office ajoute une cotisation de 15 %. Les agents sont autorisés à cotiser davantage s'ils le souhaitent, avec un plafond de 50 % de leur traitement de base. La Caisse est administrée par un secrétariat. Deux comités, le Comité de la Caisse de prévoyance et le Comité consultatif pour les placements, veillent aussi à la bonne gestion de la Caisse. C'est le Commissaire général qui statue en dernier ressort.

Note 2

Prestations assurées par la Caisse de prévoyance

Un membre du personnel participant à la Caisse de prévoyance reçoit de la Caisse, à compter de sa cessation de service auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, les prestations suivantes :

- a) Une prestation de la Caisse au titre des cotisations du membre du personnel qui est égale au solde des droits accumulés dans le compte du salarié à la date de la cessation de service;
- b) Une prestation de la Caisse au titre des cotisations de l'Office qui est égale au solde des droits accumulés dans le compte du salarié à la date de la cessation de service;
- c) Les revenus produits chaque année par les actifs de la Caisse de prévoyance, qui sont versés au compte du participant.

Note 3

Principales règles et méthodes comptables

Présentation

Les états financiers ont été établis conformément aux normes d'information financière internationales (IFRS) :

- a) Leur présentation suit les conventions comptables fondamentales que sont la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et la comptabilité d'engagement (droits constatés);
- b) Ils ont été établis selon les coûts historiques, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés à la valeur de marché;

Évaluation des placements

c) Les placements ont été valorisés au 31 décembre 2003 sur la base du prix du marché courant;

d) Les placements de la Caisse de prévoyance en obligations et actions sont présentés comme titres détenus aux fins de transaction;

e) Les contrats de change à terme souscrits par les gestionnaires de fonds externes sont considérés comme des instruments dérivés détenus aux fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur comme profits ou pertes;

Comptabilisation du revenu des placements

f) Les intérêts acquis à la date du bilan sont portés dans un compte de régularisation. Les plus-values réalisées et non réalisées sont comptabilisées comme produits. Les moins-values réalisées et non réalisées sont comptabilisées comme charges;

Taux de change

g) La Caisse de prévoyance tient ses comptes en dollars des États-Unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies par les gestionnaires de portefeuille sont enregistrées en dollars aux taux du marché en vigueur au moment où elles ont lieu. Les engagements et les charges libellés en d'autres devises sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment où elles ont lieu;

Exposition des placements de la Caisse de prévoyance aux risques

h) Les risques auxquels sont exposés les placements de la Caisse de prévoyance sont contenus dans les limites de tolérance des participants. La Caisse doit s'exposer à ces risques si elle veut obtenir le rendement souhaité de ses fonds. Les placements de la Caisse ne comprennent pas de risque indésirable. Les risques tolérés sont correctement encadrés et contrôlés par les directives de placement de la Caisse et sont suivis et analysés de près par les gestionnaires de portefeuille externes, le Comité de la Caisse de prévoyance, le Comité consultatif des placements et le secrétariat de la Caisse;

i) Comme les autres placements de ce type, les placements de la Caisse peuvent se trouver exposés à des risques comme le risque de marché, le risque de pays, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de devise et le risque politique. Le degré d'exposition à ces risques dépend de la nature, de la qualité et des caractéristiques propres du placement considéré.

Note 4

Composition du portefeuille

La stratégie de répartition des placements de la Caisse est de 70 % d'obligations et 30 % d'actions. Cependant, au 31 décembre 2005, son portefeuille était composé à 62 % d'obligations, à 33 % d'actions et à 5 % de disponibilités en raison de l'évolution des marchés. En 2005, la Caisse retenait les services de six gestionnaires : quatre qui géraient un portefeuille d'obligations et deux un portefeuille d'actions. La garde des titres est assurée au niveau mondial par la

Northern Trust Company, qui administre aussi un programme de prêts de titres pour le compte de la Caisse et qui est chargée de mesurer la performance des gestionnaires. Au 31 décembre 2005, la valeur de marché des placements de la Caisse se chiffrait à 947 489 564 dollars, à quoi s'ajoutaient des produits à recevoir d'un montant de 9 058 529 dollars.

Répartition des placements

(En pourcentage)

Région	Baring International	Deutsche Bank	Fiduciary Trust	Julius Baer	Gulf Bank	State Street	Total
Europe	25	24	25	23	29	28	26
Bassin du Pacifique	17	12	10	13	15	15	14
Amérique du Nord	58	64	65	64	56	57	60
Total	100	100	100	100	100	100	100

Type de placement	Baring International	Deutsche Bank	Fiduciary Trust	Julius Baer	Gulf Bank	State Street	Total
Disponibilités	9	10	3	2	3	1	5
Obligations	91	90	97	98	0	0	62
Actions	0	0	0	0	97	99	33
Total	100	100	100	100	100	100	100

Note 5

Revenu des placements

Le revenu brut des placements pour l'année 2005 se décomposait comme suit :

(En dollars des États-Unis)

2004		2005
26 530 776	Intérêts (titres à revenu fixe)	22 990 330
4 624 833	Dividendes (actions)	6 407 439
27 370 821	Plus-values réalisées	31 561 222
1 275 550	Revenu des placements liquides et des prêts de titres	1 256 971
59 801 980	Total	62 215 962

Les plus-values (moins-values) non réalisées en 2005 se présentent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

2004		2005
0	Moins-values non réalisées	(38 414 253)
25 875 961	Plus-values non réalisées	0
25 875 961	Total plus-values (moins-values) non réalisées	(38 414 253)

Note 6

Performance des placements

Objectif

La performance des placements effectués par les gestionnaires externes est mesurée à l'aide d'indices de référence qui sont construits de la façon suivante :

- a) Indice de référence mixte : titres à revenu fixe (70 %) et actions (30 %);
- b) Indice de référence des titres à revenu fixe : Lehman Global Aggregate Index couvert en dollars des États-Unis à 40 %;
- c) Indice de référence des actions : Morgan Stanley Capital International (MSCI) World Developed Markets Net Index.

On attend des gestionnaires externes de titres à revenu fixe (Baring International, Deutsche Asset Management, Fiduciary Trust and Julius Baer) qu'ils obtiennent des rendements supérieurs à l'indice de l'UNRWA pour ces titres, et des gestionnaires de portefeuilles d'actions (Gulf International Bank et State Street Global Advisors) qu'ils obtiennent un rendement supérieur à l'indice de l'UNRWA pour les actions. Tous les gestionnaires de portefeuille doivent faire passer la préservation du capital avant la liquidité.

Performance de la Caisse de prévoyance

Globalement, les placements de la Caisse ont enregistré un rendement positif en 2004 et en 2005, les indices ayant été dépassés. Le tableau ci-dessous rend compte des rendements obtenus globalement en 2004 et en 2005 pour chaque catégorie de titres par rapport aux indices de référence :

Performance

(En pourcentage)

2004		2005
7,74	Total gestionnaires de titres à revenu fixe	(0,81)
7,52	Indice de référence pour les titres à revenu fixe	(1,05)
14,70	Total gestionnaires de portefeuilles d'actions	9,68
14,72	Indice de référence pour les actions	9,50

	2004	2005
	9,76	2,50
Total Caisse de prévoyance		
	9,65	2,09
Indice de référence mixte		

Note 7

Prêts de la Caisse de prévoyance

Dans un souci de transparence, les données relatives aux prêts consentis par la Caisse à ses participants ont été incluses dans l'état de l'actif net pour 2004 et 2005 plutôt que dans une note afférente aux états financiers. La Caisse peut accorder aux agents de l'UNRWA des prêts à caractère humanitaire destinés à leur permettre de faire face à des dépenses d'éducation, à des frais médicaux ou à des frais de logement. Ces prêts sont octroyés sur la base de critères strictement définis. Il s'agit de prêts soumis à conditions en ce sens que la part des montants inscrits au crédit des participants correspondant à des prêts cesse de produire des revenus au bénéfice des emprunteurs. Des frais administratifs de 1 % sont prélevés sur tous les prêts de la Caisse. Au 31 décembre 2005, l'encours de prêts se montait à 46 486 921 dollars. Il se répartissait entre 18 878 prêts consentis à 10 382 participants. Au 31 décembre 2004, l'encours était de 46 739 073 dollars correspondant à 17 175 prêts consentis à 9 918 participants.

L'encours des prêts consentis aux participants est comptabilisé au coût historique et non au coût après amortissement comme le prescrit la norme IAS 39, car le dispositif d'information financière en place ne facilite pas la mise en conformité avec les normes IAS. La Caisse n'a donc pas été en mesure de calculer exactement les valeurs actualisées nettes de ses prêts à la fin de l'exercice. Elle étudiera en 2006 la faisabilité des modifications nécessaires pour se mettre en conformité avec la norme IAS 39. Elle a cependant procédé à une estimation des écarts par rapport à cette norme à partir des hypothèses suivantes :

- a) La valeur comptable des ses prêts humanitaires au 31 décembre 2005 était de 46 486 921 dollars;
- b) Les remboursements de prêts à la Caisse se sont chiffrés à 11 255 727 dollars en 2005;
- c) En raison d'un certain nombre de facteurs d'accélération des remboursements, on estime que les remboursements seront accélérés de 25 % par an. Il s'agit d'une estimation prudente, ce calcul ayant été fait sur la base d'un remboursement de fin d'année;
- d) Le calcul de la valeur actualisée des prêts s'est fait sur la base d'un taux de l'argent sans risque de 1,5 %.

L'effet global de l'écart par rapport à la norme IAS 39 est que la valeur des actifs était représentée par les prêts consentis aux participants, et que les engagements correspondant aux prêts aux participants soumis à conditions auraient été surestimés de 1 371 727,20 dollars.

Note 8**Réserve pour frais d'administration des prêts**

Un compte de réserve sur lequel est versé l'excédent éventuel des prélèvements pour frais administratifs effectués sur les prêts de la Caisse a été créé. Cette réserve doit permettre de combler l'écart éventuel entre les montants prélevés et les dépenses effectives pendant la durée des prêts.

En 2005, il a été décidé que cette réserve serait plafonnée à 200 000 dollars, et les fonds en sus de ce plafond ont été virés aux revenus.

Réserve pour frais d'administration des prêts

(En dollars des États-Unis)

<i>2004</i>	<i>2005</i>
581 149	635 619
Solde au 1^{er} janvier 2005	
54 470	67 641
Virements au crédit/(débit) de la réserve	
–	(503 260)
Dépassement du plafond de la réserve accumulé au cours des exercices antérieurs	
635 619	200 000
Solde au 31 décembre 2005	

Note 9**Frais de gestion**

Les frais de gestion du portefeuille et les frais de garde sont payés par la Caisse aux gestionnaires externes et à la société dépositaire des titres aux tarifs convenus par contrat. Le montant des frais de gestion des placements et de garde des titres s'est élevé à 1 361 995 dollars en 2005 contre 1 710 171 dollars en 2004.

Note 10**Dépenses d'administration**

L'état des dépenses d'administration rend compte des dépenses engagées par le secrétariat de la Caisse et par divers services de l'UNRWA au titre de l'administration de la Caisse. Les dépenses de l'UNRWA sont subdivisées en dépenses d'administration générales et dépenses d'administration des prêts en fonction du temps consacré par ses agents à ce travail.

Dépenses d'administration

(En dollars des États-Unis)

<i>2004</i>	<i>2005</i>
Secrétariat de la Caisse de prévoyance	
87 576	101 406
Frais de personnel – postes permanents	
3 065	3 383
Informatique et mobilier	
51 989	55 055
Frais de déplacement	
1 465	2 314
Télécommunications	

2004		2005
26 515	Divers	31 149
170 610	Total partiel	193 307
130 205	Dépenses d'administration de l'UNRWA	145 143
–	Frais d'audit	46 650
300 815	Total	385 100
Réparti entre :		
262 436	Dépenses générales d'administration	321 247
38 379	Administration des prêts	63 853

Les frais d'audit comptabilisés pour 2005 sont une estimation des frais de l'audit effectué cette année-là par des auditeurs externes; le montant correspondant pour 2004 est nul du fait qu'aucune mission d'audit n'a été confiée à des auditeurs externes en 2004.

Note 11

Comptes débiteurs – UNRWA

Les mouvements de fonds et les soldes dus par l'UNRWA à la Caisse au 31 décembre 2005 par suite de ces mouvements se présentent comme suit

Comptes débiteurs – UNRWA

(En dollars des États-Unis) :

2004		2005
3 150 069	Montant dû à l'UNRWA au 1^{er} janvier 2005	270 460
	<i>À ajouter</i> : encaissements	
Cotisations		
13 786 009	Cotisations des participants, obligatoires et facultatives	14 998 886
26 484 127	Cotisations de l'UNRWA	28 784 095
1 054 735	<i>À ajouter</i> : ajustements au titre des montants inscrits au crédit des participants	1 082 836
41 324 871	Total cotisations	44 865 817
Prêts aux agents et autres entrées de fonds		
10 841 292	Remboursements des prêts	11 255 727
92 849	Frais d'administration de prêts	123 562
5 111 982	Transferts nets de fonds vers l'UNRWA	19 098 804
16 046 123	Total prêts aux agents et autres entrées de fonds	30 478 093
60 521 063	Total des encaissements	75 614 370
<i>À déduire</i> : décaissements		
(50 616 800)	Liquidation des prestations auxquelles ont droit les agents à la cessation de service	(64 024 390)

2004		2005
(9 290 122)	Nouveaux prêts humanitaires	(12 356 201)
(262 436)	Décaissements pour frais d'administration généraux	(282 528)
(38 379)	Décaissements pour frais d'administration des prêts aux agents	(55 921)
(41 746)	Retraits sur le solde conservé pour le compte d'anciens participants	(7 295)
(1 120)	Intérêts supplémentaires portés au crédit des participants	(20 176)
(60 250 603)	Total des décaissements	(76 746 511)
270 460	Montant (dû à)/dû par l'UNRWA au 31 décembre 2005	(1 132 141)

Note 12**Évolution du nombre des participants**

Le nombre des participants à la Caisse de prévoyance a évolué comme suit en 2005 :

2004		2005
24 660	Nombre de participants au 1^{er} janvier	25 591
1 521	À ajouter : nouveaux comptes ouverts	1 888
(590)	À déduire : comptes fermés	(783)
25 591	Nombre de participants au 31 décembre	26 696

Note 13**Créances des participants sur la Caisse de prévoyance du personnel local**

Les créances des participants sur la Caisse sont constituées des montants inscrits à leur crédit dans les lieux d'affectation suivants :

(En dollars des États-Unis)

2004	<i>Lieu d'affectation</i>	2005
305 274 122	Gaza (y compris deux participants basés au Caire)	333 457 620
91 533 395	Liban	99 226 016
74 098 648	République arabe syrienne	81 851 515
230 840 621	Jordanie	238 542 001
148 503 405	Cisjordanie	158 973 443
12 517 411	Siège (Amman)	13 030 332
6 726 409	Siège (Gaza)	6 949 062
869 494 011	Total	932 029 989

